MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE
LA DECENTRALISATION
****
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN
****
PROVINCE DU MOUHOUN
****
COMMUNE RURALE DE OUARKOYE

BURKINA FASO
****
Unité- Progrès - Justice

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE OUARKOYE

2015-2019

Version définitive

Appui technique

CONSORTIUM

Appui financier

Avril 2015

Table des matières

Pages

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS *8*

INTRODUCTION *11*

✦ *DEMARCHE METHODOLOGIQUE* *11*

✦ *DIFFICULTES RENCONTREES* *12*

I. CARACTERISTIQUES BIO-PHYSIQUES *13*

1.1. Situation géographique **13**

Figure 1 : cartes de situation géographique de la commune de Ouarkoye 13

1.2. Le relief **13**

1.3. Les sols **14**

Figure 2 : Types de Sols 14

1.4. Le climat **15**

Figure 32 : Evolution de la pluviométrie de 2009 à 2012 à Ouarkoye 15

1.5. Hydrographie **16**

Figure 5 : Carte des bas-fonds de la commune de Ouarkoye 18

1.6. Végétation et faune **18**

II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES *19*

2.1. Evolution de la population résidente **19**

2.2. Structure par âges de la population résidente **19**

2.3. Structure par sexe de la population résidente **20**

2.4. Dynamique de la population **20**

2.4.1. Mouvements naturels de la population 20

2.4.2. . Mouvements migratoires 21

III. ACTIVITES ECONOMIQUES *22*

3.1. Equipements, infrastructures, ouvrages collectifs de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et artisanale **22**

3.1.1. Les équipements agricoles 22

3.1.2. Le potentiel hydro-agricole 22

3.1.3. Les infrastructures pastorales 23

3.1.4. Les ouvrages sylvicoles et artisanaux 23

3.2. La production agricole **24**

3.2.1. L'état d'occupation des terres en 2002 24
La superficie du domaine forestier s'amenuise progressivement avec la pression foncière. 24
Figure.6: Carte de l'occupation des terres 24
3.2.2. Les activités de production 25
3.2.3. Les statistiques de production 25

3.3. La production animale 28
3.3.1. Les types d'élevage 28
3.3.2. Le cheptel animalier 28
3.3.3. Les abattages contrôlés 28
3.3.4. La santé animale 29

3.4. La production sylvicole 29

3.5. La production halieutique 30

3.6. La situation alimentaire 30

3.7. Artisanat 31

3.8. Commerce 31
3.8.1. Infrastructures commerciales 31
3.8.2. Produits du commerce 32
3.8.3. Tourisme et hôtellerie 32

IV. ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE 32

4.1. Organisation socio politique traditionnelle 32
Figure 7 : Schéma d'organisation sociopolitique traditionnelle 33

4.2. Organisation socio politique traditionnelle 33
4.2.1. Le profil historique de la commune de Ouarkoye 33
4.2.2. Le pouvoir moderne 34

4.3. La femme dans la société tradi-moderne à Ouarkoye 36

4.4. La question foncière dans la commune de Ouarkoye 36
4.4.1. Les mécanismes traditionnels d'accès à la terre 36
4.4.2. Le contrôle de la terre 38

4.5. La pauvreté en milieu rural et son cercle vicieux 38

4.6. Les groupes sociolinguistiques 39

4.7. Us et coutumes 39

4.8. Arts et cultures 39

4.9. Habitat 39

4.10. Etat de l'occupation des terres en 2002 40

V. SECTEURS SOCIAUX 41

5.1. Santé 41
5.1.1. Situation épidémiologique 41

5.1.2. Indicateurs de santé 42
5.1.3. Offre de services de santé 42
5.1.4. Gestion des Médicaments Essentiels Génériques (MEG) et des vaccins 43
5.1.5. Système de référence/contre référence 43
5.1.6. Participation communautaire 43
5.1.7. Personnel de santé 44

5.2. Education 45
5.2.1. Enseignement primaire 46
Figure 10 : Evolution du TBS par sexe dans la commune 47
5.2.2. Enseignement secondaire 47
5.2.3. Alphabétisation, la formation technique et professionnelle 48

5.3. Sport et loisirs 49

5.4. Les services de sécurité 49

5.5. Eau et assainissement 50
5.5.1. Eau potable 50
5.5.2. Assainissement 51

5.6. Sport et loisirs 53

5.7. Les routes et les pistes 54
Figure 12 : Carte routière de la commune de Ouarkoye 55

5.8. Transport 55

5.9. Communications et télécommunication 56

VI. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT 56

6.1. Services déconcentrés 56

6.2. Associations et organisations paysannes 56

6.3. ONG, projets et programmes de développement 57

VII. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES 57

7.1. Le Conseil Municipal 57

7.2. Administration communale 57
7.2.1. L'organisation 57

7.3. Finances locales 58
7.3.1. Le budget communal 58
Figure 12 : Analyse de l'évolution des composantes du budget communal 58
7.3.2. Analyse de la structure budgétaire 59

VIII. SYNTHESE DES PRINCIPALES POTENTIALITES ET CONTRAINTES DE LA COMMUNE DE OUARKOYE 60

1.1. FFOM des différents secteurs de la commune 60

Infrastructures routières et communication 64

Artisanat **66**

Gouvernance locale **66**

L'Energie **67**

PARTIE II : ***69***

PLAN STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DE OUARKOYE ***69***

2.1. GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT **70**

2.1.1. Vision de développement de la commune de Ouarkoye 70

2.1.2. Objectifs de développement communal 70

2.2. Le développement des axes **71**

2.2.1. Amélioration des productions agrosylvopastorales 71

2.2.2. Amélioration des secteurs de soutien à la production 72

2.2.3. Facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base 72

2.2.5. Renforcement des capacités de gouvernance locale 73

2.3. PLAN D'ACTIONS COMMUNAL 2015-2019 ..... **74**

2.5. Résumé des actions à entreprendre **82**

PARTIE III : ***83***

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL ***83***

3.1. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PCD **84**

3.1.1. Dispositif institutionnel 84

3.1.2. Les structures administratives 84

3.1.3. Les structures consultatives et de concertation 84

3.1.4. Les structures de décision, d'approbation et d'exécution 85

3.2. Principes d'intervention **85**

3.2.1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil municipal : 85

3.2.2. Le cofinancement des actions du plan: 85

3.2.3. La concertation horizontale et verticale entre les acteurs 85

3.2.4. La contractualisation ou de la délégation de la maîtrise d'ouvrage 85

3.2.5. La subsidiarité 85

3.2.6. Mobilisation des ressources 86

3.3. Prise en compte de la dimension genre **87**

3.4. Stratégie de communication **87**

3.5. Renforcement de la cohésion sociale **88**

3.6. Actions d'accompagnement **88**

IV. LES ACTEURS ET LEURS ROLES ***88***

4.2. Le conseil municipal **88**

4.4. Les services déconcentrés de l'Etat **89**

4.6. Les prestataires de services 89

4.7. Les autorités coutumières et religieuses 89

4.8. La société civile (associations, ONG…) 89

4.9. Le secteur privé 89

4.10. L'autorité de tutelle 89

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN 89

5.1. Principes guides 89

5.1.1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil municipal 89
5.1.2. Le PCD est un cadre de référence de toute intervention au niveau communal 90
5.1.3. Le cofinancement des actions du plan 90
5.1.4. La valorisation des compétences locales 90
5.1.5. Le Conseil Municipal joue un rôle de veille en matière foncière 90

5.2. Dispositif institutionnel 90

5.2.1. La cellule communale de communication 90
5.2.2. La cellule de suivi-évaluation 91
5.2.3. Le Cadre de concertation communal (CCCo) 91
5.2.4 L'Assemblée communale des partenaires au développement 92

5.3. Mesures d'accompagnement 92

5.3.1. Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre 92
5.3.2. Mesures budgétaires 92

5.4. Mobilisation des acteurs et des ressources 93

5.4.1 Mobilisation des acteurs 93
5.4.2 Mobilisation des ressources 93

VI. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN 94

6.1. Les domaines du suivi 94

6.1.1. Le suivi de gestion 94
6.1.2. Le suivi des performances 95
6.1.3. Le suivi des effets 95
6.1.4. Le suivi des facteurs externes 95
6.1.5. Méthode d'évaluation 95
6.1.6. L'auto évaluation 95
6.1.7. La concertation 95
6.1.8. Le dispositif de suivi 96

CONCLUSION 99

Liste des figures

Figure 1 : cartes de situation géographique de la commune de Ouarkoye 13
Figure 32 : Evolution de la pluviométrie de 2009 à 2012 à Ouarkoye..... 15
Figure.5: Répartition de la population par sexe et par village 2006 20
Figure.6: Carte de l'occupation des terres 24
Figure 7 : Schéma d'organisation sociopolitique traditionnelle 33
Figure 10 : Carte des infrastructures sanitaires..... 45
Figure 12 : Carte routière de la commune de Ouarkoye 55

Liste des tableaux

Tableau 24: situation des points d'eau modernes dans la commune de Ouarkoye (villages et chef-lieu)
Tableau n°26: Partenaires au développement de la commune
Tableau 1 : Evolution de la population de la commune de Ouarkoye
Tableau 2 : Répartition de la population de la commune par groupe d'âge en 2006
Tableau 3 : Inventaire des bas-fonds dans la commune de Ouarkoye en 2013
Tableau 4: Situation des infrastructures pastorales par province en 2011
Tableau 5: Occupation des terres en 2002
Tableau 6: Evolution de la production céréalière de 2010 à 2012 dans la commune
Tableau 7: Evolution de la production de rente de 2010 à 2012
Tableau 8 : Importance de l'influence des principaux aléas sur les principales ressources desubsistance
Tableau 9: Matrice de vulnérabilité au changement climatique
Tableau 10 : Evolution du cheptel dans la commune de Ouarkoye de 2003 à 2018
Tableau 11 : Situation des abatages contrôlés par espèce et par province en 2011
Tableau 12: Le bilan céréalier de 2010 à 2012
Tableau 13 : Marchés recensés dans la commune de Ouarkoye
Tableau 14. Profil historique de Ouarkoye
Tableau 15 : Etat de l'occupation des terres
Tableau 16 : Principales pathologie recensées
Tableau 17 : Répartition de la population par CSPS et leur accessibilité géographique en 2013
Tableau 18: Situation du personnel sanitaire dans la commune de Ouarkoye en 2013
Tableau 19: Situation de l'éducation pour la rentrée scolaire 2014-2015
Tableau 20: Evolution des effectifs scolaire au lycée de Ouarkoye de 2002 à 2013
Tableau 21: Liste des opérateurs en alphabétisation
Tableau 22: Situation des infractions de 2011 à 2013
Tableau 24: situation des points d'eau modernes dans la commune de Ouarkoye (villages et chef-lieu)
Tableau n°26: Partenaires au développement de la commune
Tableau 23 : situation des principales plaintes enregistrées au cours des trois dernières années
Tableau 14: situation des points d'eau modernes dans la commune de Ouarkoye (villages et chef-lieu)
Tableau n°25 : situation des latrines par village dans la commune de Ouarkoye
Tableau n°26: Partenaires au développement de la commune
Tableau n°27 : Budget de la commune de 2009 à 2012
Tableau n°28 : Evolution des recettes
Tableau n°29 : Evolution des dépenses
Tableau n°30 : Synthèse du diagnostic FFOM
Tableau n°31 : Plan d'action 2015-2019
Tableau n°32 : Résumé des actions à entreprendre

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AA : Accoucheuses Auxiliaires
ACCEDES : Association Chrétienne pour la Coopération Evangélique et le Développement Economique et Social
ACRA : Action Chrétienne des Ruraux Adultes
ADEPAC : Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
AFDI : Association Française pour le Développement International
AGR : Activités Génératrices de Revenus
AIS : Agent Itinérant de Santé
BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BMH : Boucle du Mouhoun
CAMEG : Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des consommables médicaux.
CCTC : Cadre de Concertation technique communal
CDP : Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CEB : Circonscription d'Education de Base
CEG : Collège d'Enseignement Général
CEP : Certificat d'Etude Primaire
CHR : Centre Hospitalier Régional
CMA : Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
COGES : Comité de Gestion
CPAT : Commission provinciale d'aménagement du territoire
CPN : Consultation Pré Natale
CSPS : Centre de Santé et de la Promotion Sociale
CVD : Conseil Villageois de Développement
CVECA : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérés
DMEG : Dépôt de Médicaments Essentiels Génériques
DPEBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPRA : Direction Provinciale des Ressources Animales
DRAHRH : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRD : Dépôt Répartiteur du District
DREP : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRIH : Direction régionale des infrastructures et de l'habitat
DRPF : Direction Régionale de la Promotion de la Femme
DRS : Direction Régionale de la Santé
DS : District Sanitaire
FAARF : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FS : Formation Sanitaire
GPC : Groupement de Producteurs de Coton
GRN : Gestion des Ressources naturelles
GV : Groupement Villageois
IB : Infirmier Breveté
IDE : Infirmier diplômé d'Etat

IGB : Institut Géographique du Burkina
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie
IP : Instituteur Principal
IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
IST : Infection Sexuellement Transmissible
LPDRD : Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MEG : Médicaments Essentiels Génériques
MESSRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MS : Ministère de la Santé
OCADES : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONATEL : Office National des Télécommunications
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisation Paysanne
OSEP : Organisation du Sport à l'Ecole Primaire
PAI : Parti Africain de l'Indépendance
PCD : Plan Communal de Développement
PDL : Plan Local de Développement
PDLO : Projet de Développement Local de l'Ouest
PDRI/HKM : Programme de Développement Rural Intégré/Houet, Kossi, Mouhoun
PNGT2 : Deuxième Programme National de gestion des Terroirs
PNSFMR : Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
POS : Plan d'occupation des sols
PV : Procès-verbal
RAF : Réorganisation Agraire et Foncière
RCPB : Réseau des Caisses Populaires du Burkina
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDAU : Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme
SIDA : Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
SOFITEX : Société des Fibres et Textiles
SONABEL : Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAPOST : Société Nationale des Postes
SPAT : Schéma régional d'aménagement du territoire
SRAT : Schéma provincial d'aménagement du territoire
TBA : Taux Brut d'Admission
TBM : Taux Brut de Mortalité
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TFG : Taux de Fécondité Générale
TN : Taux de Natalité
UNIR/MS : Union pour la Renaissance /Mouvement Sankariste
VIH : Virus de l'Immino Humaine

INTRODUCTION

La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Le Burkina Faso s'est véritablement engagé dans le processus de la décentralisation depuis 1991 avec l'adoption de la Constitution du 2 juin 1991 qui consacre la division du territoire en collectivités territoriales.

A partir de 2004, le gouvernement a opté pour une communalisation intégrale du pays par l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et les moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Son application a vu la création de 302 communes rurales.Le Code prévoit la responsabilisation totale des communautés de base, impliquant que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes (Conseils Municipaux et Conseils Régionaux).

L'opérationnalisation de ce principe est que les communes ont la responsabilité : (**i**) de l'élaboration des plans communaux de développement, (**ii**) de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des investissements qu'elles cofinancent.La planification locale se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition d'objectifs communs et négociés. Elle permet d'identifier, de quantifier et de prévoir la mise en œuvre des activités et la gestion concertée des ressources sur une durée déterminée dans un espace donné.Cette planification locale obéît a des principes et à des règles bien établis contenus dans le document guide méthodologique d'élaboration du plan communal de développement.

Ainsi, depuis le 23 octobre 2008, la commune rurale de Ouarkoye a adopté son PCD et l'a mis en exécution à partir du 1er Décembre 2009 selon les directives du guide méthodologique de planification locale. La mise en œuvre de ce plan au fil des années a révélé certaines limites mais aussi, dans le souci de prendre en compte les thèmes émergents que sont les questions environnementales et les questions liées à la vulnérabilité des populations. Il s'agit donc de nouveaux défis auxquels ces communes rurales doivent faire face. Pour ce faire, il s'avère nécessaire pour celles-ci de relire le PCD afin de l'actualiser et prendre en compte ces nouveaux défis.

✦ DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le plan communal est un référentiel des interventions dans le cadre du développement de la commune. Il se veut être le résultat d'une réflexion concertée entre les différents acteurs de développement agissant sur le territoire communal. C'est pourquoi la démarche utilisée pour son élaboration fut participative avec comme principe de base l'implication des différents acteurs de la commune, conformément aux prescriptions du Guide méthodologique de

planification locale. Elle s'est déroulée en trois phases : la phase de préparation, la phase de diagnostic et la phase de planification et de rédaction du rapport provisoire du PCD.

a)- La phase de préparation

Elle a consisté à l'élaboration des outils de collecte des données (checkslist et fiches de collecte), à une revue documentaire sur la commune, puis à l'organisation d'une rencontre de cadrage avec la commission ad hoc et le conseil municipal, pour échanger sur les termes de référence de l'étude et planifier le processus.

b)- La phase de diagnostic

Cette phase a été marquée par des animations grappe en vue d'actualiser le diagnostic avec l'outil SWOT. Les informations recueillies qui ont été analysées et synthétisées ont fait l'objet d'une restitution à l'issue des ateliers à la commission ad hoc et des représentants des CVD

c)- La phase de planification et de rédaction du rapport provisoire du PCD.

Elle a été faite à la suite des ateliers d'actualisation du diagnostic et a connu la participation effective des différentes composantes de la population communale *(cf. liste de présence*). Cette phase a permis de prendre en compte des préoccupations spécifiques qui avaient été occultées lors de la phase diagnostic et de rectifier corriger certaines informations pour les conformer aux réalités du moment.

- **DIFFICULTES RENCONTREES**

L'équipe en charge de ce rapport diagnostic a rencontré durant sa mission des difficultés liées à la mise à disposition des informations par la commune. Si l'apport de la commune à travers les adjoints au maire a été très appréciable, on ne peut pas en dire autant du Secrétariat Général qui, malgré plusieurs relances, ne nous a pas fait parvenir toutes les fiches de collecte des données et les informations concernant les exercices budgétaires de la commune pour les années antérieurs. L'équipe des consultants espérait profiter de la restitution du rapport diagnostic pour compléter les informations manquantes mais malheureusement, le Secrétaire général n'a pas été disponible pour prendre part à la restitution. Ceci explique la faiblesse de certaines sections qui pourront être étoffées après fourniture par la mairie des éléments manquants.

I. CARACTERISTIQUES BIO-PHYSIQUES

1.1. Situation géographique

La commune rurale de Ouarkoye située à l'Ouest de la province du Mouhoun, a comme limites :

- la commune urbaine de Dédougou au Nord,
- les communes rurales de :
- Bondoukuy au Sud,
- Kona à l'Est,
- Sanaba et Solenzo à l'Ouest dans la province des Banwa, le fleuve Mouhoun étant la limite naturelle.

La commune est formée de 24 villages et couvre une superficie de 1 000,24 km^2, ce qui représente 14,96% de la superficie totale de la province du Mouhoun. Elle est traversée par la route nationale n°10, faisant de Ouarkoye un centre de transit sur l'axe Dédougou-Bobo. Ouarkoye est située à 48 km de Dédougou, 31 km de Bondoukuy, 28 km de Kona et à 130 km de Bobo-Dioulasso.

Figure 1 : cartes de situation géographique de la commune de Ouarkoye

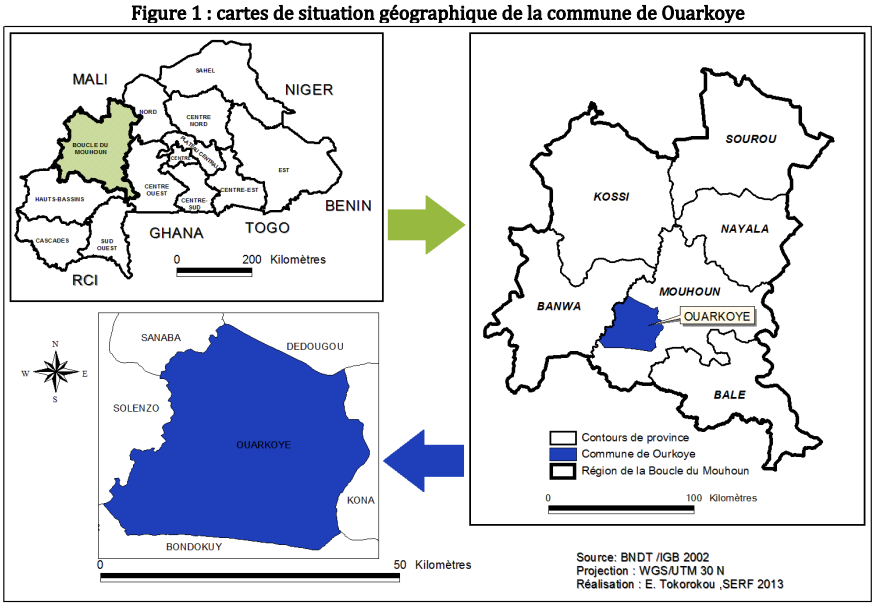

1.2. Le relief

Le relief de la commune de Ouarkoye est à l'instar de celui du Burkina Faso, caractérisé par sa monotonie. Mais cette monotonie est rompue à certains endroits par quelques collines et buttes cuirassées dont l'altitude moyenne est de 280 m. Ces élévations de terrains garnis de cailloux et de gravier se localisent à l'Est de la commune vers Oué, Fakena, Fouankuy ; au centre vers Dankuy, Pouankuy, Ouanabékuy ; au Sud vers Kosso. Ce sont des zones de

pâturage en saison pluvieuse et de prélèvement de bois de chauffe et de bois d'œuvre en saison sèche. La commune présente de vastes plateaux entrecoupés par les cours d'eau, et des plaines.

1.3. Les sols

Les potentialités agronomiques de la commune de Ouarkoye sont relativement importantes ; environ 75 % des terres sont riches ou moyennement riches. Les terres situées dans la partie Est de la commune sont les plus pauvres à cause de leur occupation ancienne par rapport aux terres situées dans la partie Ouest. On rencontre principalement trois types de sols:

- **Sols peu évolues d'érosion sur matériau gravillonnaire**: ils sont généralement associés aux sols minéraux bruts. Caractérisés par l'absence de toute évolution pédologique, ils sont constitués par des cuirasses dénudées en relief et des affleurements des roches dures en voie d'altération. Ce sont donc des sols à potentiel agronomique relativement pauvre. Lesdits sols occupent 25% de l'ensemble du territoire communal.

- **les sols ferrugineux tropicaux :** ce sont des sols faiblement ou moyennement lessivés. Ils se prêtent aux cultures peu exigeantes telles que le mil, le sorgho, le coton. Ils sont en général appauvris et peuvent être améliorés par l'utilisation d'engrais chimique ou de la fumure organique. Ils couvrent 45 % du territoire de la commune

- **les sols hydromorphes :** ce sont des sols à potentiel hydrique important, donc humides et riches. Ils sont propices à la polyculture de mil, de sorgho, de maïs, et couvrent 30% de l'espace communal.

Figure 2 : Types de Sols

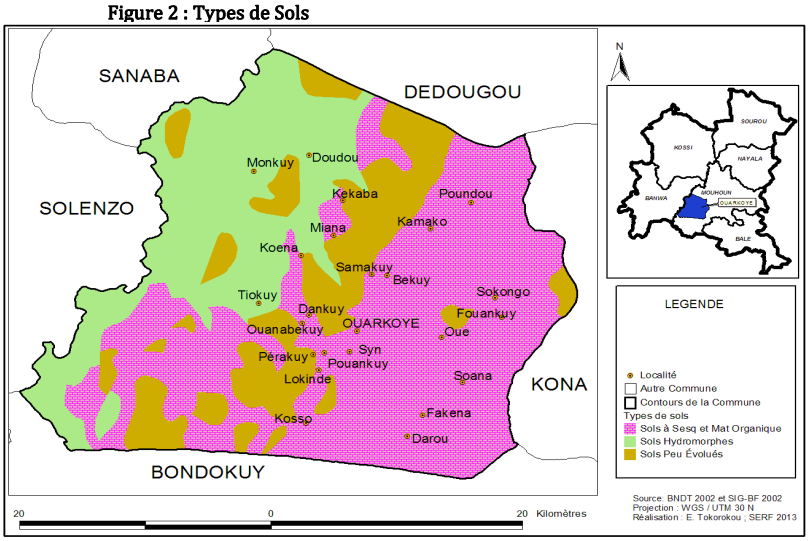

1.4. Le climat

Le climat de la commune de Ouarkoye est tropical sec de type nord- soudanien, Ouarkoye étant située entre les isohyètes 900mm et 800mm et ce, à cause de la crise climatique. Jusqu'aux années 1970, ce climat était pré-guinéen avec des moyennes pluviométriques annuelles avoisinant 1000mm. Mais de nos jours seuls les maxima atteignent ou dépassent légèrement 1000mm comme en 2012, année à laquelle Ouarkoye a enregistré une pluviométrie record de 1017,70 mm. Ce climat se caractérise par l'alternance de deux saisons :

- une saison sèche de novembre à mai avec de fortes températures dépassant parfois 40°C. L'harmattan est le vent dominant à cette période ;

- une saison hivernale de juin à octobre marquée par le balancement du FIT du Sud vers le Nord, accompagné de pluies diluviennes en début d'hivernage avec des températures relativement douces, oscillant autour de 28°C.

Entre 2000 et 2007, la moyenne annuelle était de 800,3 mm de pluie répartie sur 60 jours en moyenne et a été enregistrée à la station de Ouarkoye. Pour la période allant de 2009 à 2012, la moyenne annuelle était de 880,975 mm soit une légère hausse d'environ 80 mm par rapport à la période précédente. Les précipitations sont irrégulières et les hauteurs d'eau recueillies varient considérablement d'une année à une autre (*cf. figure n°3*).

Figure 32 : Evolution de la pluviométrie de 2009 à 2012 à Ouarkoye

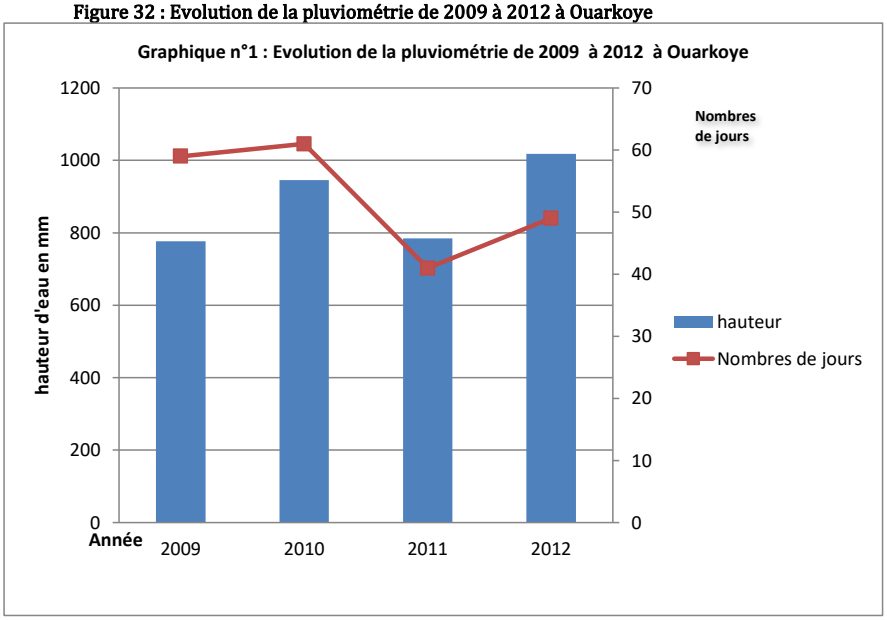

Source: UAT / Ouarkoye Mai 2013

1.5. Hydrographie

Le réseau hydrographique est dense surtout dans la partie occidentale de la commune. Les principaux cours d'eau sont le Mouhoun et son affluent le Vouhoun. On y retrouve aussi des bas-fonds dont les plus importants se trouvent :

- dans la partie nord à Poundou, Békuy ;
- dans la partie centrale à Ouarkoye ;
- dans la partie ouest à Doudou, Koena, Miana, Kékaba, Mounkuy, Tiokuy et Dankuy ;
- dans la partie Est à Soana, Fakena et Darou.

Le Mouhoun et le Vouhoun ont un écoulement permanent, ce qui n'est pas le cas des autres cours d'eau qui tarissent en saison sèche à partir de février. Leurs régimes fluviaux sont irréguliers : les hautes eaux se situent en mi-hivernage avec de forts débits entrainant souvent des crues dans certaines zones comme à Monkuy et Tuokuy, alors qu'en fin septembre, s'amorcent les basses eaux avec de faibles débits et même des étiages en saison sèche dans les petits cours d'eau. Ces cours d'eau permettent aux populations riveraines de pratiquer le maraichage, la pêche et sont des sources d'abreuvage pour le cheptel animalier. Dans tous les cas la Commune de Ouarkoye, même étant drainée par le Mouhoun et son affluent le Vouhoun, n'arrive pas à s'auto-suffire en ressources hydriques naturelles qui sont insuffisantes par rapport à l'importance des activités agro-pastorales.

Figure 4 : Carte hydrographique de la commune de Ouarkoye

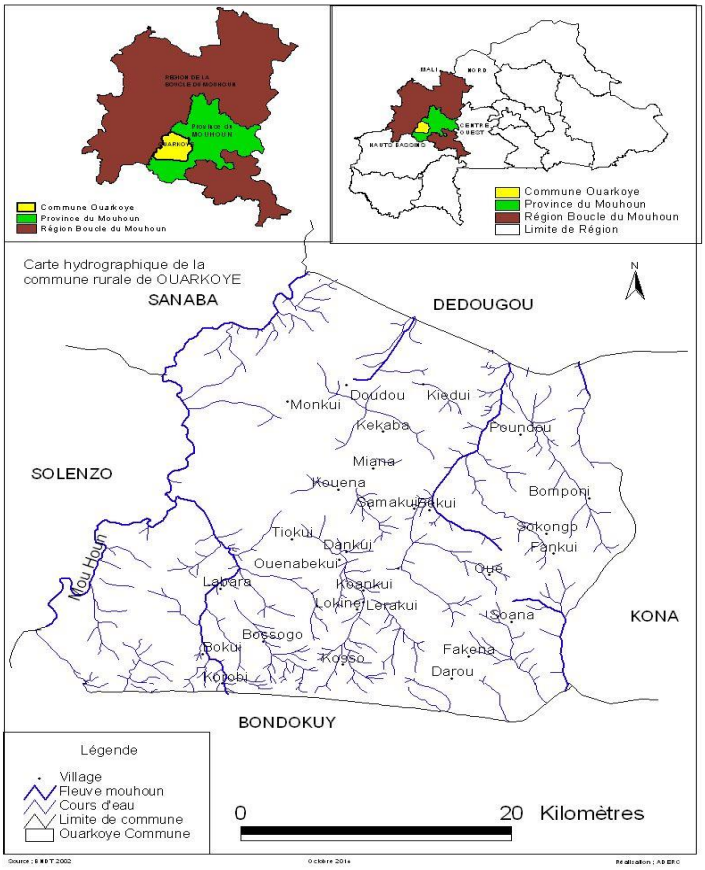
Commune Ouarkoye
Province du Mouhoun
Région Boucle du Mouhoun
Limite de Région
Carte hydrographique de la commune rurale de OUARKOYE
SANABA
DEDOUGOU
SOLENZO
KONA
BONDOKUY
Mou Houn
Monkui
Doudou
Kiedui
Kekaba
Poundou
Miana
Kouena
Samakui
Bekui
Bomponi
Sokongo
Fankui
Tiokui
Dankui
Ouenabekui
Oué
Labara
Koankui
Lokine
Lerakui
Soana
Bossogo
Bokui
Kosso
Fakena
Darou
Kotobi
Légende
Village
Fleuve mouhoun
Cours d'eau
Limite de commune
Ouarkoye Commune
0
20 Kilomètres

Figure 5 : Carte des bas-fonds de la commune de Ouarkoye

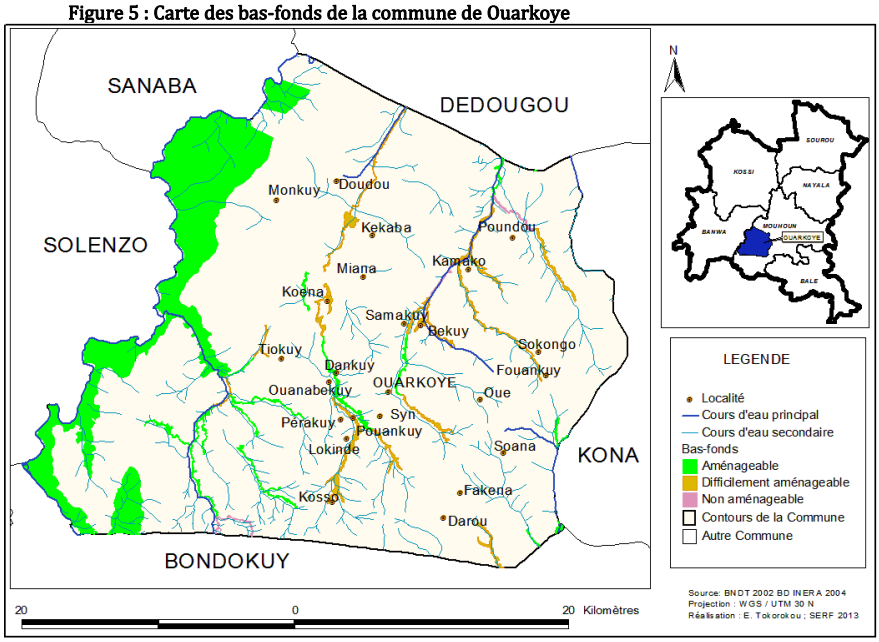

1.6. Végétation et faune

La savane arbustive et la savane arborée sont les formations végétales dominantes dans la commune de Ouarkoye. Les zones les plus denses se situent surtout vers le fleuve Mouhoun avec des savanes arborées et quelques forêts galeries. Dans les champs et les jachères anciennes, la formation type est la savane parc où les arbres dits utiles (néré, karité, raisin tamarinier, etc.) sont épargnés. On note les efforts de protection consentis par le service local de l'environnement et du développement durable à travers la réglementation de la coupe du bois, la mise en défens des superficies (Darou, Pouankuy, Kosso) et les reboisements avec la participation des communautés et d'autres partenaires œuvrant dans ce domaine. Mais ces actions demeurent limitées et l'ensemble de la végétation continue d'être menacé. Ainsi, les superficies des formations végétales de la commune diminuent à un rythme inquiétant à cause:

- de la pression démographique ;
- de l'occupation anarchique à des fins agricoles
- du surpâturage ;
- de l'exploitation anarchique du bois ;
- des feux de brousse ;
- de la sécheresse de 1972.

La faune a connu une forte perturbation de son biotope naturel par les activités anthropiques et des aléas climatiques. On y rencontre des perdrix, des pintades sauvages, des rats, desporcs épics, lièvres singes, biches, phacochères, des caïmans, des hippopotames et périodiquement le passage d'éléphants.

II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques démographiques sont presque semblables avec celles de la région de la boucle du Mouhoun et partant, du Burkina Faso : population jeune, indice de fécondité élevé.

2.1. Evolution de la population résidente

Selon les données du RGPH 2006, la commune de Ouarkoye comptait 38 830 habitants dont 50,88% de femmes repartis en 6 390 ménages (soit une moyenne de six (06) personnes par ménage). . Le taux de croissance de la population entre 1996 et 2006 était de l'ordre de 1,99%. Appliquant ce taux de croissance, la population de la commune atteindra 45 460 habitants en 2014 et 49 188 en 2018.

Tableau 3 : Evolution de la population de la commune de Ouarkoye

Population en 1996			Population en 2006			Taux de Croissance
Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
15588	16362	31950	19 075	19 755	38 830	1,99%

Source : RGPH-1996 ; RGPH-2006

2.2. Structure par âges de la population résidente

Les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 laissent apparaître l'extrême jeunesse de la population de la Commune de Ouarkoye. En effet, 49,18 % ont moins de 15 ans soit 19 098 habitants contre 47,40% qui constituent la tranche active de la population (15-64 ans) ; la proportion des vieillards étant infime car seulement 2,94% de la population ont 65 ans et plus.

A ce rythme la population totale attendra 49 188 habitants en 2018. Et par tranche d'âges en 2018 les projections donnent dans la commune 24 193 habitants de 0-14 ans, 23 319 habitants de 15-64 ans et 1 448 habitants de 65 ans et plus. Au niveau national du Burkina Faso, les moins de 15 ans font46,2%de la population totale alors que les adultes (15-65 ans) atteignent 51,3%. Ceci témoigne que la population de Ouarkoye est d'une extrême jeunesse, plus importante que la norme nationale. Cela a pour conséquence un taux de dépendance plus accru à Ouarkoye, la population à charge (c'est-à-dire de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus) représentant 52,12% des effectifs totaux contre 48,7%au niveau national .Cette situation est en baisse par rapport à la période 2004 (53,55%). Le taux de dépendance sera de l'ordre de 110 %.

Il va s'en dire qu'à Ouarkoye, les adultes doivent se procurer des stratégies rationnelles d'exploitation des ressources agro-sylvo-pastorales afin de mieux prendre en charge les groupes spécifiques, tels que les jeunes garçons et filles dont certaines d'entre elles sont données en mariage forcé généralement à des vieillards.Autrement dit, chaque 100 personnes actives prennent en charge près de 110 inactives.

Tableau 4 : Répartition de la population de la commune par groupe d'âge en 2006

Total	Effectif groupe d'âge			
	0 -14	15-64	65 et +	ND
38 830	19 098	18 408	1 143	181

Source : RGPH 2006 (Fichier des villages du Burkina Faso)

2.3. Structure par sexe de la population résidente

La population de la commune est légèrement à prédominance féminine. En effet, 50,88 % de la population en 2006 était des femmes. Cette population est inégalement répartie dans l'espace communal. Les effectifs les plus élevés (supérieur à 4 000 habitants) sont observés dans les villages de Fakéna, Kosso, Poundou. Les villages les moins peuplés (inférieur à 500 habitants) sont Darou, Lokindé, Miana, Oué, Pérakuy, Samakuy, Kamako, Soana et Syn **(Figure 6)**.

Figure.3: Répartition de la population par sexe et par village 2006

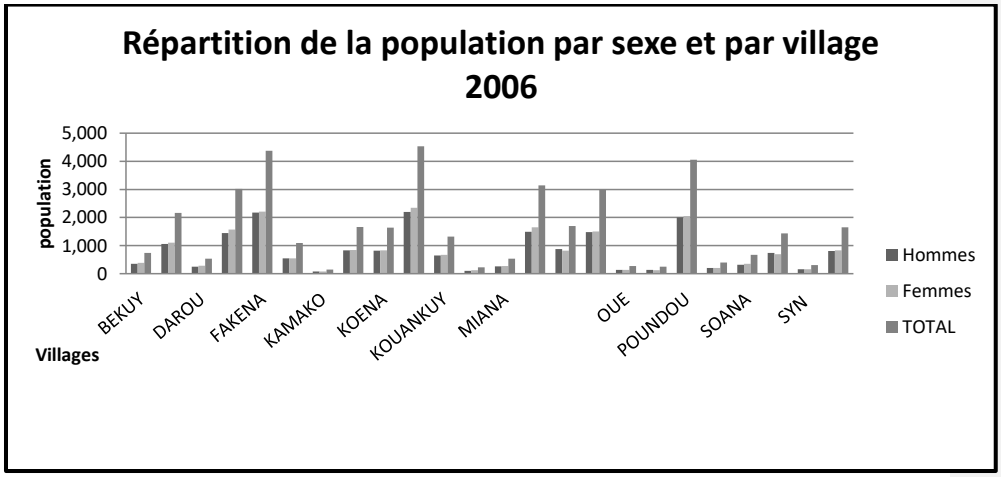

Source : RGPH 2006

2.4. Dynamique de la population

La dynamique la population concerne l'évolution, les mouvements de cette population. Par manque de données spécifiques à la commune, l'analyse de ce point portera sur l'ensemble de la province du Mouhoun.

2.4.1. Mouvements naturels de la population

Le taux brut de fécondité en 1996 pour la province du Mouhoun était de 216,3 ‰ contre 209,6 ‰ en 2006. L'indice synthétique de fécondité (le nombre moyen d'enfants par femme) en 1996 était de 6,7 enfants par femme contre 6,3 enfants en 2006 pour la province du

Mouhoun. Les taux de la province du Mouhoun sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale qui est de 6,6 enfants en 2006. Le taux brut de natalité en 1996 dans la province du Mouhoun était de 47,9 ‰ contre 44,9/00en 2006 ; la moyenne régionale de la boucle du Mouhoun s'élevantà 45,5/00.

Tout comme la natalité, le taux de mortalité observé en 1996 au Mouhoun était de11, 3‰contre 12,7 /00 en 2006, d'où une légère hausse. Les taux les plus élevés sont ceux de la Kossi et du Nayala. Ils sont respectivement de 19,2 et 17,7 ‰. La mortalité maternelle est de 84 pour cent mille naissances vivantes. On observe de nos jours une tendance générale à l'amélioration de ces différents indicateurs comme cela est le cas au niveau national car les projections de 2013 avançaient les chiffres suivants :

- indice synthétique de fécondité : 6,21 enfants par femme ;
- taux de natalité : 43,98 %0;
- taux de mortalité : 13, 02 %0;
- taux de mortalité infantile : 82,98 %0.

2.4.2. . Mouvements migratoires

La commune rurale de Ouarkoye est située dans le bassin cotonnier du Burkina où les terres sont encore fertiles. La plupart des immigrants relèvent des migrations régionales, les nouveaux arrivants étant généralement attirés par la culture du coton. Les flux migratoires internes sont orientés depuis le milieu des années 1975, des provinces surpeuplées et/ ou surexploitées du Yatenga, du Passoré, du Nayala vers la province du Mouhoun,à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture céréalière et commerciale. L'immigration a été forte entre 1975 et 1985 avec un taux de croissance annuel moyen de 4,8 % en décembre 1987 pour l'ensemble de la province du Mouhoun. L'éradication de l'onchocercose dans la vallée du fleuve Mouhoun et de ses affluents a favorisé l'installation des migrants agricoles.

Les villages de la commune sont classés selon l'importance du phénomène migratoire en deux grands blocs :

- le bloc Est constitué des villages de Fakena, Ouarkoye, Sokongo, Darou, Poundou, Oué, et Soana où le phénomène migratoire ancien, connaît aujourd'hui un ralentissement ;

- le bloc Ouest centré sur les villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou, Koena, Dankuy et Kosso. Ce bloc bénéficie d'un réseau hydrographique fourni ; c'est une zone inondable avec des sols fertiles. Cette zone stable jusqu'aux années 1990, connaît de nos jours une forte pression démographique due à l'installation de nouveaux immigrants. Dans ce contexte, l'équilibre entre disponibilité du milieu en ressources naturelles et besoins de consommation, se rompt progressivement du fait de l'impact de pression humaine sur les terres, l'eau, les combustibles, les pâturages.

III. ACTIVITES ECONOMIQUES

3.1. Equipements, infrastructures, ouvrages collectifs de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et artisanale

3.1.1. Les équipements agricoles

Les exploitations agricoles sont relativement bien équipées. Plus de la moitié des paysans qui sont avant tout des producteurs de coton, disposent de charrues complètes et même des charrettes. Par contre, seules quelques rares exploitations sont équipées de tracteurs. Cependant, très peu de femmes disposent de leurs propres charrues et charrettes ; ce qui ralenti leurs activités de production céréalière, la priorité étant accordée à l'emblavement des champs des hommes propriétaires du matériel agricole. Dans tous cas, les déficits de production cotonnière par rapport aux coûts des intrants, obligent certains producteurs à revendre leur équipement pour rembourser leur dette auprès du groupement de production du coton qui, est leur avaliseur.

3.1.2. Le potentiel hydro-agricole.

Dans la commune de Ouarkoye on dénombrait en 2008, 1705 ha de bas-fonds aménageables dont 115 ha mis en valeur. En 2013 ces bas-fonds aménageables sont de l'ordre de 1795 ha seuls les aménagements de Fakena, Doudou, Kekaba, Mouhoun, Tiokuy, Miana, Pouankuy et Poundou sont mis en valeur. Les superficies non aménagées représentent plus 90 % du potentiel disponible. La commune de Ouarkoye est une zone favorable aux aménagements hydro-agricoles. Sous l'effet conjugué de la pression démographique, de l'extension des champs et de l'érosion hydrique, les nombreux bas-fonds connaissent un ensablement accéléré. Les autres sources de captage de l'eau sont les puits à grand diamètre et les forages. L'aménagement et surtout l'exploitation optimale de ce potentiel pourraient augmenter de façon significative les productions de riz et de produits maraîchers de la province.

Tableau 5 : Inventaire des bas-fonds dans la commune de Ouarkoye en 2013

Localité	Potentiel aménageable (ha)	Superficies mises en valeur (ha)	Nombre d'exploitants			Production attendue (T)
			Hommes	Femmes	Total	
Fakéna	80	27	32	76	108	94,5
Dankuy	30	!	!	!	!	!
Soana	30	!	!	!	!	!
Doudou	30	15	30	0	30	42
Kékaba	600	45	136	226	362	180
Mounkuy	600	20	65	15	80	80
Tiokuy	50	20	56	24	80	65
Miana	200	31,5	!	!	!	126
Pouankuy	100	7	!	!	!	21

Poundou	10	5	!	!	!	18
Bekuy	15	12	!	!	!	!
Koena	50	0	!	!	!	!
TOTAL	1795	182,5	319	341	660	626,5

Source : données service de l'agriculture, 2014

3.1.3. Les infrastructures pastorales

Les infrastructures pastorales dans la commune en 2008 se composent de cinq (05) parcs de vaccination métalliques, d'une boucherie non aménagée, de quatre puits pastoraux et d'une aire d'abattage. La situation de ces infrastructures n'a pas connu une variation significative depuis 2004. La commune ne dispose pas de marché à bétail rendant ainsi difficile l'écoulement des animaux ; l'unique marché de la province se trouve à Dédougou. Les points d'eau sont aussi insuffisants et un bon nombre tarissent en saison sèche. Au regard des effectifs du cheptel et des équipements ci-dessus cités, les besoins en infrastructures pastorales de la commune restent énormes. La construction d'un marché à bétail et le renforcement des équipements existants se révèlent indispensables au développement de ce secteur qui constitue la deuxième source de revenu de la population locale.

Tableau 6: Situation des infrastructures pastorales par province en 2011

Provinces / Infrastructures	Balé	Banwa	Kossi	Mouhoun	Nayala	Sourou	Total
Abattoir	0	0	0	1	0	1	**02**
Barrages et retenus d'eau	0	0	0	1	1	0	**02**
Marchés à Bétail	0	3	2	1	0	0	**06**
Parcs de vaccination	23	25	28	34	33	29	**172**
Parcs de quarantaine	0	0	0	0	0	0	**00**
Boucheries	0	2	2	4	1	1	**10**
Puits pastoraux	2	2	14	15	0	7	**40**
Aire d'abattage	10	3	4	6	4	6	**33**
Forages pastoraux	4	1	5	10	0	2	**22**

Source : DRRA/BMHN

3.1.4. Les ouvrages sylvicoles et artisanaux

Les ouvrages sylvicoles sont rares car on comptabilise seulement sept(07) pépinières dans toute la commune, notamment à Ouarkoye, Fakena et Dankuy. Quant aux infrastructures halieutiques, elles sont inexistantes étant entendu que la pêche n'est qu'une activité marginale dans la commune. Il n'existe pratiquement pas d'ouvrages artisanaux dans la commune rurale de Ouarkoye ; néanmoins les artisans tentent de se retrouver dans un cadre structuré qui est l'Association Départementale Yerèlon des Artisans de Ouarkoye (ADYAO).

3.2. La production agricole

3.2.1. L'état d'occupation des terres en 2002

Tableau 7: Occupation des terres en 2002

Unités d'occupation	Superficie en ha	%
Habitat rural groupé	108	0,1%
Cultures pluviales	41298	38,6%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	374	0,3%
Territoire agricole avec espaces naturels importants	10 024	9,4%
Territoire agro forestier	4 385	4,1%
Forêt claire	2 858	2,7%
Forêt galerie	1877	1,8%
Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses)	26	0,0%
Savane arbustive	43 449	40,6%
Savane arborée	2 569	2,4%
TOTAL	**106968**	**100,0%**

Source : DRARH, 2013

Le tableau n°5 appelle les commentaires suivants :

- le domaine agricole occupe environ 52.13% du territoire communal
- le domaine forestier occupe 47.50%.

La superficie du domaine forestier s'amenuise progressivement avec la pression foncière.

Figure.4: Carte de l'occupation des terres

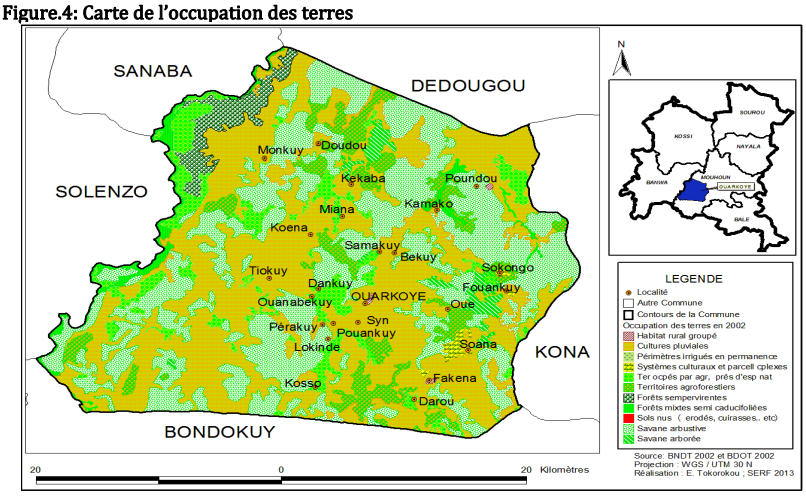

Source : INSD, 2013

3.2.2. Les activités de production

L'agriculture est la première activité pratiquée par les populations de la commune ; elle occupe plus de 90% des actifs. Les activités de production concernent les céréales telles que le sorgho, le mil, le maïs, le riz qui sont les cultures vivrières ; quant aux cultures de rente, ce sont le coton, le sésame, le niébé et l'arachide. C'est une agriculture essentiellement pluviale.

3.2.3. Les statistiques de production

A l'instar de la région de la Boucle du Mouhoun surnommée « grenier » du Burkina Faso, la commune de Ouarkoye est une zone de production céréalière par excellence. Pour la campagne agricole 2012, 40 989,2 tonnes de céréales y ont été produites contre 35 435,86 tonnes à la campagne 2010 soit un accroissement moyen annuel de l'ordre de 8 %. Il faut noter que ce taux est en légère baisse par rapport aux années antérieures.

Tableau 8: Evolution de la production céréalière de 2010 à 2012 dans la commune

Année	2010		2011		2012	
Spéculation	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)
Sorgho	7 480	12 716	16 306	13 045	10 575	13 751
Mil	11 383	10 244	6 312	3 787	8 379	5 865
Maïs	4 548	11 825	4 855	9 710	8 289	20 723
Riz	343	651	453	519	200	650
Total	**23 753**	**35 436**	**27 926**	**27 061**	**27 443**	**40 989**

Source : DPAHRH/MHN, Mai 2013

Les productions de rente ont évolué rapidement durant ces dernières campagnes. En effet, avec 6499,82 tonnes en 2010, elles sont passées à 13118,5 tonnes en 2012 soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 42 %.

Tableau 9: Evolution de la production de rente de 2010 à 2012

Année	2010		2011		2012	
	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)	Superficie (Ha)	Production (Tonnes)
Niébé	1 813,55	922,95	2 447,00	752,00	700,00	350,00
Coton	3 311,30	3 642,40	9 750,00	7 860,00	7 533,00	6 779,70
Sésame	2 432,32	1 337,77	4 183,00	1 255,00	2 782,00	1 112,80
Arachide	918,00	596,70	1 300,00	1 170,00	4 876,00	4 876,00
Total	**8 475,17**	**6 499,82**	**17 680,00**	**11 037,00**	**15 891,00**	**13 118,50**

Source : DPAHRH/ MHN Mai 2013

Les productions de rente, tout comme les productions céréalières dépendent en bonne partie des pluies d'hivernage. Ce qui explique leur évolution en dents de scie.

Tableau 10 : Importance de l'influence des principaux aléas sur les principales ressources desubsistance

Aléas / Ressources	Sécheresse	Inondation	Vents violents	Total ressources
Produit de la forêt (combustible)	3	1	1	5
Bétail (nourriture)	2	1	0	4
Terre	3	2	0	5
Eau	3	2	1	6
Total par aléas	11	6	2	

Source : DPAHRH, 2013

Ce tableau indique que l'aléa le plus à même d'impacter négativement les principales ressources de subsistance des populations de la commune de Ouarkoye, est la sécheresse. En effet, les paysans de Ouarkoye se rappellent des périodes creuses récurrentes à chaque hivernage, les obligeant quelques à recommencer certains semis ; cela ne permet pas de respecter le calendrier agricole d'où les faibles rendements au niveau de certaines spéculations culturales quel que soit l'importance de la pluviométrie. Le tableau indique également que quelque soient les menaces, les ressources naturelles de la commune de Ouarkoye ne sont pas aussi très fragiles

Tableau 11: Matrice de vulnérabilité au changement climatique

Aléas	Impacts observés	Stratégies actuelles(réponses)	Evaluation du fonctionnement de la stratégie actuelle	Existe-t-il d'autres options ?	Moyens disponibles pour adopter la nouvelle stratégie	Facteurs pouvant empêcher l'adoption de la nouvelle stratégie
Sécheresse	• Réduction surfaces cultivables • Baisse des productions • Destruction des pâturages • disettes	• Semences améliorées et hâtives • Diguettes antiérosives • Fumure organique • Plantation d'arbres • Stockage de tiges de mil pour animaux	• Amélioration de la production • Amélioration de l'alimentation bétail	• Retenus d'eau • Cordons pierreux	• Charrettes • Solidarité populaire • Aide des projets avec plants d'arbres • Technique • De construction	Moyens financiers
Inondation	• Démolition des cases • Ravage des cultures • Noyage de certains animaux • Dégradation des pistes • Recrudescence des moustiques et des maladies • Pollution de l'eau de puits • Inondation des cases	• Construction des cases sur les zones exondées • Eviter les semis dans les vallées • Drainage traditionnel • Respecter le calendrier des semis	• Moins de risques d'inondation • Moins de destruction des cases • Moins de destruction	• Culture précoce de riz dans les bas-fonds • Cultures suivants l'orientation des courbes de niveau	• Disponibilité des semences	Manque de semences
Vents violents	• toitures des cases décoiffées • arbres déracinés • cultures terrassées • grande poussière • •	• Début de haie d'arbres • Buttes pour fixer les plantes • Faire des toitures résistants	• Moins de toitures décoiffées •	• Plantation d'arbres	• Disponibilité des plantes	Manque de pépinière

3.3. La production animale

3.3.1. Les types d'élevage

L'élevage occupe la deuxième place dans les revenus de la population de la commune. On y rencontre l'élevage de type traditionnel et le système semi amélioré. Le système traditionnel se caractérise par un mode d'élevage extensif. L'élevage est tributaire des ressources naturelles et les producteurs utilisent très peu les intrants zootechniques et vétérinaires. Dans ce mode d'élevage extensif, on peut distinguer aussi le type transhumant du type sédentaire. Le premier est particulièrement pratiqué par les éleveurs peulhs qui font la petite transhumance. En saison sèche, ils se déplacent de l'intérieur vers les abords de fleuve Mouhoun ou vers les provinces du Sud (Houet, Bougouriba, Poni) à la recherche de pâturages et de l'eau. Dans le deuxième type d'élevage, les animaux restent sur le terrain et pâturent aux abords du village ; c'est un élevage paysan pratiqué aussi bien par les et les femmes. Il se développe quelques noyaux de production de viande. L'embouche bovine et ovine est un peu pratiquée par les commerçants de bétail surtout à l'approche des fêtes. L'apport en intrant zootechnique est plus important dans ce système d'élevage.

3.3.2. Le cheptel animalier

Le cheptel de la commune est composé de bovins, d'ovins, caprins, asins, porcins et de volaille. On estime en 2008, 176 523 têtes toutes espèces confondues dont 97939 têtes de volaille. L'élevage du gros bétail revient généralement aux hommes et les femmes font l'élevage de chèvres, moutons et volaille (poules). Ces dernières sont généralement vendues pour cause d'évènements familiaux (mariages, baptême, funérailles et fêtes). L'élevage joue un rôle de plus en plus important dans la production de la fumure organique.
En se basant sur un taux de croissance entre 2003 et 2008, les estimations suivantes peuvent être faites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Evolution du cheptel dans la commune de Ouarkoye de 2003 à 2018

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	volaille
2003	22020	15718	25541	2569	3266	84483
2004	22461	16189	26308	2620	3332	87018
2005	22910	16675	27097	2673	3398	89628
2006	23368	17175	27910	2726	3466	92317
2007	23835	17691	28747	2781	3536	95086
2008	24312	18221	29609	2836	3606	97939
Taux de croissance	2%	3 %	3%	2%	2%	3%
2014	27380	21757	35354	3193	4061	116944
2018	29637	24486	39788	48488	4395	131621

Source : DREP/BMH Mai 2013

3.3.3. Les abattages contrôlés

Les abattages contrôlés disponibles au niveau de la province du Mouhoun sont celles de l'année 2011. Le nombre d'animaux abattus dans la province se résume ainsi qu'il suit en 2011.

- 1842 pour les bovins ;
- 3320 pour les ovins ;
- 19563 pour les caprins ;
- et 3184 pour les porcins.

Pour ce qui concerne les équins et les asins, ils sont respectivement de 51 et 141. Les produits de l'élevage alimentent un circuit de commercialisation interne et externe. Les œufs, viandes et lait consommés sur place à Ouarkoye sont peu suivis. Il va s'en dire qu'une grande partie de ces produits échappent aux structures de suivi à cause du faible effectif du personnel dans la zone et de la volonté de certains acteurs de contourner les voies légales.

Tableau 13 : Situation des abatages contrôlés par espèce et par province en 2011

Province	Espèces							
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Camelins	Equins	Asins	Canins
Bale	1094	6303	28151	2087	0	0	102	54
Banwa	382	2260	14291	2851	0	0	113	0
Kossi	528	2880	18260	2285	0	30	582	0
Mouhoun	1842	3320	19563	3184	0	51	141	0
Nayala	889	3058	8512	2866	0	0	659	493
Sourou	656	2316	6291	1703	05	02	214	0
Total	5391	20137	95068	14976	05	83	1811	547

Source : DRRA/BMHN

3.3.4. La santé animale

La santé animale se caractérise dans la commune de Ouarkoye par la persistance de certaines maladies. Les principales pathologies animales rencontrées sont généralement la maladie de New castelet les parasitoses pour la volaille ; les pasteurelloses, la trypanosomiase, les dermatoses et les parasitoses pour les bovins, les petits ruminants et les porcs. L'effectif réduit du personnel de santé animale (un seul agent vétérinaire) avec des moyens limités, ne permet pas de s'assurer d'une bonne couverture vaccinale des animaux.

3.4. La production sylvicole

Le bois de chauffe demeure la principale source d'énergie consommée par les ménages. Burkinabè et particulièrement par ceux des communes rurales commeOuarkoye, d'où l'importance de la production sylvicole. Dans la commune de Ouarkoye, l'exploitation forestière semble peu organisée. Néanmoins, la production sylvicole s'effectue à travers les activités de reboisement et de reforestation organisées généralement par le service départemental de l'environnement et du développement durable de Ouarkoye. La commune dispose de quelques pépinières à Ouarkoye, Dankuy, Fakena, et d' une pépinière publique au sein du service de l' environnement de Ouarkoye.

Les espèces végétales produits dans les pépinières sont essentiellement des espèces non ligneuses comme le jatropha, le manguier, le goyavier,l'anacarde, le citron, la pomme canelle, etc.il y'a également des espèces ligneuses comme l'eucalyptus. Des séances de reboisement s'effectuent notamment à Ouarkoye, Fouankuy, Kekaba ; plus de 8300 plants ont été mis, composés de flamboyant ; d'anacardier, d'acacias nilotica.

Les productions de bois et de charbon de bois s'effectuent : en 2013, 1420,5 stères de bois dechauffe, 1538 perches de bois d'œuvre et 48 tonnes de charbon ont été produits, sous l'encadrement du service de l'environnement. La commune dispose de quelques forêts ou zones de production forestière à Ouarkoye (1000ha), Kekaba (3000ha), Monkuy(2000ha), Kamako(50ha), Kosso (05ha). Les principales espèces de produits forestiers non ligneux sont les lianes, les raisins, le baobab, le tamarinier, le karité, le néré.

Malgré les efforts de l'Etat et de ses services déconcentrés qui découragent toutes ponctions sur l'environnement, la production sylvicole dans la commune rurale de Ouarkoye, est désordonnée, largement insuffisante au vu des fortes pressions anthropiques et animales sur la terre et les ressources forestières épuisables. En outre cette production sylvicole est fortement perturbée par les feux de brousse non contrôlés qui sont des pratiques ancestrales difficiles à abandonner.

3.5. La production halieutique

La pêche est une activité marginale pratiquée par quelques individus, notamment les riverains du fleuve Mouhoun et surtout par les bozo venus du Mali. La commune dispose de quelques plans d'eau qui s'y prêtent mieux. On assiste tout de même à une exploitation traditionnelle de poissons dans certains bas-fonds de Mounkuy, généralement alimentés par les eaux pluviales non pérennes.

La production piscicole annuelle avoisine 735 kilogrammes (2006). La pêche n'est pas une activité structurée car très peu de permis de pêche sont délivrés annuellement (un permis en 2006 contre quatre en 2004). Il existe depuis 2011, neuf (09) groupements de pêcheurs dans la province du Mouhoun et trois unions de pêcheurs.

3.6. La situation alimentaire

Au vu du bilan céréalier (confère tableau 7), on peut se réjouir que Ouarkoye se retrouve dans le petit groupe des communes burkinabè ayant atteint largement l'autosuffisance alimentaire puisqu'elle dégage régulièrement des excédents céréaliers. En effet, les productions céréalières de la commune ont dépassé largement les besoins de la population durant la période 2010-2012.

Malgré ce bilan céréalier excédentaire, confirmé par un taux de couverture de 233,71% en 2012, il n'est pas rare de déceler des périodes de crises alimentaires dans la commune notamment les périodes de disette et de soudure en hivernage. Les agriculteurs de la commune de Ouarkoye n'ont pu se déroger de la règle de soumission aux commerçants des céréales. Ces commerçants-spéculateurs sillonnent les villages de la commune à la période des récoltes, vidant ainsi les stocks dès la fin de l'hivernage. Ainsi donc de façon cyclique, les populations connaissent des périodes de pénurie de céréales, durant lesquelles les prix grimpent comme partout ailleurs.

Tableau 14: Le bilan céréalier de 2010 à 2012

Années	Population	Besoins en tonnes	Production en tonnes	Pertes en tonnes	Production disponible	Bilan céréalier
2010	38 830	7 377,7	35 435,86	5 315,379	30 120,481	**+22 742,78**
2011	61 549	11 694,5	27 062	4 059,3	23 002,7	**+11 308,2**
2012	63 457	12 691,4	6 148,38	6 148,38	34 840,82	**+22 149,42**

Source : ZAT/Ouarkoye Mai 2013

3.7. Artisanat

L'artisanat est une activité essentiellement d'appoint aux revenus de l'élevage et de l'agriculture pour la majorité des personnes qui le pratiquent. On distingue deux (02) types d'artisanat : celui traditionnel et celui moderne. L'artisanat traditionnel est largement dominé par le tissage et la forge pratiqués par des gens de castes. Ces deux activités sont pratiquées tout le long de l'année. Elles sont confrontées à des problèmes de vente et elles restent essentiellement utilitaires. La confection des chaises et la pêche sont des activités d'amateurs, de même que l'apiculture même si elle se modernise de plus en plus. L'artisanat moderne est représenté par la présence de main d'œuvre confirmée. En effet des maçons, de soudeurs, des mécaniciens, des menuisiers et des forgerons ont été formés au Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle des Artisans Ruraux à Bobo Dioulasso (Ex CNPAR) par le PDRI/HKM.

3.8. Commerce

3.8.1. Infrastructures commerciales

Les infrastructures marchandes de la commune rurale de Ouarkoyese composent des sites qui accueillent les commerçants dans chaque village, mais aussi les grandes boutiques qu'on retrouvent essentiellement à Ouarkoye, Fakena, Kosso. Les principaux marchés recensés dans la commune de Ouarkoye sont les suivant :

Tableau 15 : Marchés recensés dans la commune de Ouarkoye

Marchés	Régularité
Marché de Tiokuy	Tous les vendredis
Marché de Fakéna	Tous les Dimanche
Marché de Doudou	Tous les Samedi
Marché de Koena	Tous les Mercredi
Marché de Mounkuy	Tous les Lundi
Marché de Poundou	Tous les 5 jours

Source : enquêtes terrain, octobre 2014

Ouarkoye demeure un centre économique au quotidien et un centre d'approvisionnement. En plus du marché hebdomadaire, Ouarkoye a un marché trimestriel qui se tient les 7 de chaque trimestre et est le lieu d'une affluence importante. Ces marchés, très actifs en saison sèche, deviennent moroses en saison pluvieuse du fait de l'inaccessibilité, de la baisse du volume des échanges à cette période et également des travaux champêtres qui occupent les producteurs. Ces pistes étant très dégradées méritent d'être refaites. Dans les petits villages, les marchés n'ont aucune infrastructure définitive. Les commerçants pour la plupart ambulants, étalent leurs articles sur des nattes ou des toiles étalées au soleil à même le sol, ou improvisent des hangars de fortune qui ne durent que le temps du marché. Les petites gargotes, les buvettes, les fabriques

locales de pains et les petits étalages constituent les autres infrastructures commerciales. Les cabarets en très grand nombre sont tenus par les femmes. En 2013, on recensait 100 moulins à grains, 90 boutiques, 24 buvettes et 46 ateliers divers. Ces infrastructures sont en progression car en 2008 on y dénombrait 80 moulins, 78 boutiques, 23 buvettes 40 ateliers divers.

3.8.2. Produits du commerce

Les produits qui alimentent le commerce dans la commune sont divers et variés. Les produits manufacturés des industries nationales et d'autres pays sont dominants. Il s'agit notamment des produits de quincaillerie, d'épicerie, des articles vestimentaires (friperie surtout), des piles, du pétrole, de l'essence, des « cubes Maggi », du savon, les radios -cassettes, les pièces détachées de cycles et cyclomoteurs etc. La place de choix dans le commerce communal revient aux produits agropastoraux comme les céréales (Mil, Sésame, …), la volaille, le beurre de karité, le soumbala, le piment etc. Les produits de l'artisanat y sont aussi vendus.

3.8.3. Tourisme et hôtellerie

La commune de Ouarkoye n'enregistre aucun site touristique parmi les onze (11) que compte la province du Mouhoun alors qu'elle abrite des endroits stratégiques qui, lorsqu'ils sont aménagés pourraient attirer des touristes. Les éventuels sites sont :

- les collines de Kosso ;
- les hippopotames du fleuve Mouhoun ;
- les tranchées à pièges des hyènes à Sokongo ;
- les hauts fourneaux à Fakena ;
- les grottes.

Quatre chambres d'hébergement sont disponibles à l'enceinte de la gare routière située au à Ouakoye. La rareté des manifestations de grande envergure et le faible développement du tourisme constituent les principaux handicaps du secteur de l'hôtellerie.

IV. ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

Dans cette section, sont exposés tour à tour l'organisation sociale et politique dans la commune,

4.1. Organisation socio politique traditionnelle

L'organisation socio politique traditionnelle des villages composant la commune rurale de Ouarkoye est quasi identique à celle des autres villages de la province du Mouhoun. Avant l'avènement de la révolution d'août 1983 et l'avènement de la décentralisation, chaque village était organisé selon le schéma suivant :

Figure 5 : Schéma d'organisation sociopolitique traditionnelle

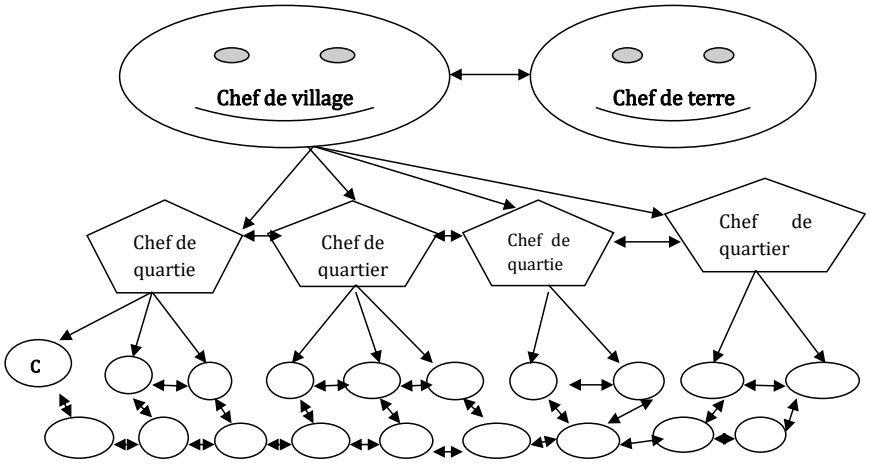

Source : sources orales/AG villageoises, mai 2014

A la lecture du schéma, chaque village comprend un chef de village et un chef qui, la plupart du temps, appartiennent à la même lignée. Le Chef de village est généralement le plus âgé du lignage le plus anciennement implanté et le chef de terre son frère. Il agit suivant les prescriptions coutumières et est assisté d'un conseil de sages qui a pouvoir et compétence pour connaître de toutes les délibérations importantes engageant la vie du village et de son avenir.
A chaque chef de village, sont rattachés des chefs de quartier qui sont ses répondants pour porter l'information aux chefs de ménages qui, à leur tour, la répercute pour chacun en ce qui le concerne, le reste de la population qui relève de sa compétence territoriale.

Les attributions du chef de village et du chef de terre sont réglementées par les coutumes. Le chef de village a compétence sur l'ensemble du territoire villageois et a le dernier mot pour les décisions les plus importantes. Le chef de terre, lui, a compétence sur la gestion du foncier et généralement, il y a concertation permanente entre le chef de village et lui. Le souci ici est d'éviter et de prévenir tout conflit ou différend qui viendrait à naître d'une éventuelle mésentente entre ces deux dépositaires du pouvoir traditionnel.

4.2. Organisation socio politique traditionnelle

4.2.1. Le profil historique de la commune de Ouarkoye

Le profil historique de la commune de Ouarkoye permet de retenir les évènements majeurs ayant marqué de manière significative la vie des habitants de la commune qui, d'année en année est passé de canton à commune rurale. Ainsi, les dates suivantes sont celles gravées dans la mémoire collective :

Tableau 16. Profil historique de Ouarkoye

Repères historiques	Evénements
Avant 1896	Ouarkoye a un statut de village relevant du cercle de Dédougou
1896	Arrivée du colonisateur à Ouarkoye
avant 1961	Ouarkoye était un Canton
1961	Création du premier poste administratif
1962	Erection de Ouarkoye en subdivision
1970	Erection de Ouarkoye en chef-lieu d'arrondissement
1974	Ouarkoye devient une subdivision
1976	Ouarkoye redevient arrondissement
1978	Erection de Ouarkoye en sous-préfecture
04 août 1983	Avènement de la révolution démocratique et populaire
1983	Erection de Ouarkoye en préfecture
23 avril 2006	Erection de Ouarkoye en commune rurale avec 40 conseillers municipaux
2 Décembre 2012	avec les élections couplées Municipales-Législatives, Ouarkoye compte 48 conseillers municipaux

Source : sources orales/AG villageoises, mai 2014

4.2.2. Le pouvoir moderne

Plusieurs acteurs à compétences variées se partagent de manière généralement harmonieuse, le pouvoir moderne à l'intérieur de la commune de Ouarkoye. Ce sont le maire, président du conseil municipal le préfet, les Conseils Villageois de Développement (CVD),

4.2.2.1. Le Préfet

En tant que dépositaire de l'autorité de l'Etat, le préfet administre le département. Il dispose sous sa responsabilité administrative l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat non encore transférés. Il s'agit des services techniques départementaux suivants : l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la santé, l'enseignement secondaire, etc. qui participent à l'identification et à la faisabilité des actions, appuient et conseillent les collectivités territoriales et les populations, contrôlent la mise en œuvre (techniquement) des actions. Le Préfet est le président du tribunal départemental. Il apporte son appui technique au Maire dans l'exercice de ses fonctions. Il veille à l'exécution des lois des règlements et des décisions du gouvernement.-

Avec le processus de décentralisation, il a été délégué au conseil municipal et au maire élu la compétence de gestion de la commune.

4.2.2.2. Le conseil municipal de Ouarkoye

Au terme de la loi 55/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des Collectivités territoriales, les organes de la commune (article 219) sont :

- le conseil municipal qui est l'organe délibérant ;
- le maire assisté de ses deux adjoints qui est l'organe exécutif.

Le code général des collectivités territoriales au Burkina Faso confère au conseil municipal trois (03) types d'attributions qu'il exerce sous forme de compétences à savoir :

- les compétences en matière de délibération ;
- les compétences en matière d'avis ;
- et les compétences en matière de contrôle.

Le conseil municipal conçoit le plan de développement, assure de manière participative sa réalisation, contrôle son exécution et en assure l'évaluation périodique. Le conseil municipal est représenté dans chaque village par deux conseillers municipaux.

4.2.2.3. Les Conseils Villageois de Développement

Le décret n° 2007- 032/PRES/PM/MATD portant organisation, composition et fonctionnement des conseils villageois de développement (CVD) en son article 10 précise que dans l'exécution de ses missions, le CVD est chargé particulièrement de :

- élaborer des programmes annuels d'investissement du village qui sont soumis à l'approbation du conseil municipal sur la base des orientations du plan communal de développement ;
- contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en ouvre des actions retenues dans les programmes annuels d'investissement ;
- participer à la recherche des solutions aux problèmes fonciers et de gestion de l'espace villageois ;
- contribuer à la mise en place de mécanismes permettant la participation la plus large de toutes les couches de la population villageoise au développement local ;
- créer toutes les conditions nécessaires à la gestion, l'entretien et la valorisation des infrastructures et des ressources naturelles.

Pour remplir pleinement ses missions, le conseil villageois de développement assure la gestion quotidienne des activités du village. A ce titre :

- il examine et émet des avis écrits et motivés sur les projets et programmes de développement concernant le village ;
- il peut se saisir d'initiatives de toutes questions touchant au développement du village et émettre des recommandations circonstanciées, notamment dans les domaines suivants :
    - la préservation de la paix sociale dans le village ;
    - la mobilisation des populations autour des actions socio-économiques du village ;
    - la protection de l'environnement.

Au regard de son importance dans la vie du village, le décret n° 2007- 032/PRES/PM/MATD portant organisation, composition et fonctionnement des conseils villageois de développement (CVD) dispose en son article 3 que « le CVD est le regroupement de l'ensemble des forces vives du Village. Il est doté d'une instance qui est l'assemblée générale et d'un organe de direction qui est son bureau. L'assemblée générale du CVD met en place un bureau composé ainsi qu'il suit :

- un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire ;
- un secrétaire adjoint ;
- un trésorier ;
- un trésorier adjoint ;
- deux responsables chargés de la promotion féminine ;
- deux responsables chargés de la promotion paysanne ;
- deux responsables chargés de la promotion de la jeunesse.

L'assemblée générale de mise en place du CVD est convoquée par le Maire. Les membres du bureau du CVD sont désignés par consensus ou faute de consensus, par voie d'élection.

4.3. La femme dans la société tradi-moderne à Ouarkoye

La commune de Ouarkoye est une commune à cheval entre la tradition et le modernisme. Ainsi, les deux principales valeurs dictent la vie des hommes et des femmes. La femme jouit d'un statut de partenaire naturel de l'homme. Elle partage la vie de l'homme dans toutes ses facettes. Elle occupe une place dont elle seule a naturellement compétence à en jouir les retombées ou à en subir les implications. Il s'agit de la procréation, l'éducation des enfants et la gestion de la famille. L'homme lui reconnait cette place et lui donne respect. Elle participe aux grandes instances de prise de décisions engageant la vie de la commune quand bien elle peine à jouer pleinement son rôle dans le cercle détenu par les hommes. Cela s'explique par la prédominance des valeurs traditionnelles reléguant la femme dans le même rôle de l'enfant.Avec l'avènement de la décentralisation, la place de la femme est prévue dans les toutes les Quoique timidement, la femme tente tant bien que mal de jouer le rôle qui lui est reconnu par la loi aux côtés des hommes.

Ainsi, les femmes de la commune de Ouarkoye se sont organisées en associations, groupements, tontines etc., afin d'accéder à des petits crédits pouvant leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. En 2006, sur les 208 organisations paysannes recensées dans la commune, 37 étaient animées par des femmes. En 2013 cette dernière dépasse la barre de 40.
De nos jours, le rôle économique de la femme s'accroît considérablement surtout dans l'économie familiale. Outre les travaux champêtres, elle occupe une place de choix dans le secteur du petit commerce. En plus de la préparation du dolo, des beignets, graines de néré et galettes, elle est traditionnellement active dans la transformation et la commercialisation des produits de cueillette tels les amendes de karité et les graines de néré.

4.4. La question foncière dans la commune de Ouarkoye

La question foncière est une question éminemment importante et hautement sensible dans la commune de Ouarkoye où la vie de la population est fondée sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles. L'agriculture est l'activité par excellence de la quasi-totalité de la population des villages qui composent la commune. C'est cela qui explique tout le schéma traditionnel de gestion et de transaction foncière que même les instruments et textes de la décentralisation n'ont pas encore pu modifier de manière importante.

4.4.1. Les mécanismes traditionnels d'accès à la terre

La terre, depuis plusieurs siècles, a toujours été perçue comme une grande richesse dont la gestion et l'exploitation ont toujours respecté une certaine approche. Malgré les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) et ceux issus de la réforme agraire et foncière (RAF) qui considèrent la terre comme étant un bien public, donc appartenant à l'Etat et à ses structures déconcentrées, la réalité aujourd'hui dans l'ensemble des villages qui composent la commune de Ouarkoye est que la terre appartient au chef de terre qui, de concert avec le chef de village, en établit les modalités d'accès et ou de transaction. Les modalités sont les mêmes pour tout demandeur mais introduisent quelques nuances en fonction de certains types de demandeurs : homme autochtone, femme, migrant.

4.4.1.1. Le cas d'un adulte homme autochtone

Lorsqu'un adulte atteint l'âge de la majorité et éprouve le besoin de se doter d'un terrain cultivable, il s'adresse d'abord à son père. Si celui-ci en a la possibilité, il peut lui céder une portion sans aucune autre forme d'exigence. Toutefois, le fait d'être attributaire d'une parcelle cultivable pour le jeune homme n'enlève en rien sa soumission à son père pour qui il doit continuer à travailler dans le champ familial. Le champ familial est le premier lieu de travail de chaque membre de la famille sous ma direction du chef de famille. Lorsque le père d'un jeune homme ne dispose pas de terre pour son enfant, il fait recours au chef de terre à qui il soumet la doléance de son fils. Dans la mesure du possible, le chef de terre accède à la requête dans le strict respect des modalités traditionnelles (sacrifices) avant toute exploitation. Même au cas où le chef n'est pas en mesure de donner satisfaction au demandeur, il contribuera fortement en appuyant la doléance à celui qui en dispose encore.

4.4.1.2. Le cas d'une femme

Le processus d'attribution d'un lopin de terre à une femme du village suit le même schéma que celui d'un homme du même village. Ici, la femme soumet sa requête à son époux. Si ce dernier ne dispose pas de parcelles suffisantes pour elle, il porte la requête de son épouse au chef de village. Ici encore, en cas de disponibilité directe, le chef de terre donne les instructions nécessaires pour satisfaire la demanderesse.

En cas d'indisponibilité chez le chef de terre, celui appuie la démarche de l'époux de la femme afin qu'on lui trouve satisfaction. Naturellement, après satisfaction, le bénéficiaire doit reconnaissance au donateur de manière diverse et ce, pour autant que durera le temps. En dehors de l'agriculture et l'élevage (petite embouche) que pratiquent les femmes, le coton et les arachides sont les principales cultures qui occupent les femmes en saison pluvieuse.

4.4.1.3. Le cas des migrants

Tout migrant qui vient dans un village vient en général par quelqu'un qui peut être considéré comme son tuteur. En cas de besoin de terre cultivable ou pour construire une habitation, on suit quasiment le même processus. Le tuteur ou le « *gansoaba* » en langue locale mooré, porte la demande de son « poulain » au chef de terre. Celui demandera d'abord si le tuteur a déjà approché quelqu'un qui dispose de terrains cultivables. Si oui, le chef de terre demandera au tuteur d'aller négocier avec ce dernier.

Même dans tel cas de figure, le chef de terre donnera sa caution pour rendre la transaction digne, fiable et légitime. Au cas où c'est le chef de terre qui donnera des instructions pour qu'une portion soit donnée au migrant (avec évidemment la caution morale du tuteur), on procédera de la manière traditionnelle en déclinant les obligations du migrant vis-à-vis non seulement de celui qui aura cédé une portion de ses terres, mais aussi et surtout vis-à-vis du chef de terre et du chef de village.

4.4.1.4. Les contraintes liées à l'exploitation et au contrôle de la terre

Traditionnellement, la terre ne fait pas l'objet de vente en milieu rural. Elle fait plutôt l'objet de prêt. On parlera en termes modernes de prêt à durée indéterminée. Une fois une portion de terre prêtée à un tiers, celui-ci n'est pas libre d'en faire ce qu'il en veut sous peine de se voir la lui retirer. Il y a donc trois principaux interdits auxquels tout bénéficiaire de terre cultivable ou d'habitation sait qu'il ne doit en aucun cas enfreindre.Il s'agit des fruits du néré et de la plantation d'arbres.

4.4.1.5. Des fruits du néré

Lorsqu'une portion de terre est donnée à un tiers et que ce dernier trouve déjà un néré sur place, il n'a pas le droit de disposer des fruits de l'arbre comme il veut. A la récolte des fruits, c'est au propriétaire terrien qu'appartiennent les fruits quitte à lui d'en donner la part du « locataire terrien ».Si par contre il s'agit d'un manguier, il ne pose aucun problème car le locataire terrien peut disposer des fruits comme il veut. Mais en général, il en donne un peu à la famille propriétaire.

4.4.1.6. La plantation d'arbres

Le second interdit lié à l'exploitation de la terre est que le locataire n'est pas autorisé à y planter des arbres, surtout fruitiers car cela pourrait être perçu comme une subtile expropriation. Tout contrevenant s'expose au retrait pur et simple de la portion prêtée.

4.4.1.7. Le prêt d'une portion à un tiers

Il est formellement interdit de prêter (on ne parle pas de vente car la terre ne peut pas être vendue car elle appartient aux ancêtres) sans l'accord préalable du propriétaire terrien sous peine de se voir exproprier.Quelle que soit la formule utilisée, le maire est tenu informé des transactions foncières d'une certaine importance, ce qui laisse clairement supposer que les populations rurales reconnaissent le rôle et la place de l'autorité communale en matière de gestion foncière sur le territoire communal.

4.4.2. Le contrôle de la terre

En dehors du chef de terre, véritable dépositaire de la terre et de tout ce qu'elle contient, personne d'autre, homme ou femme, n'a le contrôle de la terre sur laquelle elle cultive depuis des années et des années. Le contrôle de la terre est une chose qui ne se négocie pas et c'est cela la règle connue de l'ensemble des habitants des villages de la commune dont beaucoup restent attachés aux valeurs traditionnelles.Dans la pratique, chaque doyen de familles gère une portion de terres données dont il est le propriétaire. Le demandeur de lopin de terre doit s'adresser aux propriétaires dudit lieu. Si sa demande est agrée, il doit apporter au propriétaire terrien un poulet en offrande aux ancêtres pour solliciter leur clémence, leur protection et leur générosité.

Chaque année, le bénéficiaire du lopin doit offrir aux propriétaires une quantité symbolique de ses productions. Il existe des rites agraires en début et fin de campagne de chaque année. Le collège des anciens immole alors des animaux en sacrifices aux grands fétiches du village. En pays *bwamu*, il n'existe pas de chef de village en tant que tel. C'est le chef de terre qui est le dépositaire des pouvoirs ancestraux. La succession du chef de terre se fait de façon rotative. A son décès, c'est le doyen des familles qui hérite de la chefferie. On note quelques conflits mineurs de limites de champs mais surtout de dégâts de champs entre agriculteurs et éleveurs.

4.5. La pauvreté en milieu rural et son cercle vicieux

La population de la commune rurale de Ouarkoye vie essentiellement des fruits de l'agriculture, de l'élevage. Les femmes se consacrent à la culture du coton, de l'arachide et de la petite embouche. Chez les femmes comme chez les hommes, on assiste à une sorte de vie sur «découvert permanent». En effet, on sème à crédit avec l'achat des engrais et aux récoltes, on rembourse tout et on reprend à zéro. Les champs sont vendus avant la récolte des fruits (semences améliorées à crédit, engrais à crédit, etc.). Etant donné que les paysannes et paysans prennent tout à crédit au démarrage de la campagne agricole, toute leur labeur au cours de la

saison se réduit à travailler pour pouvoir honorer leurs engagements et repartir encore de zéro, d'où le cercle vicieux de cette pauvreté qui ne finit pas car à peine récolté, voilà les créanciers qui frappent à la porte. Malheureusement, aucune mesure jusque-là, n'est trouvée ou expérimentée pour venir à bout de cette spirale d'appauvrissement permanent.

4.6. Les groupes sociolinguistiques

L'ethnie est un regroupement humain qui possède une structure économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture. Dans la commune de Ouarkoye, il y a autant de langues que de groupes ethniques. A la dimension de la famille ou du village, chaque groupe ethnique parle son dialecte. Dans l'ensemble, c'est le Dioula qui s'impose comme principale langue de communication ; c'est la langue du commerce et des affaires. Les principales langues parlées sont le Bwamu, le Dafing, le Dioula, le Morée et le Fulfuldé. Les religions pratiquées sont l'animisme, l'islam et le christianisme.

4.7. Us et coutumes

Plusieurs coutumes existent autour du mariage, des récoltes, des funérailles et la sortie des masques. La principale cérémonie coutumière est la sortie des masques (les masques en fibres ou masques blancs et les masques en feuilles ou masques noirs). Organisée entre Mars et mai, cette cérémonie clôture toutes les activités de la saison sèche et annonce l'ouverture de la saison pluvieuse.

4.8. Arts et cultures

Ouarkoye est l'une des principales communes de la province du Mouhoun qui regorge beaucoup d'artistes dans des domaines variés. En effet, les danses et musique traditionnelles et les sociétés de masque font de la commune un centre culturel par excellence. On note la présence et à travers toute la commune des artisans dans les domaines de la poterie, de la sculpture, de la pyrogravure, du tissage, de la forge, de la tannerie, etc.

4.9. Habitat

L'habitat dans la commune comme dans toute la province du Mouhoun est généralement de forme orthogonale ; les murs sont en banco et la toiture est faite d'un mélange de terre et d'eau supporté par une charpente en bois. Le sol est généralement en terre damée. Dans la plupart des villages de la commune existent plusieurs types d'habitat, avec parfois la prédominance d'un type sur les autres :

- l'habitat groupé en masse compact est propre aux bwaba et aux Dafin. Les villages sont bâtis compacts avec quelques nuances dans la configuration interne.

- l'habitat dispersé unicellulaire se retrouve aux périphéries des villages et dans les hameaux de culture ; il est typique aux Mossi et aux peulhs semi sédentaires.

- l'habitat en grappe de concession qui s'attribue généralement aux migrants Mossi lorsque les concessions sont circulaires et serrées à lâches. Les grappes d'habitation sont constituées suivant les provenances d'origine des migrants, qui s'établissent par affinité.

De nos jours, avec l'émergence de la pierre taillée, on rencontre dans la commune outre les bâtiments administratifs, des maisons en banco, en semi dur et en dur, couvertes de tôles. Cet habitat moderne est encore perçu comme le signe d'une certaine réussite économique.

4.10. Etat de l'occupation des terres en 2002

Tableau 17 : Etat de l'occupation des terres

Unités d'occupation	Superficie en ha	%
Habitat rural groupé	108	0,1%
Cultures pluviales	41298	38,6%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	374	0,3%
Territoire agricole avec espaces naturels importants	10 024	9,4%
Territoire agro forestier	4 385	4,1%
Forêt claire	2 858	2,7%
Forêt galerie	1877	1,8%
Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses)	26	0,0%
Savane arbustive	43 449	40,6%
Savane arborée	2 569	2,4%
Total	**106968**	**100,0%**

Source : enquêtes terrain, 2014

Le tableau n°20 appelle les commentaires suivants :

- le domaine agricole occupe environ 52.13% du territoire communal
- le domaine forestier occupe 47.50%.

La pression foncière est une réalité dans la commune de Ouarkoye, en témoigne les données du tableau suivant :

La lecture du tableau précédant permet de faire trois observations majeures :

- une augmentation des aires d'occupation agricole de l'ordre de 18% à 64% ; les unités concernées sont les cultures pluviales (18.1%), les systèmes culturaux et parcellaires complexes et le territoire agroforestier; ce dernier présente une situation exceptionnelle. L'explication plausible des phénomènes constatés est la pression démographique qui exige une consommation de nouveaux espaces agricoles. En effet, les systèmes culturaux et parcellaires complexes et le territoire agroforestier sont des exploitations agricoles intermédiaires où le marquage agricole est moins intensif (nouvelles défriches).
- une stagnation des forêts claires, des forêts galeries, des aires d'habitats et des espaces nus. Les aires d'habitats et les sols nus ne sont généralement pas susceptibles de fortes variations. L'exploitation agricole de ces unités exige beaucoup d'investissement, c'est pourquoi elles n'ont pas encore subit d'agression ou d'occupations agricoles.

- une perte en superficie des savanes arbustives et arborées et du territoire agricoles avec espaces naturels importants respectivement de 1,7%, 30,9% et 21,3%. Ces superficies ont étéperdues au profit des trois unités (cultures pluviales, les systèmes culturaux et parcellaires complexes, et le territoire agroforestier).

V. SECTEURS SOCIAUX

Cette partie aborde tour à tour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et le cadre de vie, l'éducation et la santé.

5.1. Santé

5.1.1. Situation épidémiologique

La commune de Ouarkoye qui fait partie du District Sanitaire de Dédougou comprend quatre (04) Centres de santé et de promotion sociale (CSPC) que sont : Fakena, Doudou, Poundou et Ouarkoye. La situation sanitaire est caractérisée par la présence et la persistance des maladies infectieuses et parasitaires. Dans les quatre CSPS que compte la commune de Ouarkoye, les cinq principales pathologies sont enregistrées ces trois dernières années par ordre de grandeur. Ce sont :

- le palu ;
- les plaies ;
- les diarrhées ;
- les affections de la peau ;
- les traumatismes.

Le cumul des données des trois dernières années (2011, 2012 et 2013) en sont une illustration.

Tableau 18 : Principales pathologie recensées

Pathologies/année	2011	2012	2013	Totaux
Palu	12177	13576	15408	41161
Affections respiratoires	3820	3915	3453	11188
Diarrhées	1049	965	884	2898
Plaies	1114	1136	1212	3462
Infections de la peau	793	741	639	2173
Traumatismes	748	708	845	2301

Source : données enquêtes terrain, octobre 2014

Comme on peut le constater, au cours des trois dernières années, le classement par type de pathologie dans les différentes formations sanitaires de la commune de Ouarkoye, n'a pas varié et même les sont restés importants. Toutefois, à la lecture du tableau, on peut faire les constats suivants :

- en 2012, les affections respiratoires se sont vus accroitre de 95 cas contre une diminution de 462 cas en 2013 ;

- les diarrhées ont connu une baisse assez significative en 2012 (-354) et cette baisse a été également constatée en 2013 (-81) ;

- les plaies ont connu de manière constante une augmentation des cas. En effet, en 2012, il y a eu 22 cas de plus contre 76 en 2013 ;

- si les infections de la peau ont connu une baisse au cours des trois dernières années, les traumatismes, eux, ont connu une diminution en 2012 et augmenté en 2013.

Les populations souhaitent une accentuation des dispositifs de lutte contre ces différentes pathologies. Pour le cas des IST et le VIH/SIDA, et selon les responsables du CSPS de la commune, le phénomène est bien présent. Le CSPS de Ouarkoye par exemple a, enregistré 70

cas d'IST dont trois (03) cas de VIH/SIDA en 2012. Pour les PTME (prévention transmission mère enfants), on a dénombré 12 cas de la période 2006 à 2012.

5.1.2. Indicateurs de santé

Les indicateurs de santé de l'ensemble des quatre (04) formations sanitaires que compte la commune connaissent un niveau fort appréciable par rapport à l'ensemble du district sanitaire de Dédougou. En effet, le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an dans les structures de soins de 1er niveau (0,42%), le taux d'accouchements assistés par le personnel qualifié dans les formations sanitaires (83,22%), le taux de couverture en CPN2 (91%) ainsi que celui en CNS (69,69%) étaient au-dessous des moyennes de l'ensemble du district en 2007. Ces indicateurs ont atteint des seuils appréciables et sont révélateurs d'une sensible amélioration de l'état de santé des populations de la commune.

Cette performance est le fruit d'un certain nombre d'actions mises en œuvre par les acteurs de santé dans les formations sanitaires. En effet, les activités telles les accouchements et la vaccination en stratégie fixe au quotidien et en stratégie avancée dans les localités éloignées des centres de santé se mènent dans toutes les FS. La couverture obstétricale s'est améliorée du fait des acquis de la subvention des accouchements. La CPN est aussi une activité qui se mène au quotidien dans l'ensemble des FS. En 2007, 1 512 femmes sur 16 62 attendues ont bénéficié d'au moins deux CPN soit un taux de couverture de 91 % pour l'ensemble des quatre CSPS. La Prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH est mise en œuvre dans les FS de Ouarkoye et de Poundou.

5.1.3. Offre de services de santé

5.1.3.1. Infrastructures

Le territoire communal de Ouarkoye dispose quatre CSPS et un en cours d'achèvement (celui de Kosso). Il s'agit des CSPS de Doudou, de Fakena, de Ouarkoye (23 sites de vaccination) et de Poundou. Les FS de Doudou (4 villages et 11 hameaux et de Ouarkoye dispose d'une ligne téléphonique. Toutes les FS utilisent des plaques solaires ou des lampes-tempête comme source d'énergie. Ces quatre formations sanitaires couvrent les 24 villages de la commune et 24 hameaux de culture avec une population estimée en 2013 à 42 248 habitants. La formation sanitaire de Poundou couvrent d'autres localités appartenant à la commune de Kona compte tenu du fait que la répartition des FS ne tient pas forcement compte du découpage administratif des collectivités territoriales.

5.1.3.2. Indicateurs d'accessibilité : accessibilitégéographique

L'accessibilité géographique moyenne des populations aux services de santé dans la commune en 2008 est de 90,51% au-dessus de la norme de 80% et de la moyenne du district (75% en 2008). Pour 2013, cette accessibilité est en légère baisse soit 90,17 % mais reste encore au-dessus de la norme. Les populations des FS de Doudou et de Poundou vivent toujours à moins de 10 km d'une FS. En revanche, dans les formations sanitaires de Ouarkoye et de Fakena, respectivement 18 et 14% des populations sont obligées de parcourir comme en 2008 plus de 10 km pour rejoindre une formation sanitaire la plus proche. Ces mêmes taux demeurent encore en 2013.La couverture en infrastructures sanitaires périphériques fonctionnelles qui était d'une FS pour 10329 habitants en 2008 passe à une FS pour 10 562 habitants. Ce qui commande aux autorités communales des efforts en matière d'offre de services dans le domaine de la santé.

Tableau 19 : Répartition de la population par CSPS et leur accessibilité géographique en 2013

Formations Sanitaires	Type de FS	Nombre de village	Nombre de hameaux de culture	PopulationTotale (2013)	Population à moins de 5 km		Population entre 5 km et 10 km		Population à plus de 10 km	
					effectif	%	effectif	%	effectif	%
Doudou	CSPS	4	11	10724	3836	36	6888	64	0	0
Fakena	CSPS	4	0	6 798	5 529	81	313	5	956	14
Ouarkoye	CSPS	12	11	17979	9546	46	5221	36	3212	18
Poundou	CSPS	4	2	6747	4890	62	1857	38	0	0
Total des 4 FS	4	24	24	42 248	23 801	56,37	14 279	33,80	4 168	9,86
Total district	26	185								

Source : DS/Dédougou (PA 2013) ; DRED (Synthèse)

5.1.4. Gestion des Médicaments Essentiels Génériques (MEG) et des vaccins

Toutes les formations sanitaires de la commune dispose d'un dépôt MEG répondant aux normes. Le DRD effectue ses commandes en Médicaments Essentiels Génériques à la CAMEG. Toutes les FS du district se ravitaillent au niveau du DRD en vue de rendre disponible les MEG en périphérie. Le taux de rupture des 45 molécules essentielles au DRD, a été de 2,05 % de janvier à septembre 2007. La gestion financière des dépôts MEG au niveau des FS incombe aux COGES qui n'ont pas toujours les compétences suffisantes en la matière. Cette gestion s'est améliorée avec la formation récente de quelques membres COGES, des gérants et des ICP sur le manuel de procédure de gestion des dépôts MEG. Les stocks de médicaments du DRD proviennent des réapprovisionnements sur fonds propres, des crédits délégués de l'Etat. Des dotations sont reçues dans le cadre de : la prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH :

- la prise en charge des épidémies ;
- la prise en charge des urgences du paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans et chez les femmes enceintes ;
- la gratuité de la CPN ;
- les kits d'ouverture des nouvelles FS provenant des dotations de la DGPML.

5.1.5. Système de référence/contre référence

Les références sont faites des FS vers le CHR (accouchements dystociques, urgences chirurgicales, affections graves…). Les contre références sont faits au niveau du CHR soit par un médecin ou par un responsable d'unité de soins. La plupart des Formations Sanitaires dans la commune disposent d'une motocyclette déjà amortie pour conduire à bien les activités en stratégie avancée.

5.1.6. Participation communautaire

Toutes les FS ont un comité de gestion élu par la communauté pour un mandat de deux ans renouvelable une seule fois. Le COGES participe à la planification, à la gestion et au suivi/évaluation des actions de santé. La restitution du bilan des activités se fait à la communauté à travers les assemblées générales ordinaires semestrielles. Cependant, on note une disparité dans le fonctionnement des COGES. Le bon fonctionnement des COGES est tributaire de l'amélioration des compétences des membres qui les composent, de leur disponibilité à rendre service à la communauté. Ainsi, il y a nécessité de former les membres des COGES en particulier ceux récemment renouvelés.

5.1.7. Personnel de santé

En 2008, l'ensemble des cinq(05) CSPS dans la commune de Ouarkoye comptait 15 agents de santé. Pour 2013 cet effectif est de trente un (31) composés de cinq (05) IDE, cinq (05) IB, neuf (09) AIS, de neuf (09) AA et de une (01) AB avec un accroissement des IDE et des AA par rapport à l'année 2008 mais le nombre reste encore insuffisant.

Tableau 20: Situation du personnel sanitaire dans la commune de Ouarkoye en 2013

FS	IDE	IB	AIS	AA	AB	Chauffeur	GS/FS /Manœuvre	Gardien	Gérante	Animatrice	Sage femme
Ouarkoye	02	03	05	05		0	02	01	02	1	1
Poundou	01	-	02	02			01	01	01	-	-
Doudou	01	01	01	01		1	01	01	01	1(AV) et 4 (AS)	7(relais communautaires)
Fakena	01	01	01	01	01	0	01	01			
kosso	1			1							
Total	**05**	**05**	**09**	**09**	**01**	**01**	**05**	**04**	**04**		

Source : DS/Dédougou (PA 2013) ; DRED (Synthèse)

Figure 6 : Carte des infrastructures sanitaires

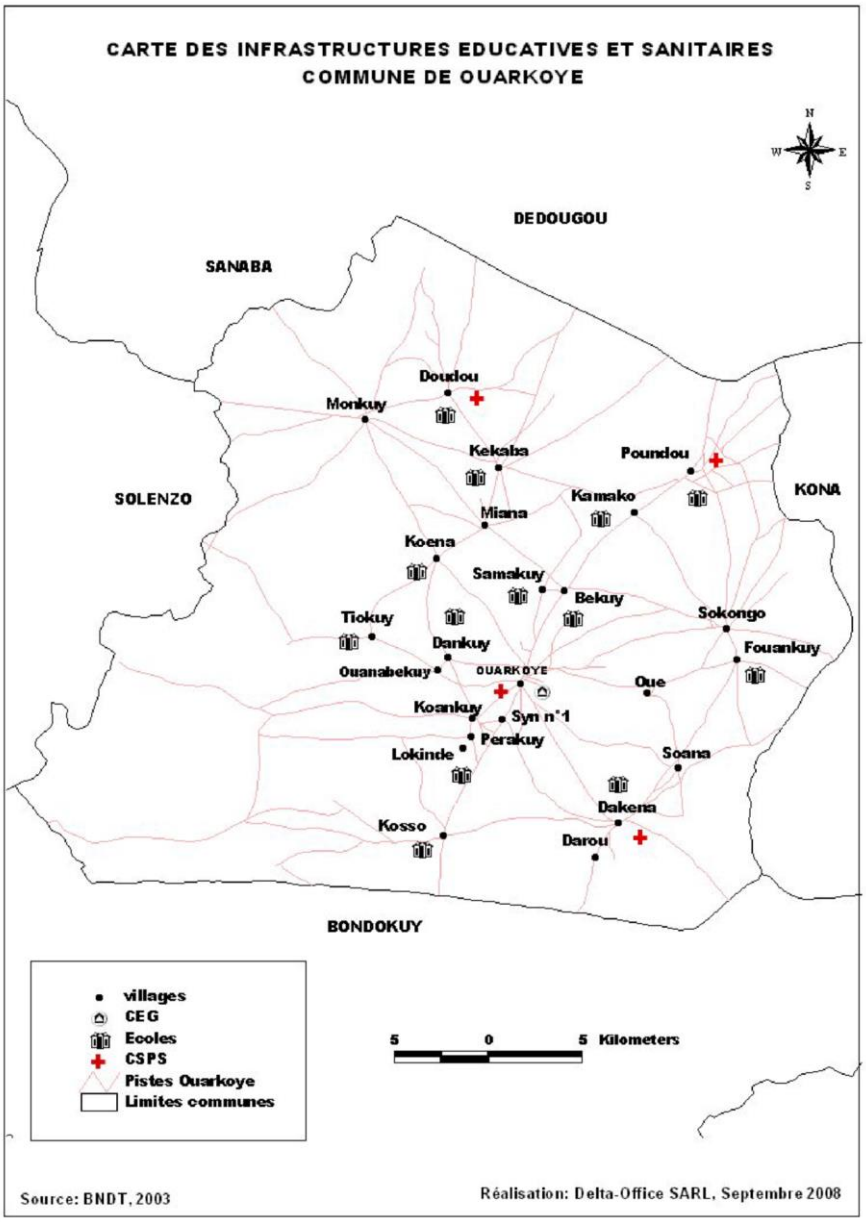

5.2. Education

L'éducation concerne tant l'enseignement primaire que secondaire. Le tableau suivant présente la situation de l'enseignement primaire dans la commune de Ouarkoye pour la rentrée 2014-2015

Tableau 21: Situation de l'éducation pour la rentrée scolaire 2014-2015

Villages	Ecoles	Type d'école	Nbre/de classes	Nbre de Table-bancs	Etat de l'école	Effectif des élèves		
						Total	G	F
Bekui	Bekuy	Primaire classique	6	70	bon	195	99	96
Dankui	Dankuy	"	3	69	bon	202	98	104
Doudou	Doudou	"	6	109	bon	310	133	177
	Doudou Samandé	"	3	84	bon	196	111	85
Fakena	Fakena "A "	"	6	132	passable	468	254	214
	Fakena" B"	"	3	60	bon	262	132	130
Fouankuy	Fouankuy	"	3	78	bon	192	93	99
Koena	Koena	"	3	60	bon	159	99	60
Kekaba	Kekaba	"	4	36	passable	281	160	121
Kosso	Kosso	"	6	99	passable	222	108	114
	Kosso Bako	"	5	85	bon	346	161	185
Lokinfé	LokindePérakuy	"	3	70	bon	134	67	67
Miana	Miana	"	3	9		80	37	43
Mounkuy	Mounkuy	"	6	126	passable	380	197	183
	Paul-Tenga	"	1	7	bon	56	28	28
Oué	Oué	"	3	31	bon	82	52	30
Wanabekuy	Ouanabékuy	"	3	57	bon	136	81	55
Oouarkoye	Ouarkoye "A "	"	6	135	passable	474	220	254
	Ouarkoye "B "	"	6	161	bon	434	226	208
Pouankuy	Pouankuy "A "	Primaire	3	71	bon	119	63	56
	Pouankuy "B "	"	2	55	bon	143	78	65
Poundou	Poundou	"	6	101	bon	315	150	165
	Mantana	"	3	72	bon	291	162	129
Samakuy	Samakuy	"	3	51	bon	99	41	58
Soana	Soana	"	3	40	bon	102	55	47
Sokongo	Sokongo	"	3	36	passable	249	135	114
Tiokuy	Tiokuy	"	5	84	mauvais	429	235	194
Syn	Syn Bilingue	Bilingue	3	90	bon	67	32	35

Source : fiches d'enquête annuelle 2013-2014/DPENA

5.2.1. Enseignement primaire

5.2.1.1. Infrastructures

L'offre éducative en matière d'infrastructures scolaires dans la CEB de Ouarkoye pour l'année scolaire 2010/2011 était de 103 classes, publiques et privé confondus. En 2012/2013 l'offre éducative est passée à 31 écoles, 113 salles de classe, 53 logements pour maîtres et 38 latrines. Or en 2007/2008 on notait 20 écoles, 74 salles de classe, 53 logements pour maîtres et 38 latrines. Si entre 2008 et 2013 le nombre d'écoles a connu une augmentation, celui des logements et latrines notamment à Fakéna est resté relativement stable. Cette CEB connaît donc des déficits en logements de maîtres et en latrines scolaires au vue des écoles en cours de normalisation.

5.2.1.2. Effectifs scolaires

La CEB de Ouarkoye compte pour l'année scolaire 2012/2013, 6278 élèves soit 2948 filles et 3330 garçons contre 4 376 élèves en 2007/2008 .Le pourcentage des filles est nettement inférieur à celui des garçons, mais l'écart se réduit considérablement au fil des années.

5.2.1.3. Indicateurs d'accessibilité et de qualité

Au regard des données de statistiques au niveau de l'enseignement primaire, l'espoir est permis. Tous les indicateurs sont fort appréciables. Ainsi au niveau de l'accessibilité le graphique n°3 met en exergue l'évolution des TBS entre 2000 et 2007.En 2011, le TBS est passéà 72% pour l'ensemble de la province du Mouhoun, dont 69,8% pour les filles et 74% pour les garçons. Aussi, les indicateurs de qualité sont dans la même dynamique que ceux de la qualité. En effet le taux brut d'admission au CP1 va croissant tous les ans et le taux de réussite au CEP tend de nos jours vers 100 %. A ce rythme, l'éducation pour tous sera d'ici une dizaine d'année dans cette commune une réalité.Quant au personnel, la Circonscription d'Education de Base de Ouarkoye dispose de 116 agents en 2012/2013 toutes catégories confondues contre 80 agents en 2008. Le personnel est constitué majoritairement d'enseignants sur terrain représentant 85,29 % de l'ensemble du personnel

Figure 10 : Evolution du TBS par sexe dans la commune

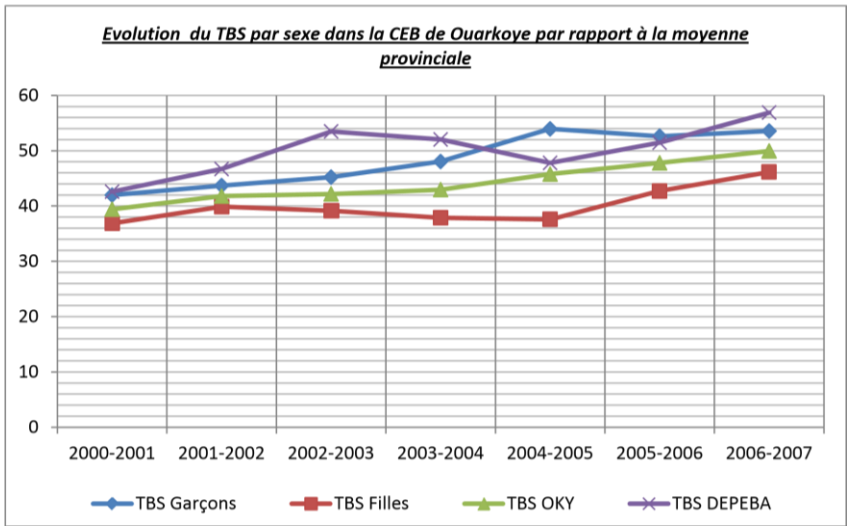

Source : DPENA/, 2013

5.2.2. Enseignement secondaire

Ouarkoye dispose d'un collège d'Enseignement Général qui a ouvert ses portes en 1997 et érigé en lycée en 2012/2013. Il compte pour l'année scolaire 2012/2013, quinze (15) classes fonctionnelles de la 6eà la Terminale,équipées chacune d'un bureau, d'une chaise, d'un tableau noir et de tables-bancs. Le lycée dispose en outre d'un forage fonctionnel, des latrines fonctionnelles de 7 trous dont 4 pour les garçons, d'une cantine fonctionnelle, d'une bibliothèque moderne et d'un magasin. La commune compte également deux (2) CEG à Fakena

et Doudou. Il existe également un projet de construction de 2 CEG à Poundou et Fouankuy par les opérateurs économiques.

Pour 2011/2012 les effectifs du secondaire pour le lycée était de 1 112 dont 637 garçons et 475 filles. Pour 2012/2013, cet effectif dépasse 1 280 élèves avec une dominance des garçons.En ce qui concerne le CEG de Fakena on note un effectif total de 257 dont 99 filles et 158 garçons pour l'année scolaire 2012/2013.

L'insuffisance du personnel rend la qualité de la formation des apprenants mauvaise. Le recours aux enseignants vacataires est observé. Cela permet d'améliorer la qualité de la formation et aussi de garder un trend au niveau des taux de réussite au BEPC(le taux de succès est passé de 36,62 % en 2009 à 52,67 % en 2012).

Tableau 22: Evolution des effectifs scolaire au lycée de Ouarkoye de 2002 à 2013

Année	6e		5e		4e		3e		2nd		1re		Tle		Total	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F					G	F
2002/03	80	43	69	23	55	29	69	26	-	-	-	-	-	-	273	121
2003/04	125	60	63	23	70	23	55	24	-	-	-	-	-	-	313	130
2004/05	106	85	76	34	48	16	64	20	-	-	-	-	-	-	294	155
2005/06	111	81	83	37	63	24	60	18	-	-	-	-	-	-	317	160
2006/07	120	80	86	49	67	26	52	11	-	-	-	-	-	-	325	166
2007/08	185	113	95	55	43	23	47	12	-	--	-	--	--	-	370	203
2008/09	206	181	126	46	83	35	47	25	-	-	-	-	-	-	462	287
2009/10	267	246	151	102	94	43	79	25	-	-	-	-	-	-	591	416
2011/12	249	206	186	156	118	64	84	49	-	-	-	-	-	-	637	475
2012/13	262	257	188	151	122	116	99	42	35	10	-	-	-	-	706	576

Source : Lycée départemental de Ouarkoye Avril 2013

5.2.3. Alphabétisation, la formation technique et professionnelle

Pour 2007-2008, on a 44 centres dont 20 centres d'alphabétisation initial (Ai), 15 centres FCB, 1 centre FTS, 2 centres A3F et 6 centres reflect. Ces différents centres sont animés par des opérateurs d'alphabétisation qui sont financés par le FONAEF et la Coopération Suisse.
Il n'y a pas de structure de formation professionnelle dans la commune. Les jeunes qui ont connu un échec scolaire viennent grossir ceux qui n'ont jamais étéà l'école. Le centre de formation agricole de Mounkuy qui était censé absorber les déscolarisés a cessé de fonctionner il y a deux ans par manque de moyens de fonctionnement

Tableau 23: Liste des opérateurs en alphabétisation

Opérateurs	Type de centre
Sinignasigui	Centres Reflect
Yenimahan	Centres Reflect
PDLO/Wokami	Ai, FCB
APA/IDPE	Ai, FCB, A3F
OCADES/PAF	Ai
SYNDIA	Ai, FCB, FTS
Source : DPENA, 2013	

5.3. Sport et loisirs

Les infrastructures de sports dans la commune se résument aux terrains nus sommairement aménagés pour la pratique de certaines disciplines sportives surtout le football. La majorité de ces infrastructures appartiennent aux établissements scolaires. La commune dispose d'une équipe de football qui participe régulièrement aux différentes compétitions organisées dans la province. Sur le plan scolaire, certaines écoles participent aux compétitions organisées chaque année par le biais de l'OSCEP.Le jeu de pétanque pourra intéresser la jeunesse dans cette commune. Pour ce qui est des loisirs, il existe une Maison des Jeunes et de la Culture à Ouarkoye, des vidéos clubs et des bars dancing qui sont des cadres de restauration, de rafraîchissement et de danses modernes et traditionnelles. Il existe également 3 terrains de sport réglementaires depuis 2012 à Fakena et Poundou.

5.4. Les services de sécurité

La commune de Ouarkoye dispose d'un commissariat de police qui veilleà la sécurité des personnes et des biens. Au cours des trois dernières années, les principales infractions enregistrées sont consignées dans le tableau suivant :

Commented [s1]: Voir

Tableau 24: Situation des infractions de 2011 à 2013

Type d'infraction	2013	2012	2011	Cumul des trois années
Infractions sexuelles (viols, attentat à la pudeur, etc.)	01	00	01	01
Coups et blessures volontaires	08	09	06	23
Homicides volontaires	00	01	00	01
Vols (toutes catégories)	18	22	03	43
Abus de confiance	03	04	01	08
Recels d'objets volés	01	02	00	03
Escroquerie	01	02	01	04
Enlèvements de mineures	12	09	06	27
Violences sexuelles	18	16	13	47
Menaces sous condition	07	10	06	23
Infraction au code de la route	71	69	61	201
Défaut de CNIB	18	20	22	60
Mauvais traitement à animal	01	00	03	04

Source : fiche d'enquêtes terrain consortium (BADCOM-ADERC-Sahel Consult) octobre 2014

Commented [Y2]: Police nationale (ramener la gendarmerie de la page 73 à la page 52)

A la lecture de la graphique, on constate qu'au cours des trois dernières années, les cinq principales infractions commises dans la commune de Ouarkoye sont dans l'ordre d'importance,

l'infraction au code de la route, le défaut de CNIB, les violences sexuelles, les vols (toutes catégories), les enlèvements de mineures. Il se pose un véritable manque de sensibilisation de la population sur le civisme à tous les niveaux d'où tous les partenaires au développement de la commune sont interpellés.

Tableau 23 : situation des principales plaintes enregistrées au cours des trois dernières années

Principales plaintes	Nombre de cas signalés			Cumul des 3 dernières années
	2013	2012	2011	
Infractions sexuelles	01	00	01	02
Coups et blessures volontaires	08	09	06	23
Homicides volontaires	00	01	00	01
Vols (toutes catégories)	18	22	03	43
Abus de confiance	03	04	01	08
Recels d'objets volés	01	02	00	03
Enlèvements de mineures	12	09	06	27
Violences légères	18	16	13	37
Escroquerie	01	02	01	04
Menaces sous condition	07	10	06	23
Mauvais traitement à animal	01	00	03	04

Source : diagnostic consortium, 2014

Les cinq principales plaintes sont dans l'ordre d'importance numérique : les vols (toutes catégories), les violences légères, les enlèvements de mineures et en exæquo les coups et blessures volontaires et les menaces sous condition. Les principales contraintes en matière de sécurité se résument à l'ignorance de la population vis-à-vis des dispositions légales sur les différentes infractions et même sur la notion d'infraction, ce qui crée des surprises quand un individu est interpellé par la police, un manque de collaboration de la population locale, le défaut de moyens (personnel, matériel et logistique) permettant d'assurer la couverture communale.Pour le moment, les actions de sensibilisation de la population semblent être l'alternative pour réduire l'ampleur des infractions.

5.5. Eau et assainissement

5.5.1. Eau potable

Tableau 254: situation des points d'eau modernes dans la commune de Ouarkoye (villages et chef-lieu)

Villages	NTBO[1]	NTF[2]	Forages fonctionnels	Forages en panne	AEPS[3]		
					BF[4]	BFF[5]	BFP[6]
Ouarkoye	51	08	07	02	04	04	00
Samakuy	00	02	02	00	00	00	00
Miana	00	01	00	01	00	00	00
Kékaba	00	05	00	00	00	00	00
Doudou	00	10	00	01	00	00	00
Mounkuy	00	07	06	02	01	00	00
Koena	00	04	02	00	00	00	00

[1] NTBO : Nombre total de branchement ONEA
[2] NTF : Nombre total de forages
[3] AEPS : Approvisionnement en eau potable simplifié
[4] BF : Bornes fontaines
[5] BFF : Bornes fontaines fonctionnelles
[6] BFP : Bornes fontaines en panne

Bekuy	00	03	03	00	00	00	00
Kamako	00	01	01	00	00	00	00
Poundou	00	10	03	04	00	00	00
Syn n°1	00	02	02	00	00	00	00
Pouankuy	00	03	03	00	00	00	00
Perakuy	00	01	01	00	00	00	00
Lokindé	00	01	01	00	00	00	00
Kosso	00	11	10	01	00	00	00
Ouanabekuy	00	01	01	00	00	00	00
Dankuy	00	04	04	00	00	00	00
Tiokuy	00	03	03	00	00	00	00
Oue	00	02	02	00	00	00	00
Fouankuy	00	07	07	00	00	00	00
Sokongo	00	04	04	00	00	00	00
Fakena	00	07	06	05	05	05	00
Darou	00	03	02	01	00	00	00
Soana	00	02	01	01	00	00	00
Total commune	**51**	**101**	**71**	**18**	**09**	**9**	**00**

Source : enquêtes terrain, 2014

Avec une population estimée à 44 338 habitants en 2013, pour un total de 101 forages soit un (01) forage pour 439 habitants, la commune connait un déficit notable en matière d'accès à l'eau potable. Selon la norme nationale qui est de un forage pour 300 habitants, il se dégage un déficit de plus de 40% de l'existant. Avec le taux de croissance de la population, si l'écart ne se réduit guerre, le problème en eau courante se posera en 2018. Quant au type de pompe, il en existe essentiellement quatre dont les deux plus importantes sont India et Volonta.

5.5.2. Assainissement

En matière d'assainissement, beaucoup d'efforts restent à faire dans la commune de Ouarkoye. La commune ne dispose pas d'un réseau d'assainissement permettant l'évacuation des eaux de pluie. Les populations évacuent pour la plus part les eaux usées et les ordures dans la rue dégradant ainsi l'environnement. En outre, l'essentielle des aisances se fait dans la nature. En 2004, 78,24% de la population provinciale se soulageait dans la nature. Ce taux est encore plus élevé dans la commune de Ouarkoye dans la mesure où la plupart des WC avec chasse et des latrines améliorées sont concentrés à Dédougou. Le tableau suivant donne une assez bonne idée de la situation des latrines dans la commune.

Tableau n°25 : situation des latrines par village dans la commune de Ouarkoye

Villages	Nombre de latrines traditionnelles	Nombre de latrines VIP
Ouarkoye	104	11
Samakuy	02	02
Miana	02	00
Kekaba	10	06
Doudou	08	04
Mounkuy	05	06
Koena	01	02
Bekuy	03	04
Kamako	00	00
Poundou	04	02
Syn n°1	02	04
Pouankuy	02	02
Perakuy	00	00
Lokindé	00	00
Kosso	10	02
Ouanabekuy	00	00
Dankuy	02	01
Tokuy	00	01
Oue	02	01
Fouankuy	02	02
Sokongo	03	00
Fakena	10	03
Darou	07	00
Soana	03	00
Total commune	**186**	**53**

Source : enquêtes terrain, octobre 2014

Bien que commune rurale, l'assainissement présente un intérêt certain en témoignent les données du tableau ci-dessus. Toutefois, le constat fait est que les latrines VIP ne représentent que moins du tiers (53/186) des latrines traditionnelles. Cela peut s'expliquer par deux raisons : économique et persistance des valeurs traditionnelles.

- **Economique** par ce que le coût moyen d'une latrine VIP en milieu rural ou semi rural n'est pas à la portée de la première bourse surtout que la pauvreté est galopante.

- **Persistance des valeurs traditionnelles** parce que même lorsque les moyens s'y prêtent, certaines personnes pour des raisons qui leur sont propres, décident ou préfèrent s'inscrire dans la logique des latrines traditionnelles. C'est ici une preuve que la commune rurale de Ouarkoye est à cheval entre la modernité et la tradition et dans bien de situations, la seconde semble prendre le dessus sur la première.

L'assainissement présente plusieurs aspects :

***i)*-Drainage des eaux pluviales :**la situation des eaux pluviales se caractérise par l'absence d'un réseau provoquant des inondations et la mauvaise praticabilité de certaines voies.

***ii)*- Eaux usées et excréta :** il n'existe pas de réseau spécifique pour les eaux usées, la structure de la consommation en eau ne dégageant pas encore de grande quantité d'eau usée. Les eaux usées sont rejetées dans la nature : les eaux des vaisselles dans la cour ou par-dessus la clôture hors des concessions, les eaux de lessive à côté du marigot ou du puits. On constate une absence

d'infrastructures d'assainissement des eaux usées et des excréta même dans le chef-lieu de la commune. Des abris sont aménagés de façon circonstancielle ou permanente pour servir de douches. Les excréta sont déposés principalement dans les champs de case pour les enfants et la brousse pour les adultes. Les matières fécales ne sont pas évacuées convenablement, exposant ainsi les aliments et l'eau à de possibles contaminations.

***iii*)- Déchets solides :** il n'existe pas à Ouarkoye une organisation définie pour la gestion des déchets ménagers. Les ordures ménagères sont collectées et déposées dans des tas d'immondices devant les concessions. Elles sont ensuite dispersées dans les champs de case ou de brousse pour servir de fertilisant. Une forme de valorisation des déchets est pratiquée par les ménages. L'organisation à mettre en place pourrait s'appuyer sur les acquis en la matière. L'enlèvement des ordures pourrait constituer une activité lucrative pour les associations qui travailleront dans le pré collecte. Le pré collecte consisterait au ramassage des ordures de porte à porte et dans les lieux publics contre le payement d'une redevance. Le compostage des ordures donnera lieu à un produit vendu aux agriculteurs.

Les déchets ainsi produits sont hétérogènes et se composent de débris végétaux (reste de fourrage des animaux, balayures, coques d'arachides, déjections animales, …) de la cendre et de la terre fine. Les déchets solides non biodégradables sont assez rares et les ordures ménagères sont dispersées dans les champs pour servir de fertilisant. Les villages disposent de petits équipements (pelles, brouettes, râteaux etc.) qui sont utilisés dans le cadre de ces actions ponctuelles d'environnement. Par ailleurs, les déchets plastiques, bien qu'encore faiblement représenté dans les ordures ménagères constituent une menace sérieuse pour l'environnement et les animaux domestiques.

L'organisation à mettre en place pourrait s'appuyer sur les acquis en la matière. Elle devra mettre l'accent sur la collecte dans les lieux publics (école, marché, CSPS, lieux de culte, etc.). La commune devrait organiser ce secteur avec les associations de jeunes ou de femmes à susciter dans la commune. Des bacs maçonnés devront être construits au niveau des places de grande fréquentation comme les marchés les établissements scolaires et les lieux de cultes.

5.6. Sport et loisirs

Les infrastructures de sports dans la commune se résument aux terrains nus sommairement aménagés pour la pratique de certaines disciplines sportives surtout le football. La majorité de ces infrastructures appartiennent aux établissements scolaires. La commune dispose d'une équipe de football qui participe régulièrement aux différentes compétitions organisées dans la province. Sur le plan scolaire, certaines écoles participent aux compétitions organisées chaque année par le biais de l'OSCEP. Le jeu de pétanque pourra intéresser la jeunesse dans cette commune.Pour ce qui est des loisirs, il existe une Maison des Jeunes et de la Culture à Ouarkoye, des vidéos clubs et des bars dancing qui sont des cadres de restauration, de rafraîchissement et de danses modernes et traditionnelles. Il existe également 3 terrains de sport réglementaires depuis 2012 à Fakena et Poundou.

5.7. Les routes et les pistes

La seule voie bitumée est la route nationale n°10 reliant Bobo- Dioulasso à Dédougou (RN10). Cette route traverse la commune rurale de Ouarkoye du Nord au Sud en venant de Dédougou. Le reste du réseau routier de la commune est dans un état de dégradation avancé. malgré les réfections et entretiens périodiques. Aussi, la route départementale n°80 (RD80) reliant la localité de Ouarkoye à celle de Konaet les pistes rurales sont-elles dans un état de dégradation très avancée, sérieusement érodées par les eaux pluviales en hivernage. La commune rurale de Ouarkoyedispose de 120 km de pistes :

- Ouarkoye-Dankuy-Ouanabekuy-Tiokuy : 18 km
- Ouarkoye-Koena-Mounkuy : 22 km.
- Fakena- Kosso : 9 km ;
- Fakena-Soana-Fouankuy-Sokongo-Poundou: 18 km ;
- Pouankuy-Dankuy-Miana-Kekaba-Doudou: 26 km
- Fakena-Darou-: 10 km.;

Trois (03) pistes importantes relient la ville de Ouarkoye à de gros villages ayant des marchés importants tels que Fakena (10 km), Tiokuy (17km) et Doudou (20 km). En saison pluvieuse bon nombre de villages sont quasi-enclavés pour cause d'impraticabilité de leurs voies d'accès. Cela réduit considérablement les transactions entre lesdits villages et Ouarkoye (située sur la RN10), de même qu'avec le reste de la province du Mouhoun ; les évacuations sanitaires de ces localités vers le CSPS de Ouarkoye, particulièrement celles des femmes en grossesse deviennent un véritable calvaire surtout que la commune ne dispose que d'une seule ambulance.Le transport des produits agricoles revient très onéreux

Figure 7 : Carte routière de la commune de Ouarkoye

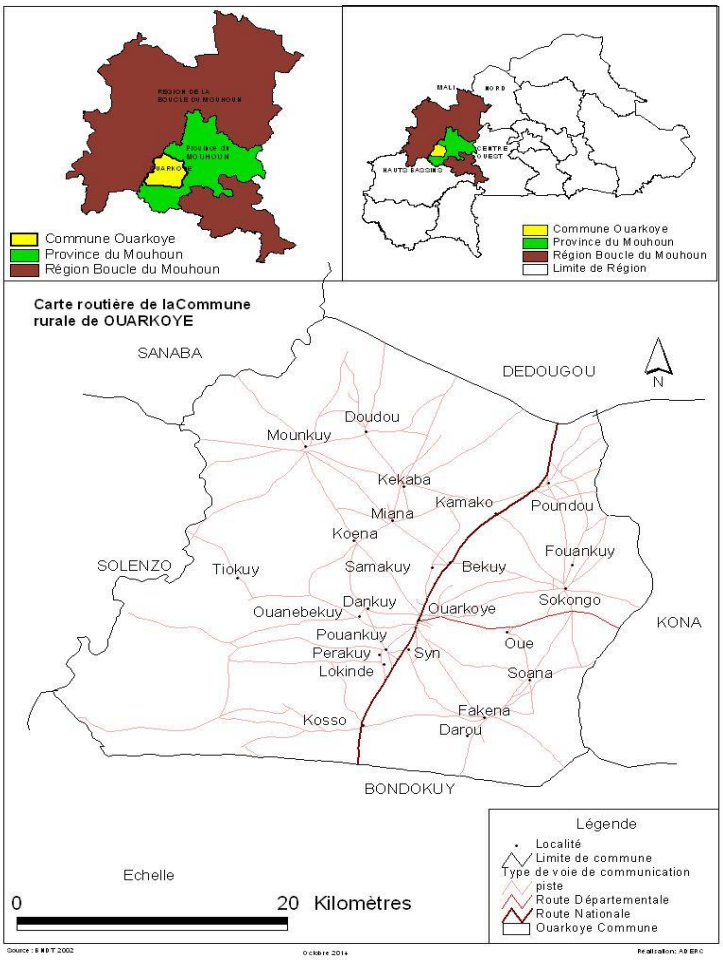

5.8. Transport

L'activité de transport est moins intense dans la commune de Ouarkoye. Elle est beaucoup axée sur le transport de personnes et de marchandises. Le trafic, basé principalement sur le réseau routier est assuré par les transporteurs privés reliant généralement Bobo Dioulasso, Dédougou, Toma et Tougan via Ouarkoye. La cadence du trafic est fonction de la disponibilité des clients et de l'état des routes. Le matériel roulant se caractérise dans l'ensemble par sa vétusté. Les opérateurs économiques hésitent à investir dans le secteur des transports, à cause du mauvais état des routes.

5.9. Communications et télécommunication

La commune est couverte par le réseau télévisuel national. Les ménages qui disposent des postes télévisuels arrivent à capter facilement la chaîne nationale. Le chef-lieu de la commune de Ouarkoye est desservi par les opérateurs de téléphonie mobile national (Airtel, Telecel et Telmob). IL existe plusieurs formes et plusieurs outils privilégiés de communication dans la commune :

- le griot et les crieurs publics sont des voies de communication de proximité par excellence ;
- les lieux de cultes (église, mosquée) où le pasteur, le catéchiste ou l' imam donne les informations; les dits responsables font parfois de la sensibilisation dont la portée est souvent efficace à l' endroit des fidèles ;
- les radios : CEDICOM, Salaki, Veratamu, Hamadia, RTB.
- les marchés.

VI. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT

6.1. Services déconcentrés

Les services déconcentrés (préfecture) sont présents dans la commune. Les services techniques présents à Ouarkoye relèvent pour la plupart d'une Direction provinciale basée à Dédougou. On peut citer les services tels que, l'Agriculture (ZAT), l'élevage (poste vétérinaire), la santé; l'environnement; la Gendarmerie; la Police Nationale et l'Enseignement Secondaire (Lycée et CEG de Ouarkoye).

Tableau n°266: Partenaires au développement de la commune

Partenaires	Domaine d'intervention	Début d'activités
PDL-Ouest	Développement local et de la structuration du milieu	Janvier 2004
PNGT2 phase2	Développement local, renforcement des capacités, GRN	Janvier 2008
ADEPAC	Développement local, décentralisation	Juillet 2008
OCADES	Promotion humaine et développement économique	-
Catholic Relief Service (CRS)	Développement local	-
PRP (Programme Riz Pluvial)	Riziculture	
PAPSA		
CNPA	Personnes âgées	Février 2015
SOS SAHEL (à Tiokuy)		

Source : enquêtes terrain, 2014

6.2. Associations et organisations paysannes

Les ONG qui interviennent dans la commune œuvrent dans les domaines des infrastructures sociales, la formation, l'équipement agricole, le crédit de campagne et les AGR des femmes. Il s'agit de l'ACRA, de l'ACCEDES et de la mission protestante. On dénombre des groupements de producteurs de coton (GPC) et une Association Villageoise de Développement dans chacun des 24 villages de la commune. Il a été recensé en 2006, 208 groupements professionnels exerçant dans 11 filières dont 6 unions, 165 masculins et 37 féminins. Les groupements de producteurs de coton (GPC) au nombre 105 étaient dominants. L'objectif principal de ces groupements est

d'accéder facilement aux crédits et de bénéficier de soutien auprès des partenaires. Certaines organisations paysannes se sont montrées comme structures dynamiques et leaders de toutes les activités de développement : ce sont l'UDPC, l'UAD et l'UDED qui sont des structures faîtières d'envergure départementale qui ont contribué à la réalisation d'infrastructures administratives (résidence du préfet, préfecture, commissariat de police, CEG, etc.).

Quelques villages ont étendu leurs relations avec des villes ou associations hors du Burkina Faso. C'est le cas du Village de Doudou avec l'association BalafondSovoyard en Villaz en France ; de Mounkuy avec la commune française de Meitey à travers l'association tiersmonde ; Bêkuy avec la commune de Planchoet en France, Poundou avec la commune de Flers en France, Fakena avec la commune de Vienne en Autriche. Ce sont des relations de partenariat qui permettent à ces villages de bénéficier de dons et de financement pour des réalisations sociales.

6.3. ONG, projets et programmes de développement

En plus des services techniques déconcentrés de l'Etat, des ONG, des Associations, des jumelages et des sociétés, la commune de Ouarkoye reçoit l'appui des projets et programmes intervenant sur une partie ou sur l'ensemble de la province du Mouhoun ou de la région.

PACOB, Sania kagn FPDCT, COGEL, HERA

Commented [s3]: En tenir compte pour la liste des abréviations

VII. GOUVERNANCE ET FINANCESLOCALES

7.1. Le Conseil Municipal

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Ouarkoye est administrée par un conseil municipal représentant l'organe délibérant, et le Maire qui exécute les délibération du Conseil Municipal. Le conseil municipal est composé des conseillers des formations politiques ci-après :

- le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) : 30 conseillers.
- l'Alliance Nationale pour le Développement/Parti de la Justice Sociale (AND / PJS) : 13 conseillers
- l'Union pour la République (UPR) : 5 conseillers

Le maire est assisté de deux (02) adjoints.

7.2. Administration communale

7.2.1. L'organisation

Le siège de la commune est la mairie. Au sein du conseil municipal trois commissions mises en place, toujours selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, participent à la vie et à la gestion de la commune. Ce sont :

- la commission des Affaires Générales Sociales et Culturelles,
- la commission des Affaires Economiques, et Financières,
- la commission Environnement et développement local.

Les sessions ordinaires du conseil municipal se sont toujours régulièrement tenues et plusieurs délibérations sont à son actif. La mairie dispose d'un personnel administratif notamment un Secrétaire Général mis à sa disposition par l'Administration centrale et quatre agents communaux.

7.3. Finances locales

7.3.1. Le budget communal

Le tableau suivant nous donne l'évolution du Budget de la commune pour les 4 dernières années.

Tableau n°27 : Budget de la commune de 2009 à 2012

Années	Recette propre	Dépenses		Total Budget	Evolution annuelle du Budget
		Fonctionnement	Investissement		
2009	16 016 584	22 116 572	36 843 410	58 959 982	
2010	38 404 332	47 182 110	57 634 536	104 816 646	77,78%
2011	47 169 175	47 169 175	38 291 435	85 460 610	-18,47%
2012	49 322 572	42 294 041	117 845 005	160 139 046	87,38%

Source : données communales, 2013

Figure 12 : Analyse de l'évolution des composantes du budget communal

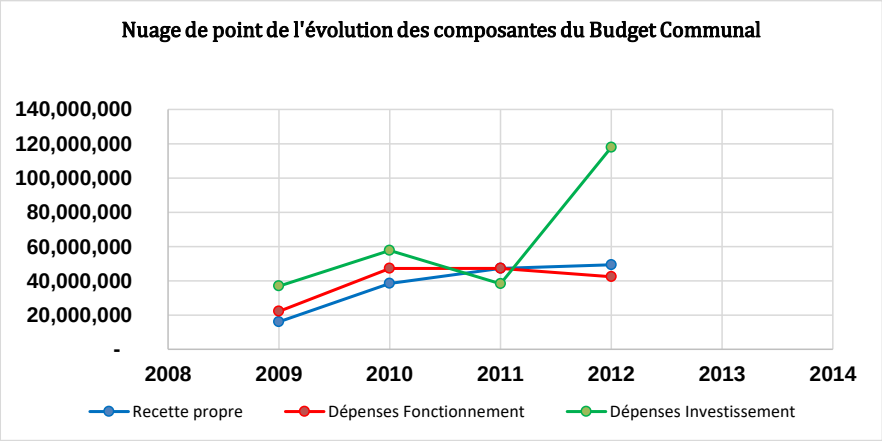

De 2009 à 2012 (aucune nouvelle donnée de 2013 et 2014 n'a pu être mise à la disposition de l'équipe de consultants) le budget de la commune comprend une portion dédiée au fonctionnement et une part allant à l'Investissement. On note une évolution en dent de scie du budget entre 2009 et 2012 comme le montre le tableau. Un fait intéressantà mettre à l'actif de la commune est l'évolution des recettes propres qui s'accroit depuis 2009. Le fait que ce taux décroit passant de 139,78% en 2010 à 4,57% en 2012 montre une certaine stagnation ou l'atteinte du point optimal.

D'autre il est important de noter que en 2011 et 2012, les recettes propres ont permis de financer totalement les frais de fonctionnement de la mairie. Les efforts déployés par la commune de Ouarkoye pour la mobilisation des ressources locales ne sont pas négligeables, et l'on peut espérer dans les prochaines années un accroissement du budget.

7.3.2. Analyse de la structure budgétaire

7.3.2.1. Les recettes budgétaires

Tableau n°28 : Evolution des recettes

Sections	Evolution des recettes		Années		
	Imputation	Libellés	2009	2010	2011
	Chapitres				
Fonctionnement	70	Produits de l'exploitation	2 590 000	3 420 000	2 070 000
	71	Produits domaniaux	1 025 000	876 398	1 225 000
	73	Recouvrements et participations	4 975 303	15 668 523	0
	74	Produits divers	725 000	825 000	1 972 220
	75	Impôts et taxes et contributions directes	4 625 000	6 205 000	6 662 000
	76	Impôts et taxes indirects	4 400 000	2 470 000	2 375 000
	79	Produits exceptionnels	1 200 000	1 450 000	1 250 000
	TOTAL Recettes de fonctionnement		19 540 303	30 914 921	43 709 420

Source: Direction régionale du budget de Dédougou 2007 -2011

On note une évolution globale des recettes de fonctionnement de 58,21% entre 2009 et 2010 et de 41,39% entre 2010 et 2011. Cependant, les variations dans chaque rubrique de la section fonctionnement sont diverse tantôt des hausses tantôt des baisses.

7.3.2.2. Les dépenses et la performance de l'exécution budgétaire

Tableau n°29 : Evolution des dépenses

	Evolution des dépenses				
Sections	Imputation	Libellés	Années		
			2009	2010	2011
Fonctionnement	60	Denrées et fournitures consommées	3 100 000	2 900 000	21 055 200
	61	Allocations - Subventions	1 000 000	1 600 000	2 373 955
	63	Travaux et services extérieurs	275 000	10 071 000	675 000
	64	Participation et prestation au bénéfice de tiers	205 000	180 000	180 000
	65	Frais de personnel	6 677 980	6 831 921	8 384 021
	66	Frais de gestion générale et de transport	4 629 323	5 762 720	6 345 400
	67	Frais financiers	700 000	810 000	900 000
	69	Charges exceptionnelles	0	0	685 000
	82	Résultats antérieurs	0	0	0
	83	Excédent ordinaire capitalisé	2 953 000	2 759 280	3 110 844
	TOTAL dépenses de fonctionnement		19 540 303	30 914 921	43 709 420

Source: Direction régionale du budget de Dédougou 2007 -2011

VIII. SYNTHESE DES PRINCIPALES POTENTIALITES ET CONTRAINTES DE LA COMMUNE DE OUARKOYE

La synthèse du diagnostic de la commune rurale de Ouarkoye sera perçue à travers les matrices des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) dans les principaux secteurs analysés dans les chapitres précédents.

1.1. FFOM des différents secteurs de la commune

Tableau n°30 : Synthèse du diagnostic FFOM

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'agriculture			
- Existence de bas-fonds et des marres aménageables - Existence de réserves forestières - Existence de cours - d'eau - Présence des services techniques de l'Etat	- Pression sur les ressources naturelles - Absence de stratégie au niveau communal de conservation et de restauration - Faible entretien des réserves forestières - Faible formation des agriculteurs sur l'enrichissement des sols	- Politique de l'Etat - Partenaires au développement - Opportunité économique	- Aléas climatiques - Crise économique et financière - Faible suivi de la production du charbon de bois et du bois de chauffe - Démographie galopante (3,4%)
L'élevage			
- présence du service vétérinaire - Diversité et abondance relative des espèces animales - Existence de parcs de vaccination - Abondance relative du fourrage naturel - Existence de Partenaires au développement	- Régression des pâturages - Insuffisance de points d'eau - Insuffisance et rétrécissement des pistes et couloirs de bétail - Pathologies/mortalités animales	- Politique de l'Etat -	- Aléas climatiques - Crise économique et financière - Réorientation/Fin des relations de partenariat - Abus d'utilisation des pesticides

	- Faible maîtrise des techniques d'élevage - Insuffisance d'infrastructures d'élevage - Absence de marché à bétail		
Les ressources naturelles et l'environnement			
- Disponibilité des ressources forestières - Existence de pépiniéristes - Existence d'activités sylvicoles - Aménagement des réserves forestières - Présence de l'agent SDEDD - Existence de forêts villageoises (6 villages) - Existence de forêt communale - Aménagements CES/DRS	- Inorganisation des filières - Pression anthropique sur les ressources forestières (défrichage anarchique) - Feux de brousse incontrôlés - Divagation des animaux - Non délimitation des forêts villageoises - Absence de charte de gestion	- Politique de l'Etat - Partenaires au développement	- Aléas climatiques - Crise économique et financière - Abus d'utilisation des pesticides
La santé			

- Existence de 4 CSPS et 4 en cours((kosso, Founkuy, Soana, Tiokuy) ; - Organisation des traditipraticiens en appui aux CSPS ; - Accessibilité géographique moyenne de 82,51 % en 2008, au-dessus de la norme (80%) et de la moyenne du district (75%) ; - Les populations des CSPS de Doudou et de Poundou sont à moins de 10 km d'un CSPS ; - Existence d'un dépôt des Médicaments Essentiels Génériques aux normes dans tous les CSPS ; - Mise en place de COGES dans toutes les FS ; - Disponibilité d'une ambulance fonctionnelle à Ouarkoye ; - Existence de CVLS ; - Existence de la pharmacopée ; - Existence d'incinérateur ; - Existence de latrines et forages.	- Persistance des maladies infectieuses et parasitaires. - Distance importante à parcourir pour les populations de Ouarkoye pour le CSPS le plus proche ; - Faible compétence des membres des COGES ; - Ambulances non fonctionnel à Doudou et Poundou - Absence d'ambulance à Fakena; - Insuffisance d'éclairage des FS - Insuffisance de logements pour le personnel soignant ; - Non opérationnalité du CVLS ; - Insuffisance d'infrastructures et d'équipement - Incinérateur non adapté ; - Insuffisance de matériel médicotechnique - Insuffisance de moyens logistiques (matériel roulant)	- Subventions et gratuité des soins préventifs, curatifs pour certaines catégories de personnes (femmes enceintes et enfants de 0 à 5 ans) - Appui d'un partenaire (Balafond à - Doudou - Dynamique de la pharmacopée - Existence d'une organisation nationale	- Fréquence des pratiques d'automédication - Recrudescence des médicaments de la rue ; - Achat des médicaments de la rue - Poids de quelques pratiques traditionnelles néfastes ;

L'éducation et la formation			
- 34 écoles, 115 salles de classe, 53 logements pour maîtres et 38 latrines (fosses) - 19 centres dont 9 en bwamu et 10 en dioula. - 136 agents toutes catégories confondues pour la CEB - 1 lycée(Ouarkoye) à 13 clases fonctionnelles avec 1 forage fonctionnel, des latrines fonctionnelles, 1 bibliothèque et 1 magasin. - 2 CEG (Doudou,Fakena) - 04 agents administratifs, de 11 enseignants et 3 vacataires et de 02 agents de soutien soit un total de 23 agents - Existence de 16 CPAF - Fort engouement des populations pour la scolarisation des enfants - Département pilote de la réforme scolaire - 3CEBNF - Existence d'une école maternelle	- Insuffisance de forages dans les écoles - Effectifs pléthoriques dans les classes ; - Difficultés d'accès des populations à l'éducation et à la formation : - Insuffisance d'enseignants au CEG - Faible taux de succès des filles aux examens - Absence d'enseignement technique et professionnel : - Les CFAT de Mounkuy non fonctionnels - Alphabétisation sous des hangars - absence d'éclairage - Absence de centre de formation agricole	- Existence de modèles ou de repères pour les élèves (des fils du milieu sont agents publics) - Existence de personnes de ressources pour accompagner les initiatives locales (personnalités diverses, retraités) - Disponibilité d'une bibliothèque à Poundou, Ouarkoye et Doudou	- Disfonctionnement de l'offre éducative entre le primaire - et le secondaire
La culture et le tourisme			

Possibilités de création d'activités touristiques (manifestations culturelles, sites d'hébergement) Existence de sites historiques d'attraction touristique : - hauts fourneaux, - tranchée de protection contre l'envahissement de Sokongo par Mamadou Karamtago, - trou des pièges des hyènes à Sokongo, - Grottes, - colline de boas sacrés de Kosso - Des animaux sauvages (boa) bénéficiant de protection locale - Existence de troupes traditionnelles de danses et musiques - Ensemble instrumental varié - Existence d'associations culturelles (ECO)	- Insuffisance, voire inexistence - d'infrastructures touristiques (sites, hébergement, etc.) - Absence d'entretien de sites touristiques - Insuffisance de centres de loisirs	- Proximité de la capitale régionale Dédougou - Ville carrefour - Fête des masques à Soana - FESTIMA de Dédougou	- Faiblesse des revenus des populations
Infrastructures routières et communication			
- Commune de Ouarkoye traversée par la route nationale n°10 - Existence de la départementale n°80 - Existence de pistes rurales - Existence de marchés ruraux importants	- Etat désuet de la route départementale et des pistes - impraticabilité des routes départementales et pistes en saison pluvieuse - accès difficile des villages en saison pluvieuse - Faible organisation du secteur des transports - Inexistence de pistes	- Existence d'un conseil municipal et d'un Maire - Ouarkoye, ville relais entre Dédougou et Bobo-Dioulasso - -Politique nationale favorable en matière de désenclavement	- Dégradation récurrente de la route départementale et des pistes rurales - Difficultés dans le transport - - Faiblesse des activités commerciales

	pour l'évacuation des produits agricoles des zones de production		
Le commerce et les finances locales			
- Existence de marchés hebdomadaires et du marché trimestriel de Ouarkoye - Existence de partenaires au développement qui offrent des possibilités d'appui - Présence de structures de microfinances (Caisses villageoises d'épargne et de crédit) - Existence d'infrastructures de transformation des produits agricoles (Moulins) et d'initiatives privées de commerce (Boutiques, tailleurs, tissage, soudure, etc.) - Existence de tontine - Commerce de céréales, d'animaux, de produits artisanaux et d'articles divers - Arrêté de mise en place des comités de sécurité	- Difficultés pour développer et diversifier les activités commerciales et génératrices de revenus (enclavement, faiblesse des fonds de crédits, absence d'infrastructures marchandes construites, manque de diversification des AGR). - Faible développement des activités génératrices de revenus des jeunes et des femmes - Faible dynamisme de l'organisation des commerçants - Accessibilité du système de crédit au plus grand nombre - Sécurité des biens et des personnes pas suffisamment assurée (Vols, abus de confiance escroquerie, Etc) - Absence de sources d'énergie électrique - Faible mobilisation de l'épargne	- Existence d'une caisse d'épargne - Faible migration des jeunes - Potentiel d'épargne élevé - Zone à fort potentiel de production agropastorale - Facilité d'accès aux capitales régionales et provinciales (Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouagadougou) du fait de l'existence de voie bitumées en bon état des routes nationales RN10 et RN14	- Insécurité des biens et des personnes - Praticabilité des pistes reliant les villages de la commune entre elles

Artisanat			
- Existence de nombreux artisans . - Existence de savoir-faire diversifié et pratique d'activités de tissage, forge, poterie, vannerie, couture, maçonnerie, menuiserie, fabrication de savon, pierres taillées, (briques), construction métallique, sculpture - Existence d'une association départementale des artisans	- Non disponibilité des matières premières - Difficultés d'écoulement des productions artisanales - faible niveau d'équipement et de formation des acteurs, - absence de structure d'appui et d'encadrement de l'artisanat - Insuffisance de formation - Difficulté d'écoulement des produits	- Prospection aux événements nationaux (SIAO, …) ou régionaux (Foires, …) - Existence du festival des masques de Dédougou - Existence de la semaine nationale de la culture à Bobo Dioulasso	- Rareté de la matière première
Gouvernance locale			
- Existence d'un cadre de concertation entre le secteur privé et le conseil municipal - Existence de conseillers et CVD - Possibilités d'une meilleure mobilisation des ressources locales (taxes et impôts divers); - Grande capacité de mobilisation sociale de la population sur la base d'intérêts clairement identifiés - Coopération décentralisée ; - Existence des services techniques déconcentrés et des services de sécurités - Existence d'un personnel administratif minimum - Création de 2 cadres de concertation, l'un portant sur le genre et l'autre sur	- Faible recouvrement des recettes fiscales - Faiblesse des ressources financières propres de la commune - Des ressortissants pas très organisés - Faible dynamisme des organisations de la société civile	- Des personnes ressources	- Divergences politiques et socioéconomiques pouvant induire négativement sur la cohésion sociale - Perte de l'esprit de solidarité villageoise - Des populations qui pensent que leur village est mis à l'écart des affaires - Communales

le conseil municipal - Bonne communication entre les différentes autorités.			
L'Energie			
- Existence d'énergie solaire - Utilisation de plaques solaires - Existence de cinq plateformes multifonctionnelle	- Non éclairage des écoles - Plaques solaires en pannes dans la commune, dans les CSPS - Difficultés de transformation des productions et d'entreprises diverses - Consommation excessive en bois de chauffe - Absence d'électricité	- Politique nationale en matière de facilité d'accès et de vulgarisation des énergies renouvelables	- Cherté des équipements des énergies renouvelables
La sécurité			
- Existence d'une gendarmerie et d'un commissariat de police	- Effectif insuffisant par rapport à la taille de la population - Manque crucial d'infrastructures pour la police et de moyens pour assurer les missions régaliennes (gendarmerie et police) - Méconnaissance des procédures et méfiance des populations vis-à-vis des forces de sécurités - Non opérationnalité des comités locaux de sécurité - Non prise en compte des forces de sécurité dans le plan de gestion de la commune - Manque de collaboration de la population locale avec les services de sécurité	- Formation de plus en plus d'agents des Forces de l'ordre au Niveau central	- Banditisme grandissant sur l'ensemble du territoire national

8.1. Le sport et les loisirs			
- Importance numérique de la jeunesse dans la commune - Existence des terrains de sport - Existence de Centres populaires de loisirs	- Faible organisation des jeunes - Terrains de sport non adaptés - Insuffisance de centre de loisir et d'expression culturelle - Faible implication des autorités dans les domaines des sports et loisirs		

Source : Diagnostic Ouarkoye, octobre 2014

PARTIE II :

PLAN STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DE OUARKOYE

2.1. GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT

Le Plan Communal de Développement de Ouarkoye est un document de référence qui donne l'état des lieux, définit la vision de développement et envisage la destination générale des ressources communales ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour réaliser la vision.

2.1.1. Vision de développement de la commune de Ouarkoye

La vision de développement dégagée par la commune est de : «*Faire de Ouarkoye,à l'horizon 2025, une commune à dimension urbaine, où les populations ont accès aux services sociaux de base et mènent une vie saine et productive.*»

Pour réaliser cette vision, des efforts doivent être déployés dans divers domaines du développement dont les plus significatifs sont :

- la modernisation des infrastructures et des équipements structurant l'espace;
- la modernisation des techniques et des systèmes locaux de production
- l'appropriation de la dynamique de décentralisation et de gouvernance locale.

Il s'agira de procéder à une transformation véritable des systèmes de production locaux dans le but de développer un tissu d'activités économiques maîtrisées par les populations, trouvant leur complémentarité et leur sens dans l'espace local et régional.A ces trois domaines de production, s'ajoute l'impérieuse nécessité de changer les mentalités par une offre éducative plus importante et diversifiée pour les transformations socioculturelles et économiques. Dans ce sens, la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement) reste un défi à relever par la commune de Ouarkoye.

L'appropriation par les populations de la lettre et de l'esprit de la décentralisation et du développement local est un préalable important pour créer et renforcer un sentiment d'appartenance à un espace commun pour une communauté de destin. Cela permettra de mieux affronter les problèmes de développement local qui suppose la pleine responsabilisation des populations dans la prise de décisions, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement. C'est aussi en cela que la décentralisation comme technique administrative qui consiste à conférer à une collectivité territoriale le pouvoir de s'administrer librement sous la tutelle de l'État, trouve sa raison d'être.Enfin, ces différentes orientations de développement doivent nécessairement être mises en œuvre dans un cadre respectueux de l'environnement par une gestion convenableet durable des ressources naturelles pour prendre en compte les intérêts des générations futures.

2.1.2. Objectifs de développement communal

2.1.2.1. Objectif global

Pour tendre vers la vision communale en matière de développement, il est important de mettre en œuvre un plan de développement dont l' objectif global serait de : contribuer au développement social, économique et culturel durable et équitable.

2.1.2.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif global, les acteurs de développement de la commune s'engagent à :

a. accroître la production agro-sylvo-pastorale par une gestion durable des ressources naturelles
b. promouvoir des secteurs de soutien à la production par la création de cadres d'échanges commerciaux;
c. améliorer les conditions de vie de la population par la facilitation de l'accès aux services sociaux de base ;
d. promotion des activités socio culturelles, artistiques et sportives ;
e. renforcer les capacités institutionnelles, administratives et organisationnelles des acteurs.

Le Plan Communal de Développement de Ouarkoye s'articule autour de cinq axes :

1 : Amélioration des productions agrosylvopastorales ;

2 :**Amélioration des secteurs de soutien à la production ;**

3 : **Facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base** ;

4 : **Gestion durable des ressources naturelles ;**

5 : **Renforcement des capacités de gouvernance locale**.

2.2. Le développement des axes

2.2.1. Amélioration des productions agrosylvopastorales

L'une des caractéristiques marquantes de la commune est la dégradation progressive de ses ressources naturelles (sols, végétation, etc.). Cette situation réduit considérablement la capacité de stockage de ces infrastructures et parallèlement paralyse énormément les activités agro-sylvo-pastorales et piscicoles. La maîtrise des eaux de surface par la réhabilitation des retenues d'eau et la construction d'autres infrastructures contribuera à améliorer les différentes productions agropastorales qui sont tributaires des conditions climatiques. L'amélioration des productions agrosylvopastoraless'opérera à travers la réalisation de trois objectifs spécifiques (OS) à savoir :

OS1: améliorer la production agricole ;
OS2 : améliorer la production animale ;
OS3 : améliorer la production sylvicole.

2.2.2. Amélioration des secteurs de soutien à la production

La commune dispose de potentiel en matière d'eau de surface et de bas-fonds. Malheureusement la plupart d'entre eux, ne sont ni aménagés, ni mis en valeur. Toutefois, l'appui des partenaires au développement dans le domaine du microcrédit, de l'équipement et de l'aménagement des bas-fonds permettra de contribuer à la réduction de la pauvreté, d'assurer aux producteurs de meilleurs revenus et de contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. L'amélioration des revenus de ces populations facilitera leur contribution à l'effort de développement de la commune. Le financement des actions du plan nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs (population, partenaires techniques et financiers, Etat, etc.). Il est donc impératif d'assurer une praticabilité permanente des voies de circulation et à la mise en place d'une communication efficace afin d'optimiser la mobilisation des différents acteurs. Pour y parvenir, huit objectifs spécifiques doivent être réalisés :

OS_1 : améliorer les conditions de production agricole ;
OS_2: améliorer les conditions de la production de l'élevage ;
OS_3: renforcer l'équipement marchand ;
OS_4: faciliter l'accès aux crédits ;
OS_5 : dynamiser l'artisanat ;
OS_6: désenclaver les villages et les zones de production ;
OS_7 : valoriser le patrimoine touristique et culturel ;
OS_8: assurer la mise en place de sources d'énergie.

Commented [u4]: A revoir

2.2.3. Facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base

L'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable sont une priorité pour la commune de Ouarkoye. S'agissant de l'éducation, le développement de la commune, dans le court, le moyen et le long terme, nécessitera un capital humain capable de conduire les actions de développement. Ceci ne pourra être possible qu'en passant par la scolarisation, l'alphabétisation, la formation des populations et la professionnalisation. La bonne santé de la population est une condition préalable à sa participation effective à l'effort de développement, d'où la nécessité de l'accès aux soins de santé par la réalisation d'infrastructures et l'équipement, la sensibilisation des populations à la fréquentation des formations sanitaires et à la pratique du sport. La réalisation des objectifs spécifiques ci-dessous permettront de répondre aux préoccupations des populations :

OS_1: accroître les capacités d'accueil des structures d'éducation de base
OS_2: améliorer l'offre éducative au secondaire
OS_3: renforcer les capacités opérationnelles des Formations Sanitaires
OS_4: renforcer la lutte contre les IST et le VIH/SIDA
OS_5: accroître l'accessibilité à l'eau potable
OS_6: assurer une meilleure gestion des points d'eau
OS_7: promouvoir l'assainissement du cadre de vie
OS_8: promouvoir les activités sportives et de loisirs.

2.2.4. Gestion durabledes ressources naturelles

L'une des caractéristiques marquantes de la commune est la dégradation progressive des ressources naturelles (sols, végétation, faune, eau, etc.). La population en tire l'essentiel de sa subsistance par l'agriculture et l'élevage. La pérennité et la promotion de ces deux secteurs sont conditionnées par la bonne gestion de ces ressources naturelles.

OS_1 :conserver et restaurer la fertilité des sols
OS_2 : lutter contre la déforestation et améliorer le cadre de vie
OS_3 : améliorer la disponibilité en eau de surface
OS_4 : planifier /organiser l'occupation de l'espace

2.2.5. Renforcement des capacités de gouvernance locale

La responsabilisation du conseil municipal et de la population de la commune pour la prise en charge de son développement nécessite le renforcement des capacités des acteurs.

OS_1: former les élus et le personnel de la mairie ;
OS_2 : doter la mairie d'infrastructures et d'équipements appropriés ;
OS_3 : soutenir le développement des organisations socioprofessionnelles ;
OS_4 : promouvoir le partenariat et la coopération décentralisée ;
OS_5 : améliorer la lisibilité de l'action de la commune ;
OS_7 : assurer la sécurité des biens et des personnes ;
OS_8 : assurer un meilleur recouvrement des taxes communales ;
OS_9: doter la commune de ressources humaines adéquates.

2.3. PLAN D'ACTIONS COMMUNAL 2015-2019

Les actions du plan de développement se veulent intégrées les unes aux autres. On note cinq types d'actions prioritaires:

- les actions portant sur l'augmentation de la production
- les actions visant à apporter un appui aux secteurs de soutien à la production
- les actions portant sur le renforcement des capacités
- les actions de gestion des ressources naturelles
- les actions de renforcement de la gouvernance locale.

Les actions prioritaires retenues par axe d'intervention ont fait l'objet d'une programmation physique, temporelle et spatiale d'une part, et d'autre part, d'une programmation financière globale et annuelle. Le souci majeur est d'avoir à la fois une certaine cohérence, un équilibre spatial et une bonne programmation temporelle des actions de développement en tenant compte des possibilités, des ressources de la commune et de sa capacité à développer des partenariats fructueux. Les actions devraient se soutenir mutuellement de manière à ce que le prochain conseil municipal trouve en place une machine de développement amorcée avec une direction bien précise. D'ici les cinq ans, l'ambition est de disposer d'une population consciente, formée, prospère qui a amorcé son propre développement.

Tableau n°31 : Plan d'action 2015-2019

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
FINANCES ET GOUVERNANCE LOCALES	Cadre de concertation	unité	1	Ouarkoye	700 000	700 000	1					20%	80%
	Instauration d'une Taxe d'agrégat		1	Ouarkoye	500 000	500 000	1					20%	80%
	Instauration des Taxes au marché à bétail		1	Ouarkoye	500 000	500 000	1					20%	80%
	Organisation des Comités de Gestion des structures marchandes		1	Ouarkoye	500 000	500 000	1					20%	80%
	Acquisition de véhicule automobile	Unité	1	Ouarkoye	20 000 000	20 000 000		1				20%	80%
	Réalisation d'ouvrages complémentaires (Bureau, Magasin et Parking)	Package	1	Ouarkoye	75 000 000	75 000 000			1			20%	80%
	Equipements divers	Package	1	Ouarkoye	25 000 000	25 000 000			1			20%	80%
	Recrutement et formation de collecteurs ambulants et d'un régisseur	Package	1	Ouarkoye	5 000 000	5 000 000		1				20%	80%
	Voyages d'études	Unité	2	Ouarkoye	3 000 000	6 000 000	1			1		20%	80%
	Formation du personnel administratif de la mairie sur leurs taches	Unité	1	Ouarkoye	2 500 000	2 500 000	1					20%	80%
	Formation des élus, du personnel et des CVD sur la mobilisation des finances locales (120 pers / 2 jrs)	Unité	1	Ouarkoye	6 000 000	6 000 000		1				20%	80%
	Information /sensibilisation sur la citoyenneté	Unité	5	Ouarkoye	2 000 000	10 000 000	1	1	1	1	1	20%	80%
	Formation des acteurs sur la bonne gouvernance	Unité	1	Ouarkoye	2 500 000	2 500 000	1					20%	80%
	Sous-Total finance et gouvernance locale					**154 200 000**	**12 200 000**	**33 000 000**	**102 000 000**	**5 000 000**	**2 000 000**		

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
AGRICULTURE	Construction des fosses fumières	9m3	1 200	24 villages	50 000	60 000 000	240	240	240	240	240	20%	80%
	Réalisation de cordons pierreux	ha	100	10 villages	40 000	4 000 000	20	20	20	20	20	20%	80%
	Paquet technologique en production agricole	Nombre de formations	25	Commune	2 500 000	62 500 000	5	5	5	5	5	20%	80%
	Acquisition des kits de protection des sites maraîchers	Rouleau de grillage	80	Commune	30 000	2 400 000	16	16	16	16	16	20%	80%
	Sous-Total agriculture					**128 900 000**	**25 780 000**	**25 780 000**	**25 780 000**	**25 780 000**	**25 780 000**		
ELEVAGE	Délimitation d'une zone de pâture – Surface	ha	10	Commune	200 000	2 000 000	2	2	2	2	2	20%	80%
	Réalisation des pistes à bétail	km	250	Commune	500 000	125 000 000	50	50	50	50	50	20%	80%
	Intensification de l'élevage	Embouche	300	24 villages	30 000	9 000 000	30	30	30	30	30	20%	80%
	Intensification de l'élevage	Insémination	100	24 villages	30 000	3 000 000	30	30	30	30	30	20%	80%
	Construction de parcs de vaccination	Unités	5	5 villages	10 000 000	50 000 000	1	1	1	1	1	20%	80%
	Réhabilitation d'une aire d'abattage	Unités	1	Ouarkoye	1 000 000	1 000 000	1						
	Réalisation de boulis	Unités	2	2 villages (Monkuy, wé)	10 000 000	20 000 000	1	1	1	1	1	20%	80%
	Réalisation de puits pastoraux	Unités	48	24 villages	5 000 000	240 000 000	10	10	10	10	8	20%	80%
	Balisage des pistes à bétail	Unités	48	24 villages	120 000	5 760 000	10	10	10	10	8	20%	20%

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
	Formations en techniques d'élevage	Unités	5	24 villages	4 000 000	20 000 000	5	0	0	0	0	20%	80%
	Unité de transformation de lait (laiterie)	Unités	1	1 village (Ouarkoye)	30 000 000	30 000 000	1	0	0	0	0	20%	80%
	Sous-Total élevage					**505 760 000**	**149 400 000**	**98 400 000**	**98 400 000**	**98 400 000**	**88 160 000**		
ENVIRONNEMENT	Reboisement collectif ;	ha	24	Commune	240 000	5 760 000	5	5	5	5	4	20%	80%
	Protection des berges des cours d'eau ;	ha	25	5 villages	1 000 000	25 000 000	5	5	5	5	5	20%	80%
	Sensibilisation et formation diverses	Séances	120	Commune	50 000	6 000 000	24	24	24	24	24	20%	80%
	Délimitation des forêts villageoises	ha	6	7 villages	500 000	3 000 000	2	1	1	1	1	20%	80%
	Enrichissement de la forêt communale	ha	25	Ouarkoye	240 000	6 000 000	5	5	5	5	5	20%	80%
	Sous-Total environnement					**45 760 000**	**9 600 000**	**9 100 000**	**9 100 000**	**9 100 000**	**8 860 000**		
EAU POTABLE, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	Réhabilitation de forages	forage	10	10 villages	2 000 000	20 000 000	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**10%**	**90**
	Réalisation de latrines familiales et publiques	latrine	10	10 villages	30 0 000	3 000 000	2	2	2	2	2	20%	80%
	Réhabilitation de puits à grand diamètre	puits	5	5 villages	5 000 000	25 000 000	1	1	1	1	1	20%	80%
	Réalisation de forage	forage	10	5 villages	7 000 000	70 000 000	2	2	2	2	2	20%	80%
	Réalisation de système AEPS	AEPS	3	3 villages	15 000	45 000 000	2	2	1	2	2	20%	80%

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
					000								
	Réalisation de puits maraichers	puits maraicher	24	commune	1 500 000	36 000 000	9	9	9	10	11	20%	80%
	Extension de l'AEPS de Ouarkoye	Branchements	30	Ouarkoye	90 0 000	27 000 000	6	6	6	6	6	20%	80%
	Sous-Total eau potable, hydraulique et assainissement					**226 000 000**	**72 500 000**	**72 500 000**	**57 500 000**	**74 000 000**	**75 500 000**		
EDUCATION	Construction écoles	école	5	Darou	50 000 000	250 000 000		1				20%	80%
				Kamako	50 000 000			1				20%	80%
				Ouarkoye	50 000 000				1			20%	80%
				Kékaba (Tchiédi)	50 000 000				1			20%	80%
				Sokongo	50 000 000								
	Construction de salles de classes	Classe	12	Ouarkoye A(3)	6 000 000	72 000 000	3					20%	80%
				Kosso-Bako (3)	6 000 000				3			20%	80%
				Bekuy (3)	6 000 000			3				20%	80%
				Mounkouy / Paultenga (3)	6 000 000		3					20%	80%
	Réalisation de forages	Forage	5	Kosso-Boko	7 000 000	35 000 000	1					20%	80%
				Ouarkoye B	7 000 000			1				20%	80%

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
				Mounkouy (Paultenga)	7 000 000			1				20%	80%
				Miana									
				Ouanabékuy	7 000 000			1				20%	80%
	Construction de CEG	CEG	1	Ouarkoye	80 000 000	80 000 000	1					20%	80%
	Construction de forages dans les CEG	Forage	2	Ouarkoye	7 000 000	14 000 000	1					20%	80%
				Kosso	7 000 000		1					20%	80%
	Construction de latrines dans les CEG	Latrine	2	Ouarkoye	2 000 000	4 000 000	1					20%	80%
				Kosso	2 000 000		1					20%	80%
	Construction de salles de classes dans les CEG	Classe	9	Fakéna (3)	6 000 000	54 000 000	3					20%	80%
				Doudou (3)	6 000 000			3				20%	80%
				Ouarkoye (3)	6 000 000			3				20%	80%
	Construction de latrines dans les écoles	Latrines	18	Ouanabékuy (6)	2 000 000	36 000 000	6					20%	80%
				Paultenga (6)	2 000 000		6					20%	80%
				Pouankuy B (6)	2 000 000		6					20%	80%
	Sous-Total					**545 000 000**	**195 000 000**	**175 000 000**	**118 000 000**	**-**	**-**		
SANTE	Construire des latrine au profit de la population communale	Unités		Commune	000	10 000 000	1	1	1	1	1	20%	80%

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
					000								
	Acquérir/renouveler le matériel médico-technique au profit des formations sanitaires	Unités		Commune	0 000 000	50 000 000	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	20%	80%
	Acquérir/renouveler le matériel matériel roulant des des formations sanitaires	Unités	1	Commune	500 000	16 500 000	4			7		20%	80%
	Acquérir une ambulance à 4 roues pour le CSPS de Doudou	Unités	1	Commune	20 000 000	20 000 000	1					20%	80%
	Assurer la maintenance préventive et curative des ambulances	Unités	1	Commune	10 000 000	10 000 000	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	20%	80%
	Acquérir/renouveler les systèmes d'éclairage des formations sanitaires	Unités	1	Commune	20 000 000	20 000 000	1					20%	80%
	Accélérer les travaux de construction des 4 formations sanitaires en cours de réalisation	Unités	1	Commune	61 000 000	61 000 000	1					20%	80%
	Sous-Total Santé					**187 500 000**	**121 000 000**	**14 000 000**	**14 000 000**	**24 500 000**	**14 000 000**		
SECIRUTE	Construction d'un commissariat	unité	1	Ouarkoye	PM								
	Construction de la clôture de la gendarmerie	unité	1	Ouarkoye	PM								
	Matériel informatique pour la police	unité	2	Ouarkoye	PM								
	Moyens roulants pour la police et la gendarmerie	unité	4	Ouarkoye	800 000	3 200 000							
	Sous-Total Sécurité					**3 200 000**							

	Proposition d'action	Unité de mesure	Quantité	Localisation	Coût unitaire	Coût Total	Quantités programmées					Financement	
							2015	2016	2017	2018	2019	Commune	Partenaire
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Aménagement d'un terrain de sport	Unité	1	Ouakoye	PM								
	Organisation de la coupe du Maire	Unité	5	Ouarkoye	2 000 000	10 000 000	1	1	1	1	1	70%	30%
	Organisation d'une journée culturelle	jour	5	Ouarkoye	5 000 000	25 000 000	1	1	1	1	1	70%	30%
	Sous-Total					**35 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**		
	BUDGET QUINQUENNAL PREVISIONNEL					**1 831 320 000**	**592 480 000**	**434 780 000**	**431 780 000**	**243 780 000**	**221 300 000**		

Source : enquêtes terrain, 2014.

2.5. Résumé des actions à entreprendre

Tableau n°32 : Résumé des actions à entreprendre

LIBELLES	MONTANT
FINANCES ET GOUVERNANCE LOCALES	154 200 000
AGRICULTURE	128 900 000
ELEVAGE	505 760 000
ENVIRONNEMENT	45 760 000
EAU POTABLE, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	226 000 000
EDUCATION	545 000 000
SANTE	187 500 000
SECURITE	3 200 000
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	35 000 000
BUDGET QUINQUENNAL PREVISIONNEL	**1 831 320 000**

Source : enquêtes terrain, 2014

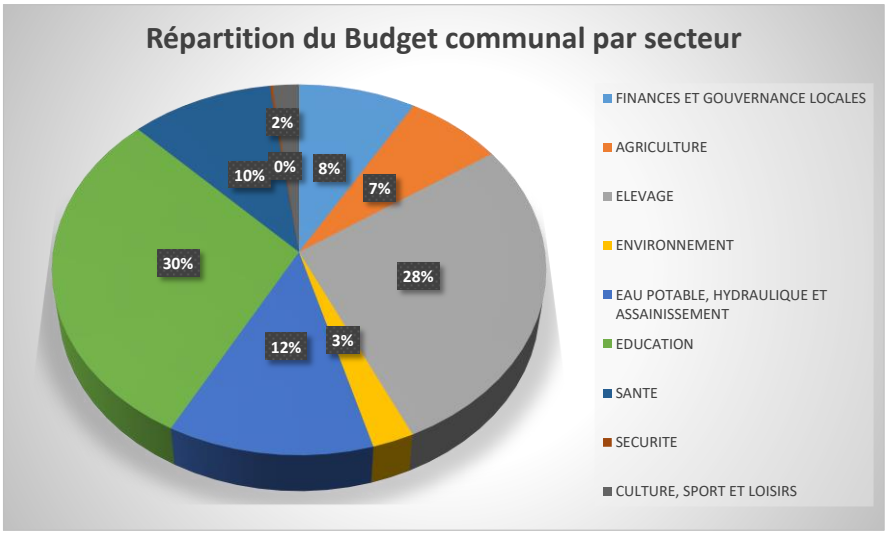

PARTIE III :

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL

3.1. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

Le développement de la commune de Ouarkoye se veut une articulation stratégique des actions, des mécanismes de financement adaptés aux conditions normales de partenariat, à la mobilisation des ressources financières, à la prise en compte du genre, à la mise en œuvre d'une stratégie de communication appropriée et enfin au maintien de la cohésion sociale dans la commune.

3.1.1. Dispositif institutionnel

Trois types de structures constituent le cadre institutionnel du plan local de développement. Ce sont les structures administratives, les structures consultatives et de concertation et enfin les structures de décision et d'approbation.

3.1.2. Les structures administratives

Les structures déconcentrées de l'Etat participent à l'animation du processus de développement local : la DREP de la Boucle du Mouhoun constitue la structure administrative de référence avec pour mission :

- l'appui- conseil auprès des autorités provinciales et régionales ;
- la collecte, la mise en forme et l'analyse des données statistiques ;
- la coordination et le suivi de l'exécution des schémas régionaux et provinciaux d'aménagement du territoire (SRAT, SPAT et POS) ;
- la coordination et l'animation des cadres de concertation (CCTC, CPAT, CCTP) ;
- la contribution au suivi et l'harmonisation des actions des différents acteurs.

Pour les questions de finance, la Direction Régionale des Finances est la structure administrative de référence; elle pourra aider la commune à optimiser son recouvrement.

3.1.3. Les structures consultatives et de concertation

Les principales structures sont : la Commission provinciale d'aménagement du territoire (CPAT), le Cadre de Concertation technique communal (CCTC) et Provincial (CCTP).

- la CPAT a pour mission d'examiner et de donner son avis sur les avant- projets de Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), le Plan d'occupation des sols (POS) des villes et collectivités et sur tous les projets d'aménagement du territoire. Elle organise la mise en œuvre des schémas, des plans, des programmes de la province. Elle anime la concertation entre les différents acteurs du développement;

- les CCTC et CCTP, organes consultatifs de la CPAT, ont pour tâches, d'aider à la prise de décision en formulant des recommandations et en émettant des avis sur tout dossier technique qui leur sera soumis par la CPAT. Ils examinent et amendent les travaux des diverses commissions techniques spécialisées, capitaliseront les acquis et les expériences des différents acteurs du développement local au niveau de la province ;

- le Conseil villageois de développement (CVD) est la structure de coordination du développement au niveau villageois. Il donne son avis sur toutes les questions relatives aux actions de développement du village.

3.1.4. Les structures de décision, d'approbation et d'exécution

Il s'agit essentiellement du Conseil communal avec ses commissions ad hoc et les conseils villageois de développement (CVD).

- le conseil communal élu, organe délibérant de la commune rurale, définit les politiques de développement de la collectivité territoriale, élabore les plans communaux de développement, mobilise les ressources financières internes et externes ;
- les CVD, structures d'exécution dans les villages

Sur le plan organisationnel, l'administration communale, avec à sa tête le maire élu de la commune, assure l'adoption et la mise en œuvre des plans de développement.

3.2. Principes d'intervention

Dans la mise en œuvre du plan, les principes suivants devront être envisagés :

3.2.1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil municipal :

L'élaboration et l'exécution du PCD relèvent de la responsabilité du conseil municipal. Par conséquent, il revient au conseil municipal de rechercher et/ou de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation et le suivi des actions du plan.

3.2.2. Le cofinancement des actions du plan:

L'exécution du plan local de développement nécessite des moyens financiers. Ces moyens pourront provenir de l'apport de l'Etat, l'apport des partenaires techniques et financiers, de la commune, des communautés villageoises, etc.

3.2.3. La concertation horizontale et verticale entre les acteurs

La concertation est un élément capital pour la coordination du plan local de développement. Elle doit être assurée par le cadre de concertation technique communal (CCTC) ou provincial (CCTP), la commission provinciale d'aménagement du territoire (CPAT). Ces cadres de concertation doivent permettre aux représentants des populations, aux services techniques et administratifs, les partenaires techniques et financiers et autres intervenants d'assurer une bonne formulation des projets issus du plan et une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement. Ce principe devrait créer une synergie d'actions entre les différents acteurs au développement de la commune.

3.2.4. La contractualisation ou de la délégation de la maîtrise d'ouvrage

La mise en œuvre des actions de développement pourrait nécessiter l'implication des prestataires de services. Ainsi, des protocoles d'accord ou des contrats d'objectifs pourront être signés entre le maître d'ouvrage et les différents prestataires qui seront mobilisés pour l'exécution des actions du plan.

3.2.5. La subsidiarité

Une répartition horizontale et verticale des responsabilités sera mise en œuvre dans l'exécution du plan. Toutes les actions qui peuvent être décidées et exécutées par les villages ou la commune, selon les échelons, leur seront concédées

3.2.6. Mobilisation des ressources

Elle concerne la mobilisation financière, la mobilisation physique et les apports en matériaux. Les actions prévues dans le cadre du présent plan connaîtront essentiellement deux types de contribution :

3.2.6.1. Les ressources endogènes:

Ce sont les contributions des populations soit en nature (apport de matériaux ou autres travaux physiques) ou en espèce selon la nature du projet.On note dans cette catégorie les recettes propres de la commune. Le développement local s'appuie sur la capacité effective des populations à relever le défi de leur développement au moyen des synergies propres.

3.2.6.2. Les ressources exogènes :

Il s'agit de l'apport financier à mobiliser auprès des partenaires au développement. Ces contributions peuvent prendre la forme d'un appui technique et ou en équipement. Une bonne partie du financement du plan sera recherchée auprès des différents partenaires. Les actions d'envergure dont le financement dépasse largement les capacités financières de la commune mais indispensable pour poser les bases réelles du développement. Il s'agit entre autres des barrages, des bas-fonds à aménager, des routes, des marchés, etc.

3.2.6.3. Mobilisation des ressources financières

Il est difficile de dire si le niveau actuel de recouvrement reflète le potentiel réel de la commune en matière de mobilisation financière. La stratégie consistera en un inventaire du potentiel existant en vue de son exploitation optimale. En terme de ressources, on peut citer ressources naturelles, ressources humaines, ressources et potentialités financières, de réalisations en cours ou en perspectives (fiscalité locale, ressources domaniales, les produits tirés de la gestion des services publics locaux, la contribution financière des populations, etc.). Les autorités communales doivent également entreprendre des démarches nécessaires à la mobilisation des subventions et des crédits pour l'exécution des activités. Ces ressources pourront provenir :

- de l'Etat (compensation financière des transferts de compétence, concours financiers à la collectivité, autres subventions) ;
- des partenaires au développement (projets, programmes, société civile, …; •de la coopération décentralisée (jumelages, parrainages, amitié, etc.) ;
- des autres sources de financement :

Les autres sources qui pourraient contribuer à l'élargissement de la base imposable :

- la réalisation d'infrastructures socio-économiques (marché communal, boutiques de rue, aire d'abattage, marché à bétail, …) devant améliorer l'exercice des activités tout en contribuant à l'amélioration de l'assiette fiscale;
- la négociation pour le reversement de certaines taxes perçues par l'Etat ;
- la négociation pour la cession du CEG à la commune ;
- l'instauration d'une taxe sur l'exploitation des carrières, le ramassage des agrégats, l'exploitation forestière et l'utilisation des retenues d'eau par les entreprises opérant dans la commune, les opérateurs de téléphonie mobile.

Pour ce faire, la commune devra tenir à jour un répertoire des partenaires financiers et des autres acteurs de la commune et définir une stratégie de mobilisation de ressources financières. Cette stratégie devra inclure la mise en place d'un comité dont le rôle sera d'opérationnaliser la politique communale en matière de mobilisation des ressources.

3.3. Prise en compte de la dimension genre

Le diagnostic participatif a fait ressortir l'importance numérique des femmes et le rôle très significatif que joue la femme dans la gestion des familles et sur le plan économique. Aussi, toute stratégie de développement qui exclut la femme ne peut être viable. La participation de la femme dans la mise en œuvre de ce plan doit être déterminante. Le diagnostic a également souligné l'oisiveté des jeunes faute de poursuivre leurs études ou d'entreprendre. La commune perd de ce fait une bonne partie de ses bras valides. Une politique de professionnalisation des jeunes et de prise en compte des femmes traduite par certaines actions du plan vise à mobiliser davantage la population active autour du développement de la commune.

3.4. Stratégie de communication

Le succès de la mise en œuvre du plan communal de Ouarkoye suppose une participation éclairée de chaque acteur, une parfaite connaissance de son rôle et une réelle volonté de le jouer efficacement. Il est donc nécessaire qu'un plan de communication soit élaboré. A travers des techniques appropriées, il s'agira de développer une dynamique permanente d'échanges, d'écoute, d'explications, de sensibilisation, de persuasion et de mobilisation. Une vaste campagne devra permettre à toutes les composantes de la commune de s'approprier le plan, afin de jouer pleinement leurs rôles respectifs. Le but visé est d'entretenir la convivialité et l'interaction dans la réalisation des activités en trouvant des mécanismes pour recueillir les observations, les suggestions et les avis des acteurs, ce qui permettrait au Conseil municipal de disposer d'un ensemble de proposition sur des sujets précis qui pourraient constituer des indicateurs de performance et servir lors des prochains plans. La commune rurale de Ouarkoye, à l'instar des autres communes rurales du Burkina, reste marquée par la survivance de la culture qui pourrait constituer le fondement de la communication communale.

Le plan de communication devrait considérer deux volets de la communication :

- **la communication traditionnelle** qui se fait souvent à la criée à l'occasion des grands rassemblements tels que les jours de marchés et de culte.

- **La communication moderne** pouvant se faire par :
  - l'utilisation des fréquences des radios publiques et/ou privées ;
  - l'utilisation d'espace dans les journaux publics et privés ;
  - la création d'un journal communal
  - la création et mise à jour régulière d'un site Web ;
  - l'organisation de rencontres de concertation (Administration déconcentrée ; Partenaires Techniques et Financiers, Population, etc.) ;
  - l'organisation de conférences animées par des personnes ressources ;
  - la création et gestion d'une adresse électronique ;
  - les forums débats

3.5. Renforcement de la cohésion sociale

Le secret de la réussite du plan communal de Ouarkoye résidera dans le maintien et le renforcement de la cohésion sociale à travers une mobilisation accrue des fils et des filles de la commune. Les populations sont très sensibles à la cause de la commune mais à travers une vision claire et partagée autour de leurs intérêts. Les intervenants doivent veiller à ce que leurs interventions facilitent la construction de l'esprit de cohésion sociale.

3.6. Actions d'accompagnement

Pour la mise en œuvre du plan, des mesures d'accompagnement s'avèrent nécessaires. On peut citer entre autres :

- la mise à la disposition du conseil communal d'un dispositif d'appui technique de proximité, d'outils de financement du plan, d'une cellule d'accompagnement du plan ;
- la mise en place d'un cadre de concertation technique communal autour du financement et de la mise en œuvre du plan ;
- la diffusion large du CGCT auprès des populations et des autres acteurs ;
- la traduction en langue locale et la diffusion large du plan communal de développement ;
- l'exécution de l'ensemble des formations indispensables à la bonne réussite du plan.

IV. LES ACTEURS ET LEURS ROLES

Le territoire est aussi un ensemble d'agents économiques (populations, organisations paysannes, administrations, associations, entreprises, etc.) qui ont chacun des enjeux. Ces agents sont des acteurs du territoire, le croisement de leur lecture du territoire, de leurs stratégies, permet d'avoir une vision claire partagée des problèmes du territoire, de ses réalités, de ses potentialités et de ses contraintes. Les principaux acteurs intervenant d'une manière ou d'une autre dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan :

4.1. Les populations

Elles jouent un rôle primordial dans le diagnostic. Elles aident à identifier les problèmes et à rechercher les solutions. Elles participent au financement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités du plan.

4.2. Le conseil municipal

Il initie la dynamique de conception et de réalisation participative du plan, contrôle son exécution et en assure l'évaluation périodique ;

4.3. Le Conseil Villageois de Développement (CVD)

Le CVD est chargé sous l'autorité du conseil municipal de : contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement participer aux différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local ; contribuer à la promotion du développement local.

4.4. Les services déconcentrés de l'Etat

Ils participent à l'identification et à la faisabilité des actions, appuient et conseillent les collectivités territoriales et les populations, contrôlent la mise en œuvre (techniquement) des actions.

4.5. Les partenaires techniques et financiers

Ils apportent les appuis techniques et financiers nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan (Projets, programmes…) ;

4.6. Les prestataires de services

Il s'agit de l'expertise extérieure et/ou privée nationale ou locale. Ces prestataires auront pour contribution d'appuyer les populations et les collectivités lors de l'élaboration et de l'exécution du plan.

4.7. Les autorités coutumières et religieuses

Elles sont des leaders d'opinion. Quoique leur statut ne soit pas clairement défini par les textes en vigueur, elles contribuent à la mobilisation de la population et à la résolution des questions locales liées notamment au foncier et à la gestion des ressources naturelles ;

4.8. La société civile (associations, ONG…)

Elle est l'émanation de la population. Elle a de ce fait un rôle de veille à défaut d'avoir une mission de contrôle à l'endroit du conseil. Elle est également un catalyseur. Elle apporte des services non rémunérés (c'est-à-dire gratuits) à la commune comme l'appui-conseil, la sensibilisation, la formation dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ;

4.9. Le secteur privé

Il vend des biens et services à la commune et paie les impôts et taxes spécifiques qui servent à la mise en œuvre du plan. Il a pour rôle d'accompagner/favoriser l'élaboration du plan et sa mise en œuvre

4.10. L'autorité de tutelle

Elle autorise la mise en œuvre du plan.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN

5.1. Principes guides

La mise en œuvre du présent PCD se fonde sur cinq principes guides.

5.1.1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil municipal

L'élaboration et la mise en œuvre du PCD relève de la responsabilité du conseil municipal. Par conséquent, il revient au conseil municipal de rechercher et/ou de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation et le suivi des actions du plan.

5.1.2. Le PCD est un cadre de référence de toute intervention au niveau communal

L'élaboration du PCD obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée du développement communal. Ainsi, toutes les interventions des différents acteurs locaux comme extérieurs (ONG, Projet, Services étatiques, Coopération décentralisée…) doivent s'inscrire dans les objectifs et les orientations du présent PCD, tenant au fait que le PCD est le cadre de référence de toutes les interventions au niveau communal.

5.1.3. Le cofinancement des actions du plan

La participation des acteurs locaux a été essentielle pour l'élaboration du PCD. Elle l'est également dans la mise en œuvre. Cette dernière requiert une contribution physique et financière des différents acteurs à hauteur de 10 % des investissements attendus. Ce qui obéit au principe de cofinancement des actions de développement dans un contexte de développement à la base.

5.1.4. La valorisation des compétences locales

Le développement local implique la mise en œuvre des compétences locales aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution de plans locaux. L'exécution des actions du PDC requiert donc l'utilisation des compétences locales (savoirs et savoirs faire) dans le cadre d'une concurrence dans la recherche de l'expertise. La valorisation des compétences locales est essentielle pour impulser un processus d'apprentissage et de capacitation du secteur privé local pour le rendre compétitif dans le marché régional et national.

5.1.5. Le Conseil Municipal joue un rôle de veille en matière foncière

Le foncier est un enjeu majeur dans le développement des communes et aussi source de nombreux conflits. En tant que maître d'ouvrage des actions de développement et garant de la paix sociale, le conseil municipal se doit de veiller à ce que d'éventuelles spéculations foncières et/ou conflits ne viennent entraver le développement socio-économique de la commune. D'où le rôle de veille que devra jouer le Conseil Municipal en matière foncière dans la mise œuvre du PCD.

5.2. Dispositif institutionnel

Il reposera, principalement, sur quatre (04) structures : la cellule de Communication communale, la cellule de suivi-évaluation, le Cadre de concertation communal (CCCo) et l'Assemblée communal des partenaires au développement.

5.2.1. La cellule communale de communication

Il s'agira de redynamiser cette cellule afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'information et de sensibilisation des populations pour leur implication dans le processus de développement de la commune. Elle travaillera à mettre en place un système de communication efficace afin de favoriser la concertation autour des actions du plan. Elle travaillera à cet effet en collaboration étroite avec la cellule de suivi-évaluation.

5.2.2. La cellule de suivi-évaluation

Il s'agira à l'instar de la cellule de communication, d'améliorer le niveau de fonctionnement actuel de cette cellule. Elle est chargée du suivi et de la capitalisation de la mise en œuvre des actions du plan. Il présentera quand le besoin est en collaboration avec la cellule de communication les résultats atteints et ce lors des différentes rencontres de concertation communales.

5.2.3. Le Cadre de concertation communal (CCCo)

Le DECRET n°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé fait, du Cadre de concertation communal, un cadre de :

- dialogue et d'échanges entre les différents acteurs pour la conception, l'appropriation et la mise en œuvre du Plan communal de développement ;
- information et de formation des acteurs ;
- appréciation des possibilités de mobilisation des ressources humaines, techniques, matérielles et financières nécessaires à l'exécution du plan communal de développement ;
- harmonisation des approches d'intervention, la collecte et la diffusion des données nécessaires à la prise de décision ;
- capitalisation des expériences et les pratiques utiles à la promotion du développement local.

Avec l'appui technique de la Direction régionale de l'Économie et de la Planification du Boucle du Mouhoun, le CCCo Ouarkoye sera chargé de la gestion opérationnelle de la mise en œuvre du Plan communal. Il aura pour missions de :

- élaborer des outils pratiques de suivi de la mise en œuvre du PCD ;
- proposer un Programme Annuel d'Investissement actualisé à l'Assemblée Communale des partenaires au développement ;
- suivre l'exécution de toutes les actions du plan ;
- faire le bilan d'exécution des actions des plans annuels d'investissement ;
- conduire des autoévaluations ;
- proposer des ajustements dans l'exécution des actions à l'Assemblée communale des partenaires au développement ;
- produire des rapports semestriels de suivi-évaluation adressés d'une part, à la Direction régionale de l'Économie et de la Planification pour capitalisation dans les rapports des revues annuelles et à mi-parcours de la SCADD et d'autre part, à l'Assemblée communale des partenaires au développement.

5.2.4 L'Assemblée communale des partenaires au développement

L'Assemblée communale des partenaires au développement est un organe élargi de consultation et de concertation. Il est composé des élus locaux, des PTF, des STDE, des OSC et de toute autre partie intéressée. Il sera créé par arrêté du Mairie et se réunira chaque année au mois de décembre pour :

- informer les partenaires au développement sur le niveau d'exécution du Plan annuel d'investissement de l'année en cours ;
- donner son avis sur les plans et rapports annuels et sur toute autre question qui lui seraient soumis par le CCCo et en faire des recommandations, si besoin, au Conseil municipal ;
- estimer les engagements des partenaires au développement pour le plan d'annuel d'investissement de l'année suivante ;
- proposer, si besoin, des aménagements et réorientations de la programmation quinquennale suivant l'évolution du contexte et des réalisations

L'ensemble des attributions, des procédures de fonctionnement et la composition de l'Assemblée communale seront précisées par l'Arrêté de création du Maire.

5.3. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement désignent ici, l'ensemble des dispositions à prendre pour assurer un bon fonctionnement du dispositif institutionnel.

5.3.1. Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre

Les mesures de renforcement des capacités consisteront en une série de formations des personnes chargées de la mise en œuvre du plan. Les modules à dispenser sont à titre indicatif :

- les techniques de gestion comptable et de passation des marchés ;
- les techniques de montage et de suivi évaluation ;
- les techniques de négociation et de mobilisation des ressources financières.

Il sera enfin important que la Commune renforce l'efficacité de l'administration municipale à travers la mise en œuvre effective de son PDI.

5.3.2. Mesures budgétaires

La commune prendra des mesures budgétaires pour assurer l'opérationnalité du dispositif institutionnel. Il s'agira de prévoir des ressources pour le fonctionnement du dispositif institutionnel, la formation des membres du CCCo, la formation des membres des commissions permanentes, la formation des agents municipaux, la formation et l'appui au fonctionnement de la cellule de communication communale.

5.4. Mobilisation des acteurs et des ressources

5.4.1 Mobilisation des acteurs

Les principaux acteurs qui accompagneront le Commune dans la mise en œuvre de son Plan communal de développement sont :

- l'administration municipale : elle assumera le mandat dévolu à la commune dans le cadre stratégique du plan ;
- les services techniques déconcentrés de l'Etat : ils apportent l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre du Plan. Ils participent à l'identification, à l'étude de faisabilité et au suivi évaluation des actions relevant de leurs secteurs respectifs ;
- les prestataires de services : ils assurent en général la maîtrise d'œuvre des projets.
- les Organisations de la Société Civile (OSC) : représentée par les associations, les ONG, les autorités religieuses et coutumières, les syndicats etc., la société civile a pour rôle de conduire des actions de promotion de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : les PTF concourent au financement des projets du plan. Ils participent de ce fait au suivi évaluation des projets qu'ils ont cofinancés.;
- les ressortissants de la commune de Ouarkoye : ils concourent au financement des projets du plan et à la mobilisation des ressources humaines et matérielles. Ils participent de ce fait au suivi évaluation des projets qu'ils ont cofinancés ;
- les Comités villageois de Développement (CVD) et les bénéficiaires : ils participent à la réalisation des projets (apports physique et financier). Ils assurent également le suivi de la mise en œuvre des projets dont ils sont bénéficiaires.

Pour mobiliser l'ensemble de ces acteurs, afin d'assurer une mise en œuvre réussie du présent plan de développement, une campagne de communication comportant les éléments suivants sera développée :

- la production et la diffusion de dépliants et de synthèses du Plan communal ;
- les parutions (publi-reportage) dans la presse écrite ;
- l'organisation d'émissions-débats sur les radios locales en Français, Dioula, Mooré, Bawmu et Peulh.
- l'animation de conférences publiques sur le développement local et la nécessité d'un plan communal ;
- l'organisation de rencontres d'échanges avec la société civile, les citoyens, le secteur privé, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour enclencher une mobilisation sociale autour des actions du plan.

5.4.2 Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières se fera à travers des rencontres de travail pour:

- la mobilisation des contributions des ressources des ressortissants de Ouarkoye : une rencontre des ressortissants de la commune sera organisée à Ouagadougou, dès

adoption du présent plan. Le programme d'actions quinquennal y sera présenté et un plaidoyer sera fait par les premiers responsables de la commune leur soutien en termes de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Ils participeront chaque année à l'Assemblée communale des partenaires au développement.

- la mobilisation des contributions de la commune et des bénéficiaires : pour ce faire il est nécessaire de procéder à :
  - une évaluation des potentialités fiscales par la réalisation d'une étude sur l'assiette fiscale de la commune ;
  - l'élaboration d'un répertoire des contribuables de la commune
  - des actions de sensibilisation des bénéficiaires sur le principe du cofinancement des projets de développement.

- la mobilisation des contributions des partenaires au développement de la commune : dès adoption du présent plan communal de développement, il sera organisé une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour susciter leur intérêt à la mise en œuvre du plan. Par ailleurs, ils seront invités à prendre part à l'Assemblée communale des partenaires au développement et pourront faire part, chaque année, de leurs engagements.

VI. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN

La réussite du rôle de maîtres d'ouvrage du développement communal nécessite un dispositif performant de suivi évaluation basé sur le PCD qui demeure le document d'orientation. Le suivi et l'évaluation vont permettre de s'assurer que les différentes actions prévues dans le document du PCD sont effectivement en train d'être mises en œuvre et que les objectifs intermédiaires et finaux retenus sont atteints. A terme, il va permettre d'aboutir à un développement harmonieux de l'espace communal.

Le suivi de la mise en œuvre du PCD va s'opérer à travers l'analyse des indicateurs, l'auto évaluation et la concertation.

6.1. Les domaines du suivi

Les domaines du suivi évaluation sont identifiés à partir des axes stratégiques et des dispositions de l'organisation de la mise en œuvre du PCD. Les indicateurs de performance et d'effet seront pris en compte. Dans tous les cas de figure, le suivi doit prendre en compte les sous-éléments suivants :

6.1.1. Le suivi de gestion

Le suivi de gestion permettra, à chaque niveau de la hiérarchie communale, la réorganisation des moyens disponibles afin de garantir le bon déroulement des activités et d'éviter les gaspillages.

6.1.2. Le suivi des performances

Le suivi des performances permettra de réorienter les activités mises en œuvre en fonction des objectifs visés. Il s'agira de voir si les activités mises en œuvre conduisent aux résultats espérés et aux objectifs spécifiques et sont pertinentes par rapport à eux.

Il comprendra des tableaux d'indicateurs mesurant dans le temps, la réalisation des résultats espérés (rendements obtenus, accroissement de la production agricole, nombre d'emplois crées, pertes de stockage, amélioration des conditions de travail des agriculteurs, nombre de nouveaux agriculteurs ayant adopté une meilleure technologie, etc...)

6.1.3. Le suivi des effets

Le suivi des effets permettra de réorienter les activités en fonction des conséquences importantes, autres que les objectifs visés, que la mise en œuvre du PCD pourrait déclencher :

- conséquences sur l'environnement (érosion, salinité, etc…)
- conséquences sociales (niveau nutritionnel, mouvements, démographiques, etc…)
- conséquences économiques et politiques (redistribution des revenus, changement des structures de pouvoir, etc…)

6.1.4. Le suivi des facteurs externes

Le suivi des facteurs externes (ou de conjoncture) servira d'appui à la gestion des moyens. Il permettra de réajuster les actions en fonction de l'évaluation des contraintes externes ;

6.1.5. Méthode d'évaluation

Principalement, deux méthodes d'évaluation des actions mise en œuvre seront utilisées.

6.1.6. L'auto évaluation

L'auto évaluation sera pratiquée par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PCD pour mesurer à l'interne le niveau d'atteinte des résultats liés aux actions menées.

6.1.7. La concertation

Le mécanisme de concertation reposera sur la mise en place d'un espace de dialogue au niveau communal afin de recueillir les appréciations des acteurs sur les résultats du suivi évaluation et de formuler les recommandations judicieuses pour améliorer les actions du conseil municipal. Pour ce faire, le Conseil municipal devra assurer la fonctionnalité du cadre de concertation communal, de l'assemblée communale des partenaires au développement et procédera également à la mise en place d'un espace d'interpellation et de dialogue communal.

6.1.8. Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi évaluation sera partie intégrante du conseil municipal et sera basée sur l'organisation prévue par le code général des collectivités territoriales. L'ensemble des villages constituants la commune possèdera un segment du dispositif avec comme nœud central le niveau communal.

6.1.8.1. Les acteurs impliqués

- ✓ Au niveau communal

Les actions de suivi évaluation seront assurées par une cellule mise en place par le conseil municipal. La composition de cette cellule chargée du suivi-évaluation sera définie par le Conseil municipal. Toutefois, il est souhaitable qu'elle soit composée de 4 membres dont le Secrétaire Général de la mairie. Les trois autres membres peuvent provenir des commissions prévues par le CGCT.

- ✓ Au niveau village

Le CVD jouera le rôle de suivi des actions au niveau village. La cellule de suivi évaluation sera donc mise en son sein. La cellule peut être composée de 3 personnes ; le secrétaire du Conseil Villageois de Développement, assisté de deux autres membres.

6.1.8.2 . La mise en œuvre du dispositif

La mise en œuvre du dispositif se base essentiellement sur le renforcement des capacités des cellules mises en place, la planification, le suivi-évaluation et le bilan des activités du PAIC réalisées.

- ✓ **Le renforcement des capacités des membres des cellules de suivi-évaluation**

Les membres des cellules de suivi évaluation seront formés afin de les doter de connaissances et d'outils nécessaires pour assurer les activités de Suivi Evaluation Participatif (SEP).

- ✓ **La planification annuelle des actions**

Chaque année, conformément aux dispositions d'élaboration du budget, le conseil municipal de la commune élaborera son Plan Annuel d'Investissement Communal extrait du Plan Communal de Développement. Au cours de son élaboration, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de suivi seront conformément à ceux contenus dans le PCD.

Au cours des sessions de programmation/budgétisation la cellule communale de suivi-évaluation fera l'état des activités prévues dans le Plan Communal de Développement (PCD) afin de retenir les micros projets correspondant à l'année de planification. Cette planification fera ressortir les quantités prévues, la localisation, la période à laquelle elles seront exécutées, les coûts prévisionnels, les responsables chargés du suivi de l'exécution ; Le Conseil évalue ensuite le coût global du plan annuel d'investissement.

A l'issue de la session de programmation /budgétisation :

1. Le tableau de suivi doit être élaboré pour permettre de visualiser les résultats à atteindre pour chaque activité, d'analyser les écarts et d'initier les mesures correctives ;

2. Le Maire doit afficher publiquement dans la commune le plan annuel d'investissement retenu au moins 14 jours avant sa transmission au Cadre de Concertation Provincial (CCP) pour approbation ;

3. Le Plan Annuel d'Investissement approuvé doit être soumis pour financement aux partenaires.
4. Le Conseil Municipal (CM) doit afficher les détails des projets contenus dans le PAIC. Le bilan financier de la convention signée avec les partenaires doit aussi être affiché et mentionnera le montant des contributions en nature collectées, des subventions reçues, et de l'utilisation des fonds.

- ✓ **Le suivi de l'exécution des activités inscrites dans le PAIC**

Le suivi de l'exécution sera réalisé aussi bien au niveau villageois qu'au niveau communal avec le tableau de suivi comme outil de collecte. Le suivi se réalisera tous les jours. Mais pour apprécier les changements, il se fera tous les trois (3) mois (trimestriel).

Au niveau villageois, la cellule de suivi-évaluation suivra les microprojets réalisés en animant des assemblées villageoises initiées par le CVD afin de mesurer le niveau de réalisation de l'ensemble des activités programmées. Les données collectées seront transmises au niveau du conseil municipal par le Conseil Villageois de Développement.

Au niveau communal la cellule de suivi-évaluation traitera les données pour apprécier l'état d'exécution de l'ensemble des activités de la commune. La cellule communale de Suivi-Evaluation présentera les résultats du suivi au Conseil Municipal (CM) lors d'une session de ce conseil. Le résultat du traitement de ces données sera consigné dans la fiche du bilan physique qui indique pour chaque activité programmée les quantités prévues pour le trimestre et celles réalisées.

La cellule communale de Suivi-Evaluation coordonnera le suivi fait au niveau villageois.

- ✓ **L'évaluation participative des activités du PAIC**

L'évaluation portera sur les mêmes activités que le suivi. Des outils d'auto évaluation seront élaborés afin de permettre aux cellules de suivi évaluation villageoises et communales d'examiner les activités une par une et en fonction des objectifs de départ, de leur utilité, des moyens mis en œuvre et enfin les changements apportés par celles-ci. Les données de l'évaluation permettront de faire le bilan des activités pour le trimestre et pour l'année.

- ✓ **Le bilan de l'exécution des activités du PAIC**

A la fin de l'année, le conseil municipal et le bureau CVD organiseront respectivement une session (ordinaire ou extraordinaire) et une assemblée villageoise pour rendre compte de la mise en œuvre du PAIC. Ce bilan doit faire ressortir l'ensemble des activités réalisées par rapport à celles programmées pour l'année. Les difficultés et les leçons tirées devront faire l'objet d'échange au cours de ces rencontres et des pistes de solution dégagées pour améliorer l'exécution des activités de l'année avenir. La synthèse de ces bilans doit être

portée à la connaissance des citoyens à travers des assemblées villageoises et des outils et supports de communication.

- ✓ **Les conditions de succès**

Pour que le PCD soit exécuté avec le maximum de chance de succès, il importe également que:

- la fonctionnalité du conseil soit assurée ;
- la fonctionnalité du dispositif du suivi évaluation soit assurée;
- la fonctionnalité des espaces de concertation soit effective ;
- les moyens de mise en œuvre soient disponibles;
- les différents acteurs prennent conscience de l'importance de leur participation aux actions de développement.

CONCLUSION

Le diagnostic réalisé dans la commune rurale de Ouarkoye a permis d'identifier l'ensemble des contraintes, des potentialités locales et des opportunités. Les contraintes identifiées sont d'ordre socio-économique, environnemental, culturel, institutionnel, technique, et organisationnel :

- l'insuffisance de l'offre éducative et de l'offre sanitaire ;
- l'insuffisance des eaux de production (faible disponibilité des ressources en eau) ;
- dégradation des ressources naturelles ;
- l'enclavement des villages et des zones de production ;
- insuffisance de communication dans la gouvernance locale.

Au regard des contraintes, le plan de développement de la commune répond à la nécessité de stimuler un développement harmonieux de la localité en privilégiant un certain nombre d'axes d'intervention à même de créer les bases pouvant catalyser les efforts ultérieurs. Le plan communal de développement de Ouakoye élaboré pour la période 2015-2019 est estimé à **1 831 320 000**FCFA. La mobilisation de la contribution de la commune est estimée à environ **21,29 %** soit**389 809 543**F CFA**.**

Ce plan vise à créer les conditions d'un développement socio-économique, environnemental, culturel et institutionnel de la commune de Ouarkoye à travers la maîtrise d'ouvrage des investissements planifiés. Les services sociaux de base et les actions de soutien à la production occupent une place importante dans le plan.

La mise en œuvre du PCD, devrait permettre, à terme :

- l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques, communautaires, l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales, etc. ;
- la gestion des ressources naturelles;
- le développement des capacités locales.

Pour atteindre les objectifs du plan, il est plus que nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés à tous les niveaux, notamment en maintenant au moins le niveau actuel de mobilisation des partenaires, de la population et des ressortissants. Une telle synergie d'actions serait salutaire.